

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	
État consolidé de la situation financière	114
Compte de résultat consolidé	115
État consolidé du résultat étendu	116
État consolidé des flux de trésorerie	117
État consolidé des variations des fonds propres	119
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	120
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	136
NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	153
AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	161
ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	
Bilan de la société	192
Compte de résultat de la société	193
État des variations des fonds propres de la société	194
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	196
NOTES AU BILAN DE LA SOCIÉTÉ	197
AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	206
AUTRES INFORMATIONS	
Rapport d'audit indépendant	214
Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (articles 15 et 21)	219
Dispositions des statuts concernant la distribution du bénéfice (article 32)	220

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(chiffres en milliers d'euros)	Note	2016	2015
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	5	854.230	178.365
Banques	6	127.755	178.244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7	20.393	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	7	9.499	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	8	724.398	1.167.121
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	9	790.021	813.484
Prêts et créances	10	958.329	502.006
Entreprises associées	11	-	1.227
Actifs incorporels	12	168.260	190.560
Immobilisations corporelles	13	35.128	34.830
Impôt exigible	14	12.270	7.945
Créances fiscales différées	15	1.048	1.121
Autres actifs	16	63.451	28.103
Comptes de régularisation	17	35.479	45.122
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	18	-	260.505
Total actif		3.800.261	3.436.335
PASSIF	_		
Banques	6	2.017	23.582
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7	20.428	12.286
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	7	1.018	46
Fonds confiés	19	3.308.829	2.589.714
Provisions	20	8.891	7.884
Dettes fiscales exigibles	14	10	19
Dettes fiscales différées	15	31.982	27.874
Autres charges	21	19.841	66.080
Comptes de régularisation	22	10.293	10.865
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	18	-	260.505
Total passif		3.403.309	2.998.855
Fonds propres attribuables aux :			
Propriétaires de la société mère	23	395.569	436.184
Participation minoritaire	23	1.383	1.296
Total fonds propres	23	396.952	437.480
Total Tollas propies		J30.3J2	437.400

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(chiffres en milliers d'euros)	Note		2016		2015
REV ENU					
Intérêts créditeurs		30.123		29.580	
Intérêts débiteurs		(3.798)		(3.856)	
Résultat net d'intérêts	24		26.325		25.724
Honoraires et commissions perçus		129.547		155.826	
Honoraires et commissions versés		(20.471)		(24.365)	
Produit net des honoraires et commissions	25		109.076		131.461
Autres produits	26		9.910		10.947
Résultat des instruments financiers	27		2.530		2.031
Dépréciation des instruments financiers	28		(116)		15
Revenu total provenant des activités d'exploitation		_	147.725		170.178
CHARGES					
Frais de personnel	29	51.635		53.015	
Dotation aux amortissements	30	26.215		27.253	
Autres charges d'exploitation	31	60.299		50.110	
Total des charges d'exploitation			138.149		130.378
Résultat des activités d'exploitation		_	9.576		39.800
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11		(2.821)		(730)
Résultat courant avant impôts		_	6.755	_	39.070
Impôts	14		(2.134)		(8.368)
Résultat net			4.621		30.702
Résultat net attribuable aux :					
Propriétaires de la société mère			4.534		29.626
Participation minoritaire			87		1.076
Résultat net		_	4.621	_	30.702
Noodital Het			7.021		50.702
Bénéfice de base et dilué par action	32		0,07		0,42

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

(chiffres en milliers d'euros)	Note		2016		2015
Résultat net du compte de résultat			4.621		30.702
Autres éléments du résultat étendu dont la réalisation est constatée par le biais du compte de résultat					
Bénéfice ou perte sur les actifs financiers disponibles à la vente	23	(708)		(2.869)	
Gains et pertes réalisés par le biais du compte de résultat	23	66		-	
Impôt sur le revenu concernant des éléments d'un autre résultat étendu	23	137		618	
Autre résultat étendu, net d'impôts			(505)		(2.251)
Total résultat étendu, net d'impôts			4.116		28.451
BinckBank N.V. n'a pas d'autre résultat étendu dont la réalisation sera constatée par le biais du compte de résultat.					
Résultat attribuable aux :					
Propriétaires de la société mère			4.029		27.375
Participation minoritaire	23		87		1.076
Total des résultats réalisés et non réalisés, net d'impôts			4.116		28.451

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(chiffres en milliers d'euros)	Note		2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS				
Résultat net de l'exercice		4.621	30.702	
Ajustements pour :				
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	12,13	26.215	27.253	
Provisions	20	1.007	(1)	
Amortissement des primes et décotes en devises étrangères sur les actifs financiers disponibles à la vente	8	14.186	13.996	
Amortissement des primes et décotes et conversion en devises étrangères sur les actifs financiers détenus jusqu'à échéance	9	3.522	5.599	
Amortissement des primes et décotes sur prêts et créances	11	2.279	-	
Pertes de valeur sur prêts et créances	10	(7)	(20)	
Mouvements d'impôts différés	15	4.318	2.967	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11	2.821	730	
Autres mouvements hors trésorerie		(1.389)	(4.258)	
Variations des actifs et passifs d'exploitation				
Banques (actifs)	6	(55)	(754)	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7	46	(92)	
Actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	7	6.878	444	
Prêts et créances	10	(458.595)	(3.078)	
Impôts, autres actifs et comptes de régularisation	14,16,17	(30.030)	73.409	
Banques (passifs)	8	(21.565)	(2.005)	
Fonds confiés	19	719.115	44.294	
Dettes fiscales, autres dettes et comptes de régularisation	14,21,22	(46.820)	35.379	
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation			226.547	224.565
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVE	STISSEMENT			
Investissements dans des actifs financiers disponibles à la vente	8	(254.720)	(327.710)	
Cessions et remboursements d'actifs financiers disponibles à la vente	8	682.615	532.870	
Investissements et cessions et remboursement dans des actifs financiers financiers détenus jusqu'à échéance	9	19.941	(273.975)	
Investissement dans des entreprises associées	11	(1.594)	(664)	
Investissement en immobilisations incorporelles	12	(386)	(74)	
Investissement en immobilisations corporelles	13	(3.827)	(637)	
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement			442.029	(70.190)

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)	Note		2016		2015
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES					
Rachat d'actions	23	(24.950)		-	
Dividendes versés :					
Solde de dividende sur l'exercice antérieur	33	(17.199)		(21.787)	
Acompte de dividende sur l'exercice	33	(2.657)		(9.839)	
Flux net de trésorerie provenant des activités financières	_		(44.806)		(31.626)
Flux net de trésorerie		_	623.770	_	122.749
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		352.532		225.117	
Flux net de trésorerie		623.770		122.749	
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1.551		4.666	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture			977.853		352.532
La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie sont inclus dans le bilan consolidé sous les rubriques suivantes et pour les montants déclarés ci-dessous :					
Trésorerie	5	854.230		178.365	
Banques	6	127.755		178.244	
Banques - équivalents hors trésorerie	6	(4.132)		(4.077)	
Total équivalents de trésorerie			977.853		352.532
Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation comprend les éléments suivants :					
Impôt payé			(6.459)		(9.302)
Intérêts perçus			36.863		34.071
Intérêts versés			(3.810)		(4.125)
Commissions perçues			133.134		152.704
Commissions versées			(20.248)		(24.701)

ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉ

(chiffres en milliers d'euros)	Note	Capital social ém is	Réserve pour primes d'émission	Actions propres	Réserve de juste valeur	Bénéfices non répartis	Participation minoritaire	Total fonds propres
1er janvier 2016		7.100	361.379	(4.979)	1.526	71.158	1.296	437.480
D()						. =		
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	4.534	87	4.621
Autres éléments de résultat étendu		-	-	-	(505)	-	-	(505)
Total résultat étendu		-	-	-	(505)	4.534	87	4.116
Solde de dividende sur l'exercice antérieur	33	-	-	-	-	(17.199)	-	(17.199)
Acompte de dividende sur l'exercice	33	-	-	-	-	(2.657)	-	(2.657)
Droits préférentiels de souscription	23	-	-	=	-	162	-	162
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	23	-	-	461	-	(461)	-	-
Rachat d'actions	23	-	-	(24.950)	-	-	-	(24.950)
			Réserve		Réserve	Bénéfices		
(chiffres en milliers d'euros)	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres	Réserve de juste valeur	Bénéfices non répartis	Participation minoritaire	Total fonds
(chiffres en milliers d'euros) 1er janvier 2015	Note	-	pour primes		de juste	non	-	
1er janvier 2015	Note	social émis	pour primes d'émission	propres	de juste valeur 3.777	non répartis 73.341	minoritaire 220	propres 440.247
,	Note	social émis	pour primes d'émission	propres	de juste valeur	non répartis	minoritaire	propres
1er janvier 2015	Note	social émis 7.100	pour primes d'émission 361.379	propres (5.570)	de juste valeur 3.777	non répartis 73.341	minoritaire 220	propres 440.247
1er janvier 2015 Résultat net de l'exercice	Note	social émis 7.100	pour primes d'émission 361.379	propres (5.570)	de juste valeur 3.777	non répartis 73.341 29.626	220 1.076	90.702
1er janvier 2015 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu	Note	social émis 7.100	pour primes d'émission 361.379	propres (5.570)	de juste valeur 3.777 - (2.251)	non répartis 73.341 29.626	220 1.076	30.702 (2.251)
1er janvier 2015 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde de dividende sur l'exercice		social émis 7.100	pour primes d'émission 361.379	propres (5.570)	de juste valeur 3.777 - (2.251) (2.251)	non répartis 73.341 29.626 - 29.626	1.076 1.076	90.702 (2.251) 28.451
1er janvier 2015 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde de dividende sur l'exercice antérieur	33	7.100	pour primes d'émission 361.379	(5.570)	de juste valeur 3.777 - (2.251) (2.251)	non répartis 73.341 29.626 - 29.626 (21.787)	1.076 - 1.076	30.702 (2.251) 28.451 (21.787)
1er janvier 2015 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde de dividende sur l'exercice antérieur Acompte de dividende sur l'exercice	33 33	7.100	pour primes d'émission 361.379	(5.570)	de juste valeur 3.777 - (2.251) (2.251)	non répartis 73.341 29.626 - 29.626 (21.787) (9.839)	1.076 - 1.076	30.702 (2.251) 28.451 (21.787) (9.839)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 Informations sur la société

BinckBank N.V., établie et immatriculée aux Pays-Bas, est une société anonyme de droit néerlandais dont les actions sont cotées en Bourse. La société BinckBank est officiellement domiciliée à Barbara Strozzilaan 310, 1083 HN Amsterdam et immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 33162223. BinckBank N.V. propose des services de courtage en ligne aux investisseurs professionnels et privés dans le domaine des instruments financiers. Outre les services de courtage, l'offre de BinckBank N.V. couvre également les services de gestion d'actifs et de produits d'épargne. « BinckBank » désigne ci-après BinckBank N.V. et ses diverses filiales.

Les états financiers consolidés de la société BinckBank pour la période clôturée le 31 décembre 2016 ont été préparés par le directoire et approuvés en vue de publication conformément à la résolution du directoire et du comité de surveillance datée du 6 mars 2017.

Directoire:
V.J.J. Germyns (président)
E.J.M. Kooistra (CFRO)
S.J. Clausing (COO)

Comité de surveillance : J.W.T. van der Steen (président) Mme. C.J. van der Weerdt-Norder L. Deuzeman Mme. J.M. Kemna A. Soederhuizen

2 Principes comptables généralement reconnus

2.1 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE), ci-après désignées les IFRS-UE.

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, des actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et des positions des instruments dérivés détenues pour le compte de clients, tous étant comptabilisés à leur juste valeur.

Les états financiers sont établis suivant l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euros, tous les montants arrondis au millier le plus proche (millier d'euros). Les chiffres déclarés dans les tableaux sont basés sur des montants qui n'ont pas été arrondis et des écarts d'arrondi peuvent donc survenir.

Les informations fournies dans le cadre de la communication IFRS7 sur les instruments financiers, concernant la nature et l'échelle des risques découlant des instruments financiers sont incluses dans les états financiers consolidés sur la base des sections vérifiées du Rapport du directoire dans la partie Gestion des risques (voir pages 56 à 81) et dans la note 39 relatives aux Risque management. Les passages pertinents sont signalés comme étant vérifiés.

La présentation de l'état consolidé de la situation financière, du compte de résultat consolidé, du compte de résultat étendu consolidé, de l'état consolidé des flux de trésorerie, de l'état consolidé des variations dans les fonds propres et des notes peut être modifiée afin de mieux renseigner ou d'améliorer le rapprochement par rapport à la période en cours.

2.2 Modifications apportées aux principes comptables

Les principes comptables en matière de comptabilisation et d'évaluation sont conformes à ceux appliqués durant l'exercice précédent, à l'exception des modifications apportées suite aux implications de normes IFRS améliorées, révisées ou nouvelles, comme détaillé ci-dessous, ou en raison de nouvelles activités.

Durant l'exercice, BinckBank a appliqué les normes IFRS révisées ou nouvelles et les interprétations IFRIC en vigueur concernant les périodes de référence annuelles commençant le ou après le 1er janvier 2016. Les normes révisées ou nouvelles prennent effet concernant les périodes de référence annuelles commençant le ou après la date préconisée par l'IFRS et après ratification par l'UE, par laquelle une mise en application anticipée est permise dans certains cas. Les nouvelles normes et amendements de normes qui sont entrés en vigueur durant l'exercice ont été appliqués dans les principes de présentation de rapports existants. Aucune des nouvelles normes et modifications n'a eu une influence conséquente sur la situation financière et les résultats de BinckBank.

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations qui n'ont pas encore pris effet ou n'ont pas encore été ratifiés par l'Union européenne sont énumérées ci-après. Ces normes n'ont pas encore été appliquées par BinckBank. La liste présente d'abord les normes qui devraient avoir un impact important sur BinckBank, puis celles qui devraient n'avoir que peu ou pas d'impact sur la situation financière et les résultats de BinckBank.

NORMES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT IMPORTANT SUR BINCKBANK

NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER JANVIER 2018

IFRS 9 – Instruments financiers, classification et évaluation (et sections connexes de l'IFRS 7)

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 « Instruments financiers » remplacera l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et comporte des exigences de classifications et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de micro-couverture. Les nouvelles exigences seront applicables au 1er janvier 2018. Les exigences en matière de classification, d'évaluation et de dépréciation seront appliquées rétrospectivement par un ajustement du bilan d'ouverture et des fonds propres d'ouverture au 1er janvier 2018 et sans retraitement des périodes comparatives. La mise en application de l'IFRS 9 devrait avoir un impact important sur les fonds propres, le résultat net et/ou autre résultat étendu et élément d'information.

Enhanced Disclosure Task Force (EDTF)

En novembre 2015, l'EDTF a publié un rapport sur les informations à fournir au titre de l'IFRS 9 qui pourrait aider les parties prenantes à mieux comprendre les changements à venir découlant de l'utilisation de l'approche Pertes sur créances prévues (ECL). Étant donné que les informations complètes à fournir au titre de l'IFRS 9 ne concernent que l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les recommandations supplémentaires de l'EDTF durant la période précédant l'adoption visent à encourager l'uniformité et la comparabilité entre banques d'envergure internationale. BinckBank a suivi ces recommandations concernant les informations transitionnelles en se concentrant au départ sur les informations qualitatives.

IFRS 9 - programme

En 2016, BinckBank a mis l'accent sur l'établissement du programme IFRS 9, l'interprétation des principaux concepts de l'IFRS 9 et l'initiation à l'évaluation de l'impact. Par ailleurs, nous avons commencé l'intégration des exigences de l'IFRS 9 dans les modèles, les systèmes, les processus et la gouvernance dans la mesure où elles s'appliquent aux divers portefeuilles. Cette tâche se poursuivra en 2017, notamment la préparation et l'exécution d'un traitement parallèle. La structure de gouvernance du programme IFRS 9 a été établie en s'appuyant sur les trois phases de l'IFRS 9 : Classification et évaluation, Dépréciation et Comptabilité de couverture. Chaque axe de travail regroupe des experts en finance, risque, trésorerie et autres domaines pertinents. Le Comité de pilotage est l'organe décisionnel.

Classification et évaluation

BinckBank a appliqué une approche en deux étapes pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs financiers dans l'une des trois catégories qui sont le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (FVOCI) ou la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Le test du Business Model sera appliqué pour déterminer la façon dont un portefeuille d'instruments financiers est géré globalement ; et

NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER JANVIER 2018

IFRS 9 – Instruments financiers, classification et évaluation (et sections connexes de l'IFRS 7) (suite) Le test des versements au titre du capital et des intérêts ('SPPI') sera appliqué pour déterminer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers dans le Business Model.

Dans la plupart des cas, les résultats de la classification et de l'évaluation seront similaires à l'IAS 39 malgré quelques écarts éventuels. La méthode de classification et d'évaluation des passifs financiers demeure globalement la même que dans le cadre de l'IAS 39. En 2016, BinckBank a initié à la fois le test Business Model et le test SPPI. Les résultats définitifs sont prévus pour début 2017.

Dépréciation

La méthode de classification et d'évaluation de la dépréciation, basée sur un modèle de pertes sur créances prévues (ECL), devrait être davantage tournée vers l'avenir que celle au titre de l'IAS 39 qui est un modèle de pertes engagées. Le modèle ECL s'applique au solde des actifs financiers comptabilisés à un coût amorti et à la FVOCI, tels que les prêts et créances et les titres de créance.

BinckBank a commencé l'analyse de l'impact financier au niveau des provisions pour dépréciation dans le cadre de la nouvelle approche ECL, ainsi que le travail initial pour déterminer les principaux concepts et hypothèses nécessaires au nouveau modèle de dépréciation, notamment la définition de la détérioration importante et le mode d'évaluation des ECI

BinckBank adoptera l'approche en trois étapes de l'IFRS 9 pour déterminer les pertes sur créances prévues (ECL).

- Étape 1 : ECL à 12 mois actifs productifs
- Les instruments financiers qui n'ont pas eu de hausse importante en risque de crédit depuis la dotation initiale nécessitent, à la dotation initiale, une provision pour pertes sur créances prévues associées à la probabilité de situations de défaillance se produisant dans les 12 prochains mois (ECL à 12 mois).
- Étape 2 : ECL sur la durée de vie actifs non productifs
- Dans le cas d'une hausse importante en risque de crédit depuis la dotation initiale, une provision est requise pour les ECL découlant de toute situation de défaillance possible pendant la durée de vie prévue de l'instrument financier (ECL sur la durée de vie). Des déclencheurs pour passer à l'étape 2 seront définis en fonction du type d'actif/de portefeuille. Ces déclencheurs seront ensuite ajustés et testés dès que les modèles ECL seront disponibles.
- Étape 3 : ECL de longue date actifs non productifs
- Les instruments financiers passeront en étape 3 une fois fixés par défaut. Le but est d'aligner la définition de défaut relative à l'IFRS 9 sur la définition de défaut utilisée en interne à des fins de gestion du risque. L'étape 3 nécessite une provision ECL de longue date.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 vise à simplifier les exigences du modèle général de comptabilité de couverture. Toutes les stratégies de comptabilité de micro-couverture ainsi que la macro-couverture de flux de trésorerie entrent dans le cadre de l'IFRS 9. La macro-couverture en juste valeur n'entre pas actuellement dans le champ d'application de l'IFRS 9. BinckBank n'a pas appliqué pour le moment de comptabilité de couverture et, à ce titre ceci est hors du cadre du projet.

IFRS 15 - Produits provenant de contrats avec des clients

L'IFRS 15 contient la nouvelle ligne directrice relative à la comptabilisation des produits provenant des contrats avec des clients, dans l'intention de définir le modèle de produits et de l'établir en tant que norme. Les directives actuelles relatives à la comptabilisation des produits couvrent diverses normes et disparaîtront dès l'entrée en vigueur de l'IFRS 15. Cette norme nécessite une analyse pour déterminer le moment de la reconnaissance du revenu en utilisant une méthode selon laquelle la détermination du moment peut avoir une grande influence sur les processus opérationnels. BinckBank s'attend à un effet quantitatif limité sur la situation financière et les résultats de BinckBank car la période couvrant les activités opérationnelles concernées est en général très courte. BinckBank pense être en mesure de fournir une estimation plus précise de l'impact de cette nouvelle norme en 2017

NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER JANVIER 2019

IFRS 16 - Contrats de location

Cette nouvelle norme décrit le traitement des contrats de location simple et de location-financement. Dans le cadre de cette nouvelle norme, un actif doit être comptabilisé dans l'état de la situation financière pour les deux types de location. Une obligation financière doit également être comptabilisée si les paiements s'étendent sur plusieurs périodes. L'étude complète de l'effet de cette nouvelle norme n'est pas encore terminée.

NORMES SUSCEPTIBLES D'AVOIR PEU OU PAS D'IMPACT SUR BINCKBANK

NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER	
JANVIER 2017	

JANVIER 2017	
IAS 12 – Impôt sur les sociétés	Cette modification rend plus claires l'évaluation et la reconnaissance des actifs d'impôt différé temporaires découlant de pertes non réalisées sur des instruments financés comptabilisés à leur juste valeur. L'impact des ajustements de cette norme sur la situation financière et les résultats devrait être limité.
IAS 7 – État des flux de trésorerie	En raison de l'initiative de divulgation, des ajouts à l'état des flux de trésorerie sont proposés dans l'intention de fournir une ventilation plus détaillée des changements dans les obligations découlant des activités financières. BinckBank inclura la proposition dans les notes à l'état des flux de trésorerie. Cet ajustement n'aura aucun effet sur la situation financière et les résultats de BinckBank.
NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES JANVIER 2018	APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER
IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Entités de placement : application de l'exemption de consolidation	Cet amendement est essentiellement axé sur les entités de placement. Du fait que BinckBank n'entre pas dans le cadre de la définition d'une entité de placement, cet amendement n'aura aucun impact sur BinckBank.
IFRS 2 – Clarifications de classification et d'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	Cet amendement précise la classification et l'évaluation des paiements en actions. La clarification concerne principalement la façon dont les conditions d'attribution affectent la juste valeur de la transaction.
IFRS 4 – Contrats d'assurance	Cet amendement concerne une exemption relative à l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers en association avec la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Du fait que l'IFRS 4 concernant les contrats d'assurance n'est pas applicable à BinckBank, cet amendement n'est pas pertinent.
Amélioration du cycle annuel IFRS 2014-2016	Cela concerne plusieurs ajustements mineurs et une clarification des normes existantes qui clarifient le traitement. Les ajustements ne devraient pas avoir d'impact significatif.
IFRIC 22 - Opérations de change et avances de traitement	L'ajustement clarifie le traitement des transactions avec une avance en monnaie étrangère. Cet ajustement ne devrait pas avoir d'impact significatif.
Amendement IAS 40 - Transfert de placements immobiliers	Cela concerne un ajustement des critères pour répondre à un changement dans l'utilisation d'un investissement immobilier. Cet ajustement ne devrait pas être affecté car BinckBank ne détient aucun investissement.
NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES QUI N'EST PAS ENCORE CONNUE	APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS UNE DATE
IFRS 10 et IAS 28 : Amendement des normes pour supprimer des exigences contradictoires	Cet amendement se rapporte au moment de comptabilisation de l'étendue du gain ou de la perte concernant des transactions avec une entreprise associée ou coentreprise. Cet amendement n'a aucun effet sur la situation financière et les résultats de BinckBank. Suite à une étude de la méthode de la mise en équivalence, l'IASB a reporté l'entrée en vigueur de cet ajustement à une date indéterminée.
IFRS 14 – Activités à tarifs	Cet amendement précise la classification et l'évaluation des paiements en actions. La

2.3 Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers implique des estimations et hypothèses fondées sur des présomptions et des estimations subjectives. Les situations sont évaluées sur la base des informations et données financières disponibles. Ces estimations peuvent avoir une incidence importante sur la valeur des actifs et passifs déclarés et sur celle des actifs et passifs éventuels à la date de présentation des états financiers consolidés et des produits et charges déclarés pour la période de référence. Malgré tous les efforts mis en œuvre par la direction pour donner une appréciation la plus précise possible, les résultats réels peuvent varier de ceux anticipés.

juste valeur de la transaction.

clarification concerne principalement la façon dont les conditions d'attribution affectent la

Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision régulière. Les révisions sont comptabilisées dans la période durant laquelle l'estimation est révisée ou dans la période de révision et les périodes ultérieures, si la révision porte à la fois sur la période de référence en cours et la prochaine. Les hypothèses les plus notables concernant l'avenir et autres principales sources d'estimation de l'incertitude à la date du bilan, qui risquent d'entraîner un ajustement conséquent de la valeur comptable des actifs et passifs, sont :

Continuité d'exploitation

réglementées (publiés le 30 janvier

2014)

La direction de BinckBank a évalué la capacité de la banque selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et est satisfaite que la banque dispose des ressources adéquates pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. En outre, la direction n'a pas conscience d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute sur la capacité de BinckBank à poursuivre son activité. Par conséquent, les états financiers sont préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Consolidation des entreprises associées et coentreprises

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la consolidation de BinckBank et de ses entreprises associées et coentreprises. Afin de déterminer si les entreprises associées et coentreprises devaient être consolidées, la direction a évalué s'il existait une prise de contrôle assurant de facto le contrôle, le risque et la rémunération concernant les résultats variables de l'entité ou une influence sur l'appropriation des résultats de l'entité sur la base des circonstances et perspectives actuelles, selon les conditions de l'IFRS 10.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers ne peut pas être obtenue à partir des cours du marché, celleci est déterminée en appliquant des méthodes d'évaluation, notamment des modèles de flux de trésorerie ou autres modèles d'évaluation. Dans la mesure du possible, ces modèles sont corroborés par des données observables du marché, mais en cas d'impossibilité des jugements sont requis pour déterminer la juste valeur. Ces jugements impliquent la prise en compte de facteurs d'entrée tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Les changements apportés dans l'estimation de ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Une provision pour dépréciation est constituée pour les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus jusqu'à échéance en présence d'indications objectives que BinckBank ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants qui devraient être perçus selon les conditions contractuelles initiales du prêt. Une première indication de dépréciation se produit quand, sur une longue période de temps, la juste valeur est considérablement inférieure au coût amorti. BinckBank procède à des estimations individuelles de la valeur recouvrable, à savoir la valeur des flux de trésorerie futurs et les coûts de récupération des montants à percevoir. Si les actifs financiers satisfont aux critères de dépréciation, alors le montant comptabilisé est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Dépréciation des prêts et créances

Une provision pour dépréciation est constituée pour les prêts et les créances en présence d'indications objectives que BinckBank ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants qui devraient être perçus selon les conditions contractuelles initiales du prêt. La banque procède alors à des estimations individuelles ou collectives du montant recouvrable du prêt, à savoir la valeur des flux de trésorerie futurs, le produit de la liquidation du collatéral hors coûts de transaction, et les coûts de récupération des créances. La provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Écart d'acquisition

BinckBank réalise au moins une fois par an une analyse de la valeur comptable des écarts d'acquisition. Ceci implique d'estimer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Pour estimer la valeur d'utilité, BinckBank évalue les flux de trésorerie futurs prévus à partir de l'unité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle nette de ces flux de trésorerie.

Juste valeur des immobilisations incorporelles figurant comme acquises par le biais d'acquisitions BinckBank calcule la valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises par le biais de l'acquisition d'une entreprise ou d'activités commerciales. La mesure est réalisée à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de modèles de redevances. BinckBank établit des prévisions quant aux revenus et résultats futurs en vue d'obtenir les flux de trésorerie et détermine également le taux d'actualisation applicable. Quand la méthode des redevances est utilisée, une estimation du pourcentage de redevances approprié est aussi réalisée. Un test de dépréciation est réalisé à chaque date de bilan.

Durée d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles

BinckBank applique des périodes de dotation aux amortissements normales aux divers groupes d'immobilisations. BinckBank évalue chaque actif de façon périodique afin d'établir si la période de dotation aux amortissements correspond toujours à la durée d'utilité prévue de l'actif concerné. Des circonstances peuvent survenir au cours de la durée d'utilité de l'actif qui sont susceptibles d'entraîner une situation dans laquelle la période normale ne correspond plus à la durée d'utilité réelle. Dès qu'un écart est repéré, la valeur comptable restante de l'actif est amortie sur la durée d'utilité restante révisée, selon une méthode d'amortissement linéaire.

Actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans le cas probable où de futurs profits imposables seraient générés, permettant d'utiliser le report de pertes fiscales.

Provisions et engagements hors bilan

Les provisions et les engagements hors bilan sont déterminés sur la base des informations disponibles et des estimations de la direction. Les résultats réels peuvent différer des résultats attendus.

3 Principes comptables utilisés pour la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BinckBank et de ses filiales au 31 décembre 2016.

BinckBank contrôle un investissement seulement dans le cas où :

- la banque a le contrôle de l'investissement (ce qui signifie que les droits existent lui permettant d'influer directement sur les opérations relevant de l'investissement) ;
- · la banque est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de son implication dans l'investissement ; et
- la banque a la possibilité d'exercer son contrôle de l'investissement pour influencer les rendements.

Si la banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou des droits équivalents au regard d'un investissement, alors elle tient compte de tous les faits et circonstances y afférents en vue d'évaluer si elle a le contrôle de l'investissement, notamment :

- · des accords contractuels avec d'autres parties détenant des droits de vote au regard des engagements
- · d'investissement découlant d'autres dispositions contractuelles et
- · des droits de vote potentiels.

BinckBank réévalue si elle a le contrôle d'un investissement dans le cas où les faits et les circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. La consolidation d'une filiale commence quand BinckBank acquiert le contrôle de la filiale et cesse quand le contrôle de la filiale prend fin. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou liquidée durant l'exercice sont constatés dans les états financiers à compter de la date à laquelle BinckBank acquiert le contrôle et jusqu'à la date à laquelle BinckBank cesse d'avoir le contrôle.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat étendu sont affectés aux actionnaires de la société mère de BinckBank et à la participation minoritaire, même si ceci entraîne un solde négatif de la participation minoritaire. Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs règles comptables sur celles de BinckBank.

Un changement dans le taux de détention d'une filiale n'impliquant pas une perte de contrôle est inscrit en opération sur fonds propres. Dès lors que BinckBank cesse de contrôler une filiale, elle

- n'inscrit plus les actifs (y compris l'écart d'acquisition) et les passifs de la filiale dans son état de situation financière
- n'inscrit plus la valeur comptable de la participation minoritaire dans son état de situation financière
- ajuste l'écart de change cumulé dans l'avoir des actionnaires
- · inscrit la juste valeur du paiement perçu
- inscrit la juste valeur d'un investissement détenu dans son état de situation financière
- · inscrit l'excédent ou le déficit dans son compte de résultat
- reclasse la participation de BinckBank dans les montants, qui ont été précédemment constatés dans le résultat étendu, dans le résultat ou les bénéfices non répartis, tel que cela serait requis dans le cas où BinckBank avait liquidé directement l'actif ou le passif en question.

Les plus-values latentes sur des transactions liées à des investissements et entreprises associées sont proportionnellement éliminées du taux de participation de BinckBank dans les entreprises concernées. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si les transactions indiquent que l'actif transféré a subi une dépréciation.

Les transactions entre BinckBank et ses filiales ont eu lieu durant l'année. Ces transactions intergroupes ont été complètement éliminées des états financiers consolidés.

4 Règles comptables

4.1 CONVERSION DE DEVISES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont en euros, cette devise étant celle utilisée par BinckBank ainsi que pour la présentation des rapports. Les éléments inscrits dans les états financiers de chaque entité sont évalués sur la base de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires désignés en devises étrangères sont comptabilisés au taux de change prévalant à la date du bilan. Les différences relatives aux variations dans les taux de change sont portées au compte de résultat. Les éléments non monétaires en devises étrangères, évalués par rapport à leur juste valeur, sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les différences de taux de change relatives aux éléments non monétaires et portées à leur juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées de la même façon dans le compte de résultat. Les résultats des transactions et frais financiers sont comptabilisés en euros dans le compte de résultat au taux de change prévalant à la date de transaction.

À la date de référence, les actifs et passifs des entreprises associées étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle de BinckBank au taux de change prévalant à la date du bilan, tandis que le compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré de l'année. Les différences de change sont directement inscrites en élément distinct des fonds propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé reporté inclus dans les fonds propres concernant ladite entité est porté au compte de résultat.

4.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés dans des catégories selon la nature et l'objet des actifs ou passifs. Les catégories suivantes sont utilisées :

- · Actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers disponibles à la vente
- · Actifs financiers détenus jusqu'à échéance
- · Prêts et créances

Les actifs et passifs financiers achetés et vendus conformément aux conventions de marché communément acceptées sont comptabilisés à la date de l'achat ou de la vente y afférente. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan à la date d'acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers peuvent être affectés à une catégorie spécifique, leur traitement comptable étant décidé en même temps. La comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers s'effectue à leur juste valeur, y compris les frais de transaction directement imputables, sauf pour la catégorie qui est portée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les frais de transaction étant dans ce cas comptabilisés en charges.

Actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé comme porté à sa juste valeur par le biais du compte de résultat dans le cas où il est détenu à des fins de transaction ou a été désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale pour l'une des raisons suivantes :

- Il élimine ou réduit considérablement les incohérences dans l'évaluation et la comptabilisation qui autrement découleraient de la comptabilisation des actifs ou des produits et charges selon une base différente.
- La performance de l'actif financier concerné est évaluée sur la base de sa juste valeur, conformément à une stratégie d'investissement ou une gestion des risques documentée. Les rapports à la direction sont basés sur la juste valeur.
- Le contrat hôte des instruments financiers contient un ou plusieurs dérivés incorporés et le contrat intégral est comptabilisé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat. Ceci est seulement possible dans la mesure où le dérivé incorporé exerce une influence importante sur les flux de trésorerie contractuellement convenus, ou s'il s'avère que la séparation du dérivé incorporé n'est pas autorisée lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier (ex. : option de règlement anticipé au coût amorti).

Les dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de négociation. Les dérivés sont des instruments financiers nécessitant seulement un investissement initial net limité voire aucun et dont le règlement à une date future dépend du montant théorique sous-jacent du contrat et des variations de certains taux ou prix (ex. : un taux d'intérêt ou le prix d'un instrument financier). Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les plus-values et les moins-values latentes sont directement portées au compte de résultat sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont inclus dans aucune des autres catégories. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Toute plus-value ou moins-value est présentée, nette d'impôt, comme un résultat non réalisé dans la réserve de valeur juste jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou considéré comme déprécié. Dans ce cas, la plus-value ou moins-value cumulée précédemment incluse dans les fonds propres est portée au compte de résultat, dans le résultat provenant des instruments financiers.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables et ayant une date d'échéance fixe sont désignés comme des investissements à détenir jusqu'à échéance si BinckBank a spécialement l'intention de les détenir jusqu'à échéance et est en position de le faire. Les investissements détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût amorti, évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la perte de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des instruments financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après comptabilisation initiale, les éléments sont estimés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec précision les flux de trésorerie futurs estimés d'après la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, une période plus courte, à la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier.

Compensation des actifs et passifs financiers

La présentation en chiffres bruts des actifs financiers et passifs financiers dans le bilan est une pratique courante. Les actifs et passifs financiers sont mis en balance et le montant net est présenté dans le bilan lorsqu'il existe un droit légalement applicable d'équilibrer les montants et une intention de procéder au règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité doit posséder un droit de compensation légale à caractère exécutoire permanent pour satisfaire aux critères de compensation. En conséquence, le droit de compensation :

- peut ne jamais dépendre d'un événement futur ; et
- doit être légalement exécutoire dans tous les cas suivants :
 - dans le cadre du cours normal des affaires ;
 - en cas de défaut ; et
 - en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, un élément d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) n'est plus comptabilisé dans le bilan si :

- BinckBank cesse d'avoir droit aux flux de trésorerie provenant de l'actif; ou
- BinckBank conserve le droit de percevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif mais a pris l'engagement de les verser dans leur intégralité à un tiers et sans retard significatif, selon les dispositions d'un contrat spécifique ; et
- BinckBank a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif et a soit (a) transféré la quasitotalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ou (b) n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou les a conservés dans leur intégralité, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Si BinckBank a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie d'un actif mais n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ou les a conservés dans leur intégralité mais n'a pas transféré le contrôle de l'actif, alors cet actif continue à être comptabilisé aussi longtemps que BinckBank reste impliquée dans l'actif. Les passifs financiers cessent d'être comptabilisés dans le bilan dès que la performance relative à l'engagement a été atteinte ou que l'engagement a été supprimé ou a expiré.

Les prêts et créances et les pertes de valeur inhérentes sont radiés dans le cas où il n'existe plus aucune possibilité réelle de recouvrer l'encours de la dette suite à une saisie.

Opérations de prêt-emprunt de titres

Les opérations de prêt-emprunt de titres sont normalement garanties par des titres ou espèces. Les titres en lien à l'opération de prêt-emprunt ne sont pas comptabilisés (opérations d'emprunt) ou décomptabilisés (opérations de prêt) dans le bilan.

La garantie reçue ou payée en titres n'est pas respectivement comptabilisée ou décomptabilisée dans le bilan. La garantie reçue ou payée en espèces est comptabilisée dans le bilan à titre d'avance en espèces (inclus dans Prêts et créances sur établissements de crédit) ou reçue (Prêts et créances auprès des établissements de crédit ou Prêts et créances à la clientèle). Les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés sur la base d'un taux d'intérêt effectif et enregistrés en intérêt créditeur ou intérêt débiteur.

Dépréciation des actifs financiers

De façon régulière et à chaque date de bilan, BinckBank évalue s'il existe des preuves objectives, fournies par un ou plusieurs événements, de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les pertes de valeur sont uniquement comptabilisées en cas d'effet négatif sur les flux de trésorerie futurs. BinckBank ne considère pas les événements futurs possibles comme des indicateurs objectifs et ces prévisions ne sont donc pas utilisées comme une preuve de perte de valeur d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs financiers. Les pertes basées sur des événements futurs ne sont pas comptabilisées, indépendamment de la probabilité. La perte de valeur est déterminée comme suit pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à échéance et les prêts et créances :

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements en titres productifs d'intérêts sont évalués pour dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives de problèmes financiers au niveau de l'émetteur ou de l'emprunteur, que le marché n'est plus actif ou en présence d'autres indications similaires

En cas d'indications de dépréciation, la perte nette cumulée précédemment comptabilisée directement dans les fonds propres est transférée de ceux-ci vers le compte de résultats, sous l'élément dépréciations. Toute reprise de pertes de valeur dans les années suivantes concernant des titres productifs d'intérêts est comptabilisée dans le compte de résultat si la hausse dans la juste valeur de l'instrument peut être objectivement liée à un événement se produisant après comptabilisation de la précédente perte de valeur dans le compte de résultat.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu^{*}à échéance sont évalués individuellement et le montant de toute dépréciation est calculé selon la même méthode que celle utilisée pour les prêts et créances.

Prêts et créances

BinckBank évalue s'il y a une preuve objective de dépréciation du portefeuille de prêts (y compris tout nantissement et toutes les garanties et facilités de marge). Dans le cas de prêts sous la forme de titres affectés en garantie, il y a une indication objective si la juste valeur de la garantie est inférieure à la valeur comptable du prêt. La preuve de dépréciation d'un prêt ou d'une créance est obtenue en procédant à une évaluation des prêts du groupe. Ceci implique l'évaluation de la solvabilité des clients ainsi que l'évaluation de la nature de leurs opérations d'investissement et un suivi des opérations et soldes des clients.

BinckBank réalise des évaluations individuelles des créances dans le portefeuille d'hypothèques afin d'identifier toute dépréciation. Les situations dans lesquelles l'emprunteur déclare qu'il a des difficultés financières ou quand les conditions rattachées à l'accord de prêt ne sont pas remplies, sont des indications objectives de la dépréciation de ces créances. BinckBank considère les arriérés et remboursements d'intérêts à plus de 90 jours comme une indication objective de dépréciation. Un processus de gestion des dépréciations a été mis en place pour gérer tous les arriérés et, en consultation avec l'emprunteur, parvenir à une solution de sorte que l'emprunteur puisse résorber les arriérés et effectuer les paiements futurs avec le moins de problèmes possible.

Le montant de toute perte de valeur est évalué comme la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Dans le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un actif financier et pour lequel une garantie a été fournie, il est tenu compte des flux de trésorerie qui découleront de la réalisation de la garantie moins les frais qui devront être engagés pour obtenir et vendre la garantie. La perte de valeur est portée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation des actifs financiers

En cas de dépréciation, la provision pour dépréciation est augmentée du montant de la perte de valeur. Les prêts concernés sont réduits seulement quand toutes les procédures nécessaires ont été réalisées et que le montant de la perte a été déterminé. Si, durant une période subséquente, le montant d'une dépréciation diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la réduction initiale, alors la perte de valeur précédemment constatée est reprise. La reprise d'une dépréciation est constatée dans la provision et dans le compte de résultat. Les montants subséquemment collectés après avoir été réduits sont portés au crédit du compte de résultat dans la rubrique Dépréciation des actifs financiers.

Une provision générale pour prêts douteux est également constituée pour les prêts et créances. La provision générale couvre les pertes qui ont déjà été constatées à la date du bilan mais qui n'ont pas été prises en compte par les systèmes de risque de crédit (engagées mais non déclarées). La méthodologie de détermination du montant de la provision est basée sur la probabilité de défaut, d'exposition en cas de défaut et la période d'identification de la perte.

La méthodologie et les hypothèses adoptées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin d'atténuer les variations entre pertes estimées et pertes réelles.

4.3 ACQUISITION ET ÉCART DE CONSOLIDATION

Toutes les acquisitions sont comptabilisées en utilisant la méthode des acquisitions. Les actifs, fonds propres et passifs identifiables de l'entreprise ou des activités acquises sont inscrits à leur juste valeur.

BinckBank calcule la valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises par le biais de l'acquisition d'une entreprise ou d'activités commerciales. La mesure est réalisée à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de modèles de redevances. BinckBank établit des prévisions quant aux revenus et résultats futurs en vue d'obtenir les flux de trésorerie et détermine également le taux d'actualisation applicable. Quand la méthode des redevances est utilisée, une estimation du pourcentage de redevances approprié est aussi réalisée.

Des accords de rémunération différée peuvent être signés dans le cadre d'acquisitions commerciales. BinckBank fait une estimation du versement complémentaire éventuel sur la base des résultats futurs escomptés des activités ou entreprises acquises. Ce versement complémentaire éventuel fait partie du prix payé pour l'activité ou l'entreprise acquise. Une évaluation annuelle est faite pour déterminer si l'obligation de versement complémentaire éventuel doit être ajusté à la lumière de tous changements intervenus dans l'évolution des résultats. Les ajustements de calcul du versement complémentaire éventuel après finalisation de l'acquisition sont directement portés au compte de résultat.

Lors de sa comptabilisation initiale, l'écart de consolidation résultant d'un regroupement est considéré comme la différence entre le prix d'acquisition du regroupement d'entreprises et la participation de BinckBank à la juste valeur nette des actifs, passifs et engagements conditionnels identifiables de la société acquise, si positive. Ensuite, l'écart de consolidation est inscrit au prix coûtant moins les pertes de valeur cumulées. Une différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur est immédiatement passée dans les charges.

Une participation tierce dans la société acquise est évaluée soit à la juste valeur à la date de l'acquisition ou selon la participation proportionnelle dans les actifs et passifs identifiables de la société ou des activités acquises.

L'écart d'acquisition est soumis au test de dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable doit être dépréciée. Concernant ce test de dépréciation, l'écart de consolidation résultant d'un regroupement d'entreprises est imputé à partir de la date de l'acquisition aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient tirer profit de la synergie du regroupement d'entreprises.

Une dépréciation est calculée en évaluant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net d'un actif et sa valeur d'utilité. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation de l'écart de consolidation n'est pas reprise.

Les ajustements devant être apportés à la juste valeur des actifs, fonds propres et passifs acquis, évalués au moment de l'acquisition et qui sont identifiés avant la fin de la première période de référence suite au regroupement d'entreprises, entraînent un ajustement de l'écart de consolidation. Les ajustements nécessaires identifiés à une date ultérieure sont portés au compte de résultat, en perte ou profit. Les plus-values et moins-values sur la cession d'une entreprise ou activité sont considérées comme la différence entre les produits provenant de la cession et la valeur comptable de l'entreprise ou activité, y compris l'écart de consolidation et la réserve de conversion de devise.

Les frais de transaction liés à une acquisition sont directement portés au compte de résultat.

4.4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière comprend la trésorerie, les soldes auprès d'autres banques et les dépôts à court terme (dépôts à vue) ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sur lesquels le risque de dépréciation est faible.

4.5 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles BinckBank détient en général entre 20 % et 50 % des droits de vote ou dans lesquelles BinckBank est capable d'exercer une influence significative d'une autre façon, mais sans en avoir le contrôle. Les investissements dans les entreprises associées sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Le poste comprend l'écart de compensation versé à l'acquisition, moins les pertes de valeur cumulées. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation de BinckBank dans les résultats des entreprises associées est reportée dans le compte de résultat de BinckBank en tant que participation dans les résultats des entreprises associées. La participation de BinckBank dans la variation des réserves d'une entreprise associée est directement comptabilisée dans les fonds propres de BinckBank. La valeur comptable de l'investissement est ajusté concernant les résultats déclarés et la variation des réserves. Lorsque la valeur comptable de l'investissement dans une entreprise associée est nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée sauf si BinckBank a pris des engagements au nom de l'entreprise associée concernée ou a déjà effectué des paiements au nom de l'entreprise associées sont ajustés afin d'assurer une cohérence avec ceux de BinckBank.

4.6 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels acquis séparément sont évalués au coût appliqué lors de la comptabilisation initiale. Le coût des actifs incorporels acquis dans un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les actifs incorporels sont ensuite comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation cumulée.

Les actifs incorporels sont déterminés comme ayant une durée d'utilité définie ou indéfinie. Les actifs incorporels ayant une durée d'utilité définie sont amortis sur la durée d'utilité et soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur. Les durées d'utilité des actifs incorporels sont évaluées sur une base annuelle et ajustées si un changement a eu lieu. L'amortissement des actifs incorporels ayant une durée d'utilité définie est présenté dans le compte de résultat sous la rubrique dotation aux amortissements.

Les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel, soit individuellement ou au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis. La durée d'utilité d'un actif incorporel ayant une durée d'utilité indéfinie est réévaluée sur une base annuelle, notamment afin de déterminer si la durée d'utilité indéfinie est toujours justifiable.

4.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les biens immobiliers pour usage propre sont comptabilisés au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Toutes les autres immobilisations corporelles inscrites au bilan en tant qu'installations techniques, matériel et outillage sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur. Les immobilisations corporelles sont soumises à un amortissement linéaire basé sur la durée d'utilité, en tenant compte de la valeur résiduelle.

La durée d'utilité prévue est de :

Biens immobiliers (usage propre) 50 ans
Matériel informatique 5 ans
Mobilier, fournitures et équipements 5-10 ans
Autres immobilisations corporelles 5 ans

Si un actif est constitué de divers « composants » ayant des durées d'utilité différentes et/ou des valeurs résiduelles différentes, alors l'actif est divisé en autant de composants qu'il contient et le calcul de l'amortissement s'effectue en conséquence. La durée d'utilité et la valeur résiduelle sont évaluées sur une base annuelle. S'il apparaît que les valeurs estimées divergent des estimations antérieures, alors les valeurs sont ajustées. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure au montant recouvrable estimé, alors une dépréciation est constatée et comptabilisée en charges au compte de résultat. Le résultat de la vente d'immobilisations corporelles correspondant à la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable, est comptabilisé dans le compte de résultat pour la période durant laquelle la vente a eu lieu. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges au compte de résultat pour la période correspondante. Les frais relatifs aux rénovations importantes sont capitalisés lorsqu'il est probable que des bénéfices futurs supplémentaires seront réalisés à partir de l'actif existant. Les rénovations importantes sont amorties sur la base de la durée d'utilité restante de l'actif concerné. Les versements anticipés de loyers (location-exploitation) sont comptabilisés en investissements dans les biens immobiliers. L'amortissement de la location est appliqué sur une base linéaire et couvre la durée restante jusqu'à échéance.

4.8 IMPÔTS ET TAXES

Impôt exigible

L'impôt exigible concerne les actifs et passifs d'impôt et ceux compensés payables immédiatement pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Ceux-ci sont constatés constatés au montant estimé exigible par ou à régler à l'administration fiscale et douanière néerlandaise. Le montant de l'impôt est calculé sur la base des taux d'imposition officiels et de la législation fiscale en vigueur.

Impôt différé

Les passifs d'impôt différé sont constatés d'après les différences temporaires, à la date du bilan, entre la base d'imposition des actifs et passifs et leur valeur comptable dans ces états financiers.

Les passifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires imposables sauf :

- si le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'a pas d'incidence sur le bénéfice d'exploitation avant impôt ou le bénéfice imposable;
- si les différences temporaires imposables sont liées à des investissements dans des filiales et entreprises associées donnant la capacité à BinckBank de contrôler le calendrier de remboursement de la différence temporaire et qu'il est probable que la différence temporaire ne sera pas reprise dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour pouvoir utiliser l'actif d'impôt différé, permettant ainsi d'utiliser les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la date du bilan et réduite dans la mesure où il est peu probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre d'utiliser une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à la date du bilan et constatés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour permettre d'utiliser l'actif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés aux montants évalués selon les taux d'imposition susceptibles d'être applicables à la période durant laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition officiels et de la législation fiscale en vigueur. L'impôt sur les éléments constatés directement dans les fonds propres est comptabilisé directement en fonds propres au lieu du compte de résultat. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés en tant que montant net s'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les actifs d'impôt différé par rapport aux passifs d'impôt différé et que l'impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

4.9 EN-COURS

L'en-cours fait exclusivement référence aux activités externes de la filiale Able. L'en-cours est comptabilisé au coût du travail réalisé, augmenté d'une proportion des résultats finaux prévus en fonction de l'état d'avancement et diminué des versements facturés, avances et provisions. Concernant les pertes anticipées sur l'en-cours, des provisions sont comptabilisées dès que de telles pertes sont identifiées et sont déduites du coût, tous les bénéfices déjà constatés étant également repris. Le coût comprend les frais directs du projet, constitués des frais directs de main d'œuvre, de matériel, des frais de sous-traitance, des autres frais directs et charges relatifs à la location et l'entretien de l'équipement utilisé. L'état d'avancement du projet est évalué sur la base du coût du travail réalisé par rapport au coût prévu du projet pris dans sa globalité. Aucun bénéfice n'est constaté sur l'en-cours avant qu'il ne soit possible de faire une estimation fiable du résultat final. Pour chaque projet, le solde de la valeur de l'en-cours diminué des versements facturés et avances est évalué. Dans le cas de projets pour lesquels les avances et versements facturés dépassent la valeur des travaux, ce solde est incorporé à d'autres passifs au lieu d'autres actifs.

4.10 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des actifs de BinckBank est évaluée à chaque date de bilan pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si c'est le cas, le montant recouvrable de l'actif est estimé. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité de l'actif, Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie dépasse le montant recouvrable.

4.11 POSITIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS TENUES POUR LE COMPTE DE CLIENTS

BinckBank exécute des opérations sur instruments dérivés pour le compte de ses clients et détient les positions résultantes en son nom propre mais pour le compte du client et au risque du client. Les positions sont comptabilisées à leur juste valeur, évaluées selon le prix coté à la date du bilan. Une position opposée est détenue à l'organisme de compensation par rapport à chaque position de client. Le règlement financier par les clients concernés au regard de ces opérations et positions prend effet immédiatement. Les clients ont déposé des garanties adéquates auprès de BinckBank sous forme de soldes de trésorerie, garanties bancaires et titres pour couvrir les risques découlant des positions sur instruments dérivés tenues.

Suite aux amendements apportés à la *Wet Giraal effectenverkeer* (Loi sur le virement bancaire de fonds, *Wge*), les instruments dérivés entrent également dans le cadre de la protection de la Wge à compter du 1er avril 2016 et, sous réserve de conditions, sont clairement séparés des actifs de l'institution. Pour BinckBank, ceci a entraîné une réévaluation des critères de reconnaissance de l'IAS 39 relatifs au compte « positions sur instruments dérivés tenus pour le compte de clients » BinckBank a conclu qu'en raison de la nature de ces positions et conformément à la norme IFRS, ce compte ne devait plus être présenté dans l'état de la situation financière après le 1er avril 2016.

4.12 FONDS CONFIÉS

Les fonds confiés comprennent les dépôts d'épargne, les dépôts à vue et autres soldes, y compris les dépôts de construction (bouwdepots). Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, y compris les frais de transaction. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. Toute différence entre le produit et la valeur de rachat, calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisée dans le compte de résultat sous le compte intérêts débiteurs.

4.13 PROVISIONS

Une provision est constatée si:

- BinckBank a une obligation actuelle juridique ou implicite faisant suite à un événement antérieur;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit requise pour éteindre l'obligation; et
- il est possible de réaliser une estimation fiable du montant de l'obligation.

S'il est prévu qu'une partie ou l'intégralité d'une provision soit remboursée, alors ce remboursement est comptabilisé comme un actif distinct seulement dans le cas où ce remboursement est quasiment certain. La charge relative à une provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont comptabilisées à un taux, avant impôt, qui reflète - le cas échéant - les risques spécifiques à l'engagement. Lorsqu'une actualisation est effectuée, l'augmentation des provisions due à l'écoulement du temps est enregistrée comme un coût d'emprunt.

4.14 PENSIONS

BinckBank gère un régime de retraite à cotisations déterminées pour les membres de son directoire et ses employés. Dans un régime de retraite à cotisations déterminées, un pourcentage du salaire fixe de l'employé est payé sous forme de cotisations pour l'assurance retraite. Le pourcentage payable dépend de l'âge. Les cotisations de retraite sont comptabilisées dans l'année à laquelle elles se rapportent.

4.15 ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux émis qui sont rachetés (actions propres) sont déduits des fonds propres au prix d'acquisition, incluant les frais de transaction. Les gains ou pertes sur l'achat, la vente, l'émission ou le retrait des propres instruments de capitaux de BinckBank ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

4.16 AVANTAGES DU PERSONNEL

Le régime de rémunération variable de BinckBank fait la distinction entre trois groupes cibles :

- Le personnel désigné : incluant les membres du directoire, les cadres dirigeants, les responsables en charge des positions de contrôle et des positions pouvant influer sur le profil de risque ;
- Le personnel clé :les employés qui en exerçant leurs fonctions jouent un rôle important dans la conduite des activités de BinckBank et qui bénéficient d'un programme d'intéressement supplémentaire;
- Le reste du personnel : tous les autres employés ont un régime de rémunération dont l'échelle dépend du résultat de BinckBank, les primes accordées dépendant de la performance individuelle de l'employé concerné.

La période de performance concernant tous les groupes susmentionnés est d'un an. Des objectifs de performance annuelle sont définis au niveau groupe, unité d'exploitation et individu et ont un caractère à la fois financier et non financier. Le paiement dépend de la réalisation des objectifs de performance précédemment fixés pour la période de référence.

L'attribution de la rémunération variable concernant le personnel désigné est déterminée sur la base des résultats obtenus selon les indicateurs de performance qualitative, quantitative, financière et non financière. Une rémunération variable concernant le personnel désigné comprend 50 % en actions BinckBank N.V. et 50 % en espèces. Cette proportion s'applique à chaque paiement de rémunération variable. Une partie du total de la rémunération variable allouée est versée sans conditions et l'autre partie est soumises à des conditions au prorata sur une période de trois ans. Une réévaluation est effectuée sur la base des critères de performance initiale liés à cette rémunération variable à la fin de chaque année (durant la période de trois ans). Sous réserve du résultat de cette réévaluation, la partie de la rémunération variable allouée au prorata pour l'année en question est déclarée complètement ou partiellement inconditionnelle. L'emploi d'un personnel désigné pendant la période de référence n'est pas obligatoire pour déclarer une rémunération variable différée inconditionnelle et ne constitue donc pas une composante de la politique de rémunération. Les actions BinckBank qui ont été attribuées sans réserve doivent être conservées sur un compte bloqué jusqu'à l'issue de la période d'indisponibilité. La période d'indisponibilité après l'attribution sans réserve des actions est d'un an pour le personnel désigné, à l'exception des membres du directoire pour lesquels la période d'indisponibilité est de deux ans.

L'estimation des actions attribuées sous conditions au personnel désigné est basée sur les principes suivants :

- la juste valeur des services fournis par un employé doit être affectée à l'année de référence en tant qu'élément de coût ;
- la juste valeur des services fournis correspondant au paiement de la prime est estimée à la juste valeur des actions que l'employé reçoit.

La juste valeur des actions dans le futur est égale à la juste valeur au moment de l'estimation.

- · Les dividendes « suspendus », en déduisant la valeur des actions par le rendement du dividende ;
- La période d'indisponibilité, en ajustant la valeur pour la valeur d'une option d'achat américaine, calculée selon un arbre binomial.

Le paiement de la rémunération variable en espèces aux membres du directoire et au personnel désigné s'effectue après expiration de l'année de rémunération, respectivement à hauteur de 50 % et 60 %, puis en parts égales respectivement à hauteur de 50 % et 40 % pendant les trois années suivantes. Il est réparti en un passif courant et un passif de trésorerie non courant. Un cumul concernant le passif courant et le passif de trésorerie non courant est constitué pour les passifs estimés et cumulés au regard des performances fournies jusqu'à la date du bilan. Le passif non courant est productif d'intérêts et il est par conséquent comptabilisé à sa valeur nominale majorée des intérêts courus. Un droit de reprise s'applique permettant de réclamer toute rémunération aux résultats variable si un employé a agi de manière contraire à l'éthique et/ou en violation de la politique de BinckBank.

4.17 ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs présentant un risque de crédit potentiel sont comptabilisés sous ce compte.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des passifs qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan car leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement contrôlés par BinckBank. Le risque maximal de crédit potentiel lié à ces passifs éventuels rencontrés par BinckBank est présenté dans les notes. En estimant le risque maximal de crédit potentiel, on suppose que toutes les contreparties manquent à leurs obligations contractuelles et que tous les actifs fournis à titre de garantie sont sans valeur.

Facilités irrévocables

Les facilités irrévocables sont les facilités de crédit et toutes les autres obligations non utilisées conformément aux engagements irrévocables qui peuvent aboutir à une prolongation des prêts.

4.18 CRÉDIT-BAIL

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages inhérents au droit de propriété incombent dans une large mesure au bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les loyers payés au titre de locataire et couvrant des contrats de location simple sont constatés dans le résultat durant la période de location, après déduction des primes que doit recevoir le bailleur. L'implication de BinckBank en tant que locataire se limite à des contrats de location simple.

4.19 PRINCIPE GÉNÉRAL DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et les charges sont comptabilisés durant la période à laquelle ils se rapportent en tenant dûment compte des principes comptables ci-dessus. Les produits sont constatés s'il est probable que leurs avantages économiques profiteront à BinckBank et que le revenu peut être évalué de manière fiable.

4.20 INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Les intérêts créditeurs comprennent les intérêts sur les actifs financiers monétaires imputables à la période. Les intérêts sur les actifs financiers sont évalués en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif basé sur le coût d'acquisition réel. La méthode du taux d'intérêt effectif s'appuie sur les flux de trésorerie escomptés, en tenant compte du risque de remboursement anticipé de l'instrument financier sous-jacent et des revenus et frais directs, tels que les frais de transaction facturés et toute remise ou prime. Lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer le risque de remboursement anticipé de façon suffisamment fiable, BinckBank adopte le plan de trésorerie jusqu'à l'échéance des instruments financiers. Les intérêts créditeurs sur des actifs financiers soumis à une dépréciation qui a été enregistrée à la juste valeur ou valeur recouvrable estimée sont ensuite comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer la valeur recouvrable par reprise des flux de trésorerie futurs.

4.21 INTÉRÊTS DÉBITEURS

Il s'agit des intérêts débiteurs sur toutes les obligations financières ; ils sont évalués sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.22 HONORAIRES ET COMMISSIONS PERÇUS

Les honoraires et commissions perçus comprennent les paiements, à l'exclusion des intérêts, reçus ou à percevoir de tiers, que ce soit sur une base non récurrente ou plus régulière, dans le cadre de services de courtage, gestion d'actifs et autres services.

4.23 HONORAIRES ET COMMISSIONS VERSÉS

Les honoraires et commissions versés comprennent les paiements, à l'exclusion des intérêts, versés ou à payer à de tiers, que ce soit sur une base non récurrente ou plus régulière, dans le cadre de services de courtage, gestion d'actifs et autres services.

4.24 AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent les montants facturés à des tiers durant l'exercice au sujet des biens et services fournis correspondant à du matériel informatique et des logiciels, après déduction des dépenses engagées, ainsi que tous les autres produits non classés dans la rubrique Autres éléments du résultat.

4.25 EN-COURS SUR LES CONTRATS POUR DES TIERS

BinckBank applique la méthode du pourcentage de réalisation pour évaluer le revenu généré par chaque contrat à la date du bilan. Le pourcentage de réalisation est déterminé en comparant le total des coûts estimés pour un projet aux coûts réels jusqu'à la date du bilan. BinckBank comptabilise le solde positif ou négatif du revenu, diminué des versements facturés pour chaque projet respectivement dans d'autres actifs ou d'autres passifs.

Les ventes sous licence liées à une obligation de fournir des prestations personnalisées relatives au fonctionnement des logiciels livrés sont considérées comme faisant partie du projet global. Les revenus en rapport aux licences faisant partie intégrante du montant total du projet sont comptabilisés au prorata de l'état d'avancement du projet durant l'année de référence, à savoir le pourcentage de réalisation.

4.26 RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le résultat des instruments financiers concerne les résultats des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Le résultat se compose des variations en valeur de ces instruments financiers imputables à la période.

4.27 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ceci concerne la part de BinckBank dans le résultat et la dépréciation, le cas échéant, de ses entreprises associées. Lorsque la valeur comptable de l'investissement dans une entreprise associée est nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée sauf si BinckBank a pris des engagements au nom de l'entreprise associée concernée ou a déjà effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

4.28 IMPÔTS ET TAXES

L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat sauf si l'impôt concerne des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres, dans quel cas l'impôt est comptabilisé respectivement dans les résultats latents et directement dans les fonds propres.

4.29 BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice par action ordinaire est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les considérations suivantes sont prises en compte dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

- Le nombre total d'actions ordinaires émises est diminué des actions propres détenues par les entreprises du groupe;
- · Le calcul est basé sur des moyennes journalières.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions pendant la période en vue d'une dilution potentielle, par exemple en raison de droits ou options en cours. Les actions attribuées sous conditions et découlant de paiements en actions ne donnent pas droit à des dividendes et sont seulement incluses dans le calcul du bénéfice par action au moment où elles deviennent sans condition.

4.30 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie a été préparé à l'aide de la méthode indirecte, selon laquelle les flux de trésorerie sont analysés en fonction des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, le résultat net est ajusté pour les produits et charges n'ayant pas entraîné de recettes et de dépenses durant le même exercice financier et pour les variations dans les provisions et les comptes d'attente. La trésorerie comprend les espèces en caisse ainsi que les soldes librement disponibles qui sont en dépôt dans les banques centrales et les autres instruments financiers à échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change prévalant à la date où le flux de trésorerie se produit.

NOTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015

5. CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES 854.230 178.365

Ce poste comprend tous les montants inscrits dans le livre de caisse, y compris les billets et les pièces en devise étrangère, ainsi que les soldes créditeurs disponibles sur demande auprès des banques centrales dans les pays où BinckBank possède des agences.

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015

6. BANQUES

Soldes bancaires 127.755 178.244

Ce poste comprend l'ensemble de la trésorerie et équivalents de trésorerie concernant les activités commerciales détenues dans des comptes auprès d'organismes de crédit supervisés par des organismes de réglementation bancaire.

Ce poste comprend:

Les soldes créditeurs disponibles sur demande	94.541	146.994
Les prêts à vue	44	11
Les réserves obligatoires	29.038	27.162
Les créances de DNB en rapport au système de garantie des dépôts concernant la banque DSB.	4.132	4.077
	127.755	178.244

Les créances de prêts à vue ont des échéances initiales de moins de trois mois. Les intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux d'intérêt du marché.

La créance de DNB en rapport au système de garantie des dépôts concernant la banque DSB correspond à la demande de conversion en espèces en vue des flux de trésorerie futurs escomptés. Au 31 décembre 2016, aucune perte par rapport à cette demande n'est prévue, et la provision précédemment créée à cette occasion sera intégralement reprise.

Engagements envers les banques 2.017 23.582

BinckBank a passé des accords avec diverses banques par lesquels les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires sont régularisés par un compte de contrepartie de trésorerie fixe. Celui-ci n'apparaît que sur le relevé du jour ouvrable suivant et BinckBank peut ainsi avoir un découvert sur un seul compte bancaire pendant une très courte période. Ce poste comprend également la garantie en espèces reçue pour des opérations de prêt-emprunt de titres.

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016

7. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

31 décembre 2015

Actifs financiers détenus à des fins de transaction		20.393		12.297
Turbos	20.330		12.138	
Créances de produits dérivés SRD	63		159	
	20.393		12.297	
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		9.499		15.405
Positions en fonds propres par rapport aux SRD à payer	9.499		15.405	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		20.428		12.286
Turbos	20.351		12.144	
Produits dérivés SRD à payer	77		142	
	20.428		12.286	
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		1.018		46
Positions en fonds propres par rapport aux SRD à payer	1.018		46	

BinckBank émet des turbos sous son propre nom pour ses clients. Le risque de prix sur une position de turbo émis est couvert économiquement par l'achat d'un turbo dans des conditions identiques. La différence dans le cours du marché des turbos achetés et émis est due à l'utilisation d'un taux d'actualisation différent concernant l'ajustement de valeur de crédit (CVA) pour BinckBank sur la contrepartie et pour le client sur BinckBank.

BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Un contrat SRD est une transaction dans une sélection d'actions cotées sur Euronext Paris par laquelle le paiement relatif aux actions achetées ou la livraison des actions vendues est différé jusqu'au dernier jour de négociation du mois. La transaction sur fonds propres correspondante sur le marché monétaire est exécutée par BinckBank afin de couvrir le risque de prix. En fait, BinckBank finance le montant de la transaction pour le client. BinckBank prenant une position en fonds propres qui compense exactement la position des produits dérivés SRD détenue par le client, cela entraîne une couverture naturelle du risque de prix.

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016		31 dé	cembre 2015
8. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		724.398		1.167.121
Ce poste comprend:				
Obligations d'État/obligations garanties par l'État	57.002		317.184	
Autres obligations	667.396		849.937	
	724.398		1.167.121	

Ce poste concerne un portefeuille de titres productifs d'intérêts dont les échéances restantes sont à moins de 3 à 5 ans. À la fin de l'exercice 2016, le rendement effectif de ce portefeuille était de 0,41% (2015 : 0,54%).

Les investissements dans des actifs financiers disponibles à la vente comprenaient:

Prix d'achat amorti au 1er janvier	1.165.178	1.384.334
Rachats	(667.549)	(532.870)
Ventes	(15.066)	-
Achats	254.720	327.710
Conversion devise étrangère	2.801	10.668
Amortissement des primes/décotes	(16.987)	(24.664)
Coût amorti au 31 décembre	723.097	1.165.178
Réévaluation au 31 décembre	1.301	1.943
Valeur du bilan au 31 décembre	724.398	1.167.121
(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
9. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉ	EANCE 790.021	813.484
Ce poste comprend:		
Obligations d'État/obligations garanties par l'État	515.463	464.556
Autres obligations	274.558	348.928

BinckBank gère un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance. L'objet de ce portefeuille est essentiellement de collecter des flux de trésorerie à partir des intérêts et rachats. Ce poste concerne un portefeuille de titres productifs d'intérêts dont les échéances restantes sont à moins de trois ans. À la fin de l'exercice 2016, le rendement effectif de ce portefeuille était de 0,45% (2015 : 0,33%).

790.021

813.484

Les investissements dans des actifs financiers disponibles à la vente comprenaient:

Prix d'achat amorti au 1er janvier	813.484	545.108
Rachats	(125.959)	-
Achats	106.018	273.975
Conversion devise étrangère	6.906	3.835
Amortissement des primes/décotes	(10.428)	(9.434)
Coût amorti au 31 décembre	790.021	813.484

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)31 décembre 201631 décembre 201510. PRÊTS ET CRÉANCES958.329502.006

Ce poste comprend les créances des clients, y compris les prêts et les découverts à un jour qui sont garantis par des titres, des garanties bancaires et les créances garanties par une hypothèque sur un bien immobilier.

La répartition est la suivante:

Créances garanties par des titres	433.181	498.722
Créances couvertes par des garanties bancaires	4.563	3.242
Créances sure les prêts hypothécaires	520.676	-
Autres créances	484	503
Prêts et créances, brut	958.904	502.467
Moins : provision pour dépréciation	(575)	(461)
	958.329	502.006

Les variations dans les provisions pour dépréciation ont été les suivantes:

Amorti Solde au 31 décembre	(2)	(6) 461
	(2)	(0)
Récupéré	(96)	(223)
Ajouté	212	209
Solde au 1er janvier	461	481

La provision pour dépréciation est calculée sur une base individuelle et collective.

Les créances couvertes par des titres et des garanties bancaires incluent des prêts garantis par des titres. Le taux d'intérêt de ces prêts est basé sur EURIBOR ou EONIA lorsqu'un taux d'intérêt minimum est applicable.

BinckBank a commencé à investir dans des hypothèques résidentielles aux Pays-Bas en 2016. Le portefeuille comprend des prêts à taux d'intérêt variable et des prêts à taux d'intérêt fixe sur des périodes allant de un mois à trente ans. Les taux d'intérêt concernant le portefeuille d'hypothèques s'échelonnent de 1,3% à 6,4%.

Une partie du portefeuille d'hypothèques entre dans le cadre du Programme national de garantie de l'hypothèque (NHG) en vigueur aux Pays-Bas. Cette garantie est émise par le Fonds de garantie de l'accession à la propriété (WEW) qui est luimême soutenu par le Gouvernement néerlandais en cas de manque de liquidités. Ainsi, dans le contexte de risque, le NHG est une garantie gouvernementale. Cette garantie sert de filet de sécurité dans le cas où l'emprunteur est incapable de satisfaire aux conditions rattachées au prêt, et moyennant quoi toute dette résiduelle, le cas échéant, sera en partie couverte par le Fonds après la vente du bien nanti Au 31 décembre 2016, la part du portefeuille d'hypothèques entrant dans le cadre du NHG totalisait 221 millions d'euros.

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015

11. INVESTISSEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES - 1.227

Ceci fait référence à la participation dans la société d'investissement TOM

Les détails du poste sont les suivants:		
Solde au 1er janvier	1.227	1.293
Augmentations de capital et acquisitions	1.594	664
Dépréciation enterprises associées	(1.744)	-
Résultat sur les entreprises associées	(1.077)	(730)

Les informations financières globalisées relatives aux entreprises associées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(chiffres en milliers d'euros)	Pays	Participation	Quote-part dans les fonds propres	Quote-part dans le résultat	Actifs immobilisés	Actifs courants	Passifs à long terme	Passifs courants	Total des produits	Total des charges
Entreprises associées 2016										
TOM Holding N.V.	NL	25,5%	-	(1.077)	1.698	6.651	-	1.522	5.562	(10.230)
Entreprises associées 2015										
TOM Holding N.V.	NL	25,5%	1.227	(730)	1.610	6.018	-	2.825	6.845	(10.104)

L'entreprise associée TOM Holding N.V. possède deux filiales : TOM Broker B.V. qui assure les meilleures obligations d'exécution pour les parties affiliées, et TOM B.V., qui possède une licence pour opérer en tant que système multilatéral de négociation (MTF), qui effectue des opérations sur actions et options qui sont cotées et négociées sur d'autres marchés. Les actions de TOM Holding N.V. ne sont pas cotées. La participation de BinckBank dans TOM Holding N.V. est comptabilisée en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

Le 20 octobre 2016, les actionnaires de TOM Holding N.V. ont accepté d'apporter un soutien actif à TOM Holding N.V. pour trouver un nouveau partenaire stratégique permettant à TOM Holding N.V. de franchir l'étape suivante de son développement. BinckBank a réévalué la valeur de son investissement dans TOM Holding N.V. dans l'attente de l'issue de ce processus. Ceci a été réalisé e en déterminant la valeur réalisable de l'entreprise associée sur la base de la juste valeur estimée après déduction des coûts. La réévaluation de l'investissement dans TOM Holding N.V. a abouti à un résultat nul.

(chiffres en milliers d'euros)31 décembre 201631 décembre 201512. ACTIFS INCORPORELS168.260190.560

Les mouvements en 2016 ont été les suivants:

	Marque	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels c	Écart l'acquisition	Total
Solde au 1er janvier 2016	245	16.819	26.674	1.940	144.882	190.560
Investissements	-	-	-	386	-	386
Cessions - coût	-	-	-	(68)	-	(68)
Cessions - amortissement cumulé	-	-	-	68	-	68
Amortissement	(70)	(8.410)	(13.243)	(963)	-	(22.618)
Solde au 31 décembre 2015	175	8.409	13.431	1.363	144.882	168.328
Coût cumulé	31.755	84.095	131.708	11.097	144.882	403.537
Cumul des amortissements et dépréciations	(31.580)	(75.686)	(118.277)	(9.734)	-	(235.277)
Solde au 31 décembre 2016	175	8.409	13.431	1.363	144.882	168.260
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

Les mouvements en 2015 ont été les suivants:

	Marque	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Écart d'acquisition	Total
Solde au 1er janvier 2015	315	25.228	39.912	3.221	144.882	213.558
Investissements	-	-	-	74	-	74
Cessions - coût	-	-	-	-	-	-
Cessions - amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-
Amortissement	(70)	(8.409)	(13.238)	(1.355)	-	(23.072)
Solde au 31 décembre 2015	245	16.819	26.674	1.940	144.882	190.560
Coût cumulé	31.755	84.095	131.708	10.779	144.882	403.219
Cumul des amortissements et dépréc	(31.510)	(67.276)	(105.034)	(8.839)	-	(212.659)
Solde au 31 décembre 2015	245	16.819	26.674	1.940	144.882	190.560
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

Le poste « Marque » découle de l'acquisition d'Alex Beleggersbank et de Fundcoach. Le poste « Fonds confiés » découle de l'acquisition d'Alex Beleggersbank. Le poste « Base de clientèle » découle de l'acquisition d'Alex Beleggersbank et de Fundcoach. Le poste « Logiciels » comprend l'achat de licences de logiciels.

Le poste « Écart d'acquisition » se rapporte à l'excédent du prix payé pour acquérir les opérations d'Alex Beleggersbank et de Fundcoach à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition présenté dans l'état de la situation financière a été attribué entièrement à l'unité génératrice de trésorerie Retail Netherlands. L'écart d'acquisition est soumis au test de dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable doit être dépréciée. Une dépréciation est calculée en évaluant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité de l'actif, Une dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable. La valeur réalisable nette est incluse dans l'évaluation seulement s'il est possible d'effectuer une estimation fiable du prix auquel une transaction pourrait être conclue entre les parties dans les circonstances actuelles du marché. Afin d'estimer la valeur d'utilité, BinckBank évalue les flux de trésorerie futurs prévus à partir de l'unité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle nette de ces flux de trésorerie.

Le test annuel effectué durant le quatrième trimestre 2016 n'a donné aucune indication de la nécessité de comptabiliser l'écart de consolidation. Au 31 décembre 2016, aucun changement n'a été constaté dans les circonstances de Retail Netherlands qui aurait pu donner lieu à une dépréciation comptable.

Les principales hypothèses ayant servies au calcul de la valeur en usage sont les suivantes :

Le montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basé sur la valeur en usage. Les projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans ont servies à définir des objectifs, en s'appuyant sur les estimations financières utilisées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 1,6%. La direction a comparé les principales hypothèses par rapport aux estimations du marché et aux attentes du marché.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Hypothèses dans le calcul du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Retail NL	2016	2015
Taux d'actualisation	9,96%	9,65%
Taux de croissance escompté au-delà de la période	1,6%	2,0%

Écart d'acquisition concernant Retail Netherlands

Les principales hypothèses utilisées par la direction pour obtenir les projections de flux de trésorerie en vue du test de dépréciation de l'écart d'acquisition étaient les suivantes :

- Le taux normal d'attrition et l'afflux de nouveaux investisseurs privés selon respectivement les tendances des cinq dernières années et le budget, y compris une prévision pluriannuelle ; L'augmentation estimée du nombre de clients se reflète dans le nombre de transactions escompté et dans les montants des fonds confiés et placés ;
- La marge d'intérêt basée sur la marge d'intérêt réelle réalisée l'année précédente, permettant une incidence à long terme d'un taux d'intérêt bas ;
- Les produits et charges de commissions, basés sur le nombre moyen de transactions escompté et la moyenne des produits et charges de commissions par transaction : La moyenne des produits et charges et du nombre de transactions s'appuie sur les tendances identifiées l'année précédente ;

Le test de dépréciation de 2016 a révélé une diminution de la valeur en usage, principalement due à une baisse des produits de commissions. Les résultats du test n'ont donné lieu à aucune dépréciation comptable

et la valeur de marché dérivé était 86% supérieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Retail Netherlands (2015 : 100%). Au 31 décembre 2016, la valeur de marché dérivé de l'unité génératrice de trésorerie Retail Netherlands était supérieure à la valeur comptable. En outre, aucun changement n'est intervenu dans les circonstances depuis le test de dépréciation effectué au quatrième trimestre qui pourrait inciter à adopter un point de vue différent susceptible d'entraîner la reconnaissance d'une dépréciation.

Test de dépréciation des autres actifs incorporels

Les autres catégories d'actifs incorporels sont soumis à un test une fois par an ou plus souvent si des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable, moins l'amortissement annuel applicable, peut avoir subi une dépréciation. En premier lieu, le test est effectué sur la base des indicateurs mentionnés dans l'IAS 36.12, en plus des indicateurs identifiés par BinckBank, par rapport aux hypothèses sur lesquelles l'évaluation des actifs incorporels identifiés s'est appuyée au moment de l'acquisition.

Actifs incorporels	Indicateur
Marque	Tort causé à la réputation de l'entreprise par les marques acquises
Marque	Décision de limiter l'usage des marques acquises
Dépôts de la clientèle	Déclin dans le solde des dépôts de la clientèle
Depots de la clientele	Baisse de la marge d'intérêt sur les dépôts de la clientèle
Base de clientèle	Hausse du taux d'attrition des comptes client acquis
base de clientele	Baisse de la moyenne des produits par client acquis
Logiciels	Décision de limiter l'usage des logiciels acquis
Logicieis	Changement dans la durée d'utilité prévue
Général	Hausse des taux d'intérêt du marché pouvant être préjudiciable au taux d'actualisation

Lorsque le test révèle une indication de dépréciation, BinckBank procède à une évaluation complète du montant recouvrable des actifs incorporels. Ce calcul est effectué en appliquant la même méthode que celle utilisée pour le calcul de la juste valeur des actifs incorporels identifiés à l'acquisition.

(chiffres en milliers d'euros)31 décembre 201631 décembre 201513. IMMOBILISATIONS CORPORELLES35.12834.830

Les mouvements en 2016 ont été les suivants:

	Biens immobiliers	Installations et équipements	Matériel informatique	Autre	Total
Solde au 1er janvier 2016	26.439	4.084	4.259	48	34.830
Investissements	-	361	3.466	-	3.827
Cessions - coût	-	(14)	(10.455)	-	(10.469)
Cessions - amortissement cumulé	-	14	10.455	-	10.469
Amortissement	(618)	(1.023)	(1.881)	(7)	(3.529)
Solde au 31 décembre 2016	25.821	3.422	5.844	41	35.128
Coût cumulé	29.827	10.292	18.555	60	58.734
Cumul des amortissements et dépréciations	(4.006)	(6.870)	(12.711)	(19)	(23.606)
Solde au 31 décembre 2016	25.821	3.422	5.844	41	35.128
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	

Les mouvements en 2015 ont été les suivants:

	Biens immobiliers	Installations et équipements	Matériel informatique	Autre	Total
Solde au 1er janvier 2015	27.058	5.298	6.015	3	38.374
Investissements	-	115	654	48	817
Cessions - coût	-	(226)	-	-	(226)
Cessions - amortissement cumulé	-	46	-	-	46
Amortissement	(619)	(1.149)	(2.410)	(3)	(4.181)
Solde au 31 décembre 2015	26.439	4.084	4.259	48	34.830
Coût cumulé	29.827	9.945	25.544	60	65.376
Cumul des amortissements et dépréciations	(3.388)	(5.861)	(21.285)	(12)	(30.546)
Solde au 31 décembre 2015	26.439	4.084	4.259	48	34.830
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	

En 2012 BinckBank a engagé un évaluateur agréé pour produire un rapport d'évaluation des biens immobiliers. Le résultat de l'évaluation ne différait pas de façon importante de la valeur comptable et n'a donné aucune indication de dépréciation. Les développements intervenus sur le marché néerlandais des immeubles de bureaux en 2012-2016 n'ont apporté aucune raison de revoir ce rapport d'évaluation.

L'investissement en biens immobiliers comprend des avances en rapport à un bail (contrat de location simple) qui expire le 15 avril 2056. En 2016, un montant de € 256 000 en rapport à l'amortissement du bail est constaté dans les amortissements et dépréciations (2015: € 256 000).

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
14. IMPÔT EXIGIBLE		
Actifs d'impôt exigible	12.270	7.945
Le solde en fin d'année concerne les deux derniers exercices.		
Dettes fiscales exigibles	(10)	(19)

Ceci concerne l'impôt exigible par les filiales qui ne font pas partie du groupe d'intégration fiscale.

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition applicable aux états financiers consolidés est le suivant :

	2016	2016	2015	2015
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Taux d'imposition normal	1.689	25,0%	9.768	25,0%
Effet des différents taux d'imposition (dans d'autres pays)	45	0,7%	93	0,2%
Effet des exonérations pour participation importante	705	10,4%	183	0,5%
Effet des facilités fiscales	(155)	-2,3%	(1.062)	-2,7%
Autres effets	(150)	-2,2%	(614)	-1,6%
Impôt total/charge fiscale	2.134	31,6%	8.368	21,4%

L'effet des facilités fiscales comprend les avantages découlant de l'accord que BinckBank a signé avec l'administration fiscale et douanière néerlandaise au regard de l'application de l'Innovation Box sur les revenus attribuables à la plateforme de négoce innovante que BinckBank a développée à l'intention des investisseurs privés. L'Innovation Box est une facilité fiscale relative à l'impôt sur les sociétés par laquelle les gains provenant d'actifs incorporels pour lesquels un brevet national ou étranger a été obtenu, ou pour lesquels un certificat R&D a été obtenu, seront taxés sur demande à un taux effectif de 5% au lieu du taux de 25% maximum. Celle-ci entraîne une exonération fiscale pouvant atteindre 80% des profits réalisés. L'effet des facilités fiscales couvre également les avantages découlant de l'application de l'Innovation Box par la filiale Able Holding B.V.

Le poste Autres effets comprend divers effets fiscaux, tels que des ajustements d'impôt sur des exercices antérieurs et des différences survenant du fait que certaines dépenses ne sont pas déductibles d'impôt, comme les régimes de prélèvement. Par ailleurs, un actif d'impôt différé relatif à une compensation de perte de Think ETF Asset Management B.V a été constaté dans l'état de la situation financière en 2015. De plus, les coûts liés à l'attribution d'actions aux employés dans le cadre de la politique de rémunération ne sont pas déductibles d'impôt Aux fins de l'impôt, l'attribution d'actions est traitée comme un arrangement entre actionnaires et ne peut donc pas être compensée par les bénéfices imposables.

BinckBank a effectué une analyse fonctionnelle de la méthodologie afin de déterminer les prix de pleine concurrence valides devant être utilisés pour les relations interentreprises entre BinckBank et ses succursales européennes, tel que défini dans les Principes de l'OCDE en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales, et mis en œuvre conformément au rapport 2010 sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables.

Basé sur l'analyse fonctionnelle et les discussions entre les autorités fiscales aux Pays-Bas et en France, un APA bilatéral (accord préalable en matière de prix de transfert) a été conclu entre les Pays-Bas et la France concernant BinckBank et sa succursale en France. En outre, sur la base de l'analyse fonctionnelle et des discussions, un APA bilatéral a été passé par l'administration fiscale et douanière néerlandaise concernant les succursales en Belgique, en Italie et en Espagne. Un accord a été conclu selon lequel la méthode transactionnelle de la marge nette (MTMN) est appliquée pour calculer les prix de transfert, en utilisant le résultat d'exploitation brut comme indicateur de bénéfice. La marge bénéficiaire de la succursale étrangère sera définie comme un pourcentage fixe du « résultat net des honoraires et commissions », et tous les autres produits et charges seront supportés par le siège aux Pays-Bas. Pour les succursales qui ne génèrent pas de revenus au niveau local, il a été convenu avec l'administration fiscale et douanière néerlandaise que selon l'APA unilatéral la méthode du prix coûtant majoré est la mieux adaptée pour déterminer les prix de transfert.

ÉTATS FINANCIERS

Color Colo	(chiffres en milliers d'euros)		31 décembre 2016		31 décembre 2015
	15. CRÉANCES FISCALES DIFFÉRÉES				
	Créances fiscales différées		1.048		1.121
	Dettes fiscales différées		(31.982)		(27.874)
Matter 1 et 5 ans 134 1.21 Pus de cinq ans	Total actif/(passif)		(30.934)		(26.753)
Entre 1 et 15 ans 914 1.121 Plus de cinq ans - C 1.048 1.121 Plus de cinq ans - C 1.048 1.121 Dettes fiscales dilférées acquises Moins d'un an 461 2.129 Plus de cinq ans 2.231 2.231 2.231 2.231 2.231 Plus de cinq ans 2.231 2.231 2.231 2.231 Plus de cinq ans 2.231 2.231 2.231 Plus de cinq ans 2.231 2.231 2.231 Plus de cinq ans 2.231 2.231 2.231 2.231 Plus de cinq ans 2.231 2.23	Échéance des dettes fiscales différées				
Pues de cinq ans	Moins d'un an		134		-
Dettes fiscales différées acquises Moins d'un an 4681 219 Entre 1 et 5 ans (3232) 521 Plus de cinq ans (32.211) (28.614) chilf res en milliers d'euros) I er janvier 2016 Mouvement par le biais du compte dor és ultrat Mouvement par le biais du compte dor és ultrat Mouvement par le biais du compte dor és ultrat Mouvement par le biais du compte dor és ultrat 31 décembre 2016 Origine des actifs et passifs d'impôt différés 1.121 (73) - 1.048 Actifs financiers disponibles à la vente (418) - 138 (2806 Écart d'acquisition et actifs incorporels (27.177) 117 (4.432) (31.492 Différences de période de dépréciation concernant les ac (879) (41) 295 (622 Différences temporaires suite à des transactions interent 697 (232) - 466 Autre (97) (8) 55 (50 Dette fiscale nette (26.753) (237) (3.944) (30.934) Pertres fiscales compensables - 1.121 -	Entre 1 et 5 ans		914		1.121
Dettes fiscales différées acquises Moins d'un an	Plus de cinq ans		-		-
Moins d'un an 461 219 Entre 1 et 5 ans (322) 521 Plus de cinq ans (32211) (28.614) Chiff res en milliers d'euros) le r janvier 2016 Mouvement par le bails du compte de résultat Mouvement par le bails du bilan 201 Origine des actifs et passifs d'impôt différés 1.121 (73) - 1.046 Pertes fiscales compensables 1.121 (73) - 1.046 Actifs financiers disponibles à la vente (418) - 138 (280 Écart d'acquisition et actifs incorporels (27.177) 117 (4.432) (31.492 Différences de période de dépréciation concernant les ac (879) (41) 295 (622 Différences temporaires suite à des transactions interentr 697 (8) 55 (56 Dette fiscale nette (26.753) (337) (3.94) 31 décembrication en millers d'euros) 1er janvier 2015 Mouvement par le bails du compte de résultat le bails du bilan 201 chifférences tem prillers d'euros) 1er janvier 2015 Mouvement par le bails du compte de bails du bilan 201 </td <td></td> <td></td> <td>1.048</td> <td></td> <td>1.121</td>			1.048		1.121
Entre 1 et 5 ans (232) 5.21 Plus de cinq ans (32.211) (28.614) Plus de cinq ans (32.211) (31.982) (27.874)	Dettes fiscales différées acquises				
Rus de cinq ans (32.211) (28.614) (27.874) (2	Moins d'un an		461		219
Mouvement par le biais du compte de résultat Mouvement par le biais du compte de résultat Mouvement par le biais du compte de résultat Mouvement par le biais du bilan 201	Entre 1 et 5 ans		(232)		521
Mouvement par le biais du compte de résultat de plais du bilan 201	Plus de cinq ans		(32.211)		(28.614)
Chiff fres en milliers d'euros) 1er janvier 2016 biais du compte de résultat Mouvement par le biais du bilan 31 décembre 201 Origine des actifs et passifs d'impôt différés 1.121 (73) - 1.048 Pertes fiscales compensables 1.121 (73) - 1.048 Actifs financiers disponibles à la vente (418) - 138 (280 Écart d'acquisition et actifs incorporeis (27.177) 117 (4.432) (31.492 Différences de période de dépréciation concernant les ac (879) (41) 295 (625 Différences temporaires suite à des transactions interentr 697 (232) - 466 Autre (97) (8) 55 (50 Dette fiscale nette (26.753) (237) (3.944) (30.934 Origine des actifs et passifs d'impôt différés - 1.121 - 1.121 Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquis			(31.982)		(27.874)
Origine des actifs et passifs d'impôt différés 1.121 (73) - 1.048 Actifs financiers disponibles à la vente (418) - 138 (280 Écart d'acquisition et actifs incorporels (27.177) 117 (4.432) (31.492 Différences de période de dépréciation concernant les ac (879) (41) 295 (625 Différences temporaires suite à des transactions interentr 697 (232) - 465 Autre (97) (8) 55 (50 Dette fiscale nette (26.753) (237) (3.944) (30.934) chiff res en milliers d'euros) 1er janvier 2015 Mouvement par le biais du compte de résultat Mouvement par le biais du bilan 201 Origine des actifs et passifs d'impôt différés 7 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402	(chiffree en milliere d'auroe)	1er ianvier 2016	biais du compte	-	31 décembre
Actifs financiers disponibles à la vente (418) - 138 (280 féant d'acquisition et actif sincorporels (27.177) 117 (4.432) (31.492 (31.4	,	101 Janvier 2010	uo i ocultut	io biaio da biiaii	2010
Écart d'acquisition et actifs incorporels (27.177) 117 (4.432) (31.492) Différences de période de dépréciation concernant les ac (879) (41) 295 (625) Différences temporaires suite à des transactions interentr 697 (232) - 465 Autre (97) (8) 55 (50 Dette fiscale nette (26.753) (237) (3.944) (30.934) Mouvement par le biais du compte des actifs et passifs d'impôt différés Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879) Autre (155) - 58 (97)	Pertes fiscales compensables	1.121	(73)	-	1.048
Écart d'acquisition et actifs incorporels (27.177) 117 (4.432) (31.492) Différences de période de dépréciation concernant les ac (879) (41) 295 (625) Différences temporaires suite à des transactions interentr 697 (232) - 465 Autre (97) (8) 55 (50 Dette fiscale nette (26.753) (237) (3.944) (30.934) Mouvement par le biais du compte des actifs et passifs d'impôt différés Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879) Autre (155) - 58 (97)	Actifs financiers disponibles à la vente	(418)	-	138	(280
Différences temporaires suite à des transactions interentr 697 (232) - 465	Écart d'acquisition et actifs incorporels		117	(4.432)	(31.492
Autre (97) (8) 55 (50 Dette fiscale nette (26.753) Mouvement par le biais du compte de résultat Mouvement par le le biais du bilan 31 décembrate chiffres en milliers d'euros) 1er janvier 2015 de résultat le biais du bilan 201 Origine des actifs et passifs d'impôt différés 1.121 - 1.121 Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (878 Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (97	Différences de période de dépréciation concernant les ac	(879)	(41)	295	(625)
Dette fiscale nette (26.753) (237) (3.944) (30.934) Mouvement par le chiffres en milliers d'euros) 1er janvier 2015 Mouvement par le biais du compte de résultat Mouvement par le le biais du bilan 31 décembr. Origine des actifs et passifs d'impôt différés - 1.121 - 1.121 Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879 Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (97	Différences temporaires suite à des transactions interentr	697	(232)	-	465
Mouvement par le biais du compte de résultat le biais du bilan 201 Origine des actifs et passifs d'impôt différés Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879) Autre (155) - 58 (979)	Autre	(97)	(8)	55	(50)
te de résultat de biais du bilan de résultat de biais du bilan de résultat de résultat de biais du bilan de résultat de résultat de biais du bilan de résultat de biais du bilan de résultat de biais du bilan de résultat de	Dette fiscale nette	(26.753)		(3.944)	(30.934)
Pertes fiscales compensables - 1.121 - 1.121 Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879 Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (97	(chiffres en milliers d'euros)	1er janvier 2015	biais du compte		31 décembre 2015
Actifs financiers disponibles à la vente (1.035) - 617 (418 Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879 Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (97	<u> </u>				
Écart d'acquisition et actifs incorporels (22.862) (503) (3.812) (27.177 Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879 Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (97	Pertes fiscales compensables	-	1.121	-	1.121
Différences de période de dépréciation concernant les ac (1.281) - 402 (879) Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (979)	Actifs financiers disponibles à la vente	(1.035)	-	617	(418)
Différences temporaires suite à des transactions interentr 929 (232) - 697 Autre (155) - 58 (97	Écart d'acquisition et actifs incorporels	(22.862)	(503)	(3.812)	(27.177)
Autre (155) - 58 (97	Différences de période de dépréciation concernant les ac	(1.281)	-	402	(879)
	Différences temporaires suite à des transactions interentr	929	(232)	-	697
Dette fiscale nette (24.404) 386 (2.735) (26.753	Autre	(155)	-	58	(97)
	Dette fiscale nette	(24.404)	386	(2.735)	(26.753)

Les reports de pertes fiscales se rapportent à la créance fiscale différée relative aux pertes compensables de Think ETF Asset Management B.V. Il est prévu que le montant total des pertes compensables puisse être utilisé dans le calcul d'imposition des résultats positifs dans les années à venir.

Les actifs financiers disponibles à la vente font référence à l'impôt différé sur les gains latents résultant de la réévaluation du portefeuille d'investissements.

L'écart d'acquisition et actifs incorporels dans les dettes fiscales différées font référence aux différences entre l'amortissement commercial et fiscal de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels acquis dans des acquisitions d'Alex et de Fundcoach.

Les différences de période de dépréciation des actifs immobilisés font référence à des facteurs, dont un amortissement fiscal accéléré sur certains investissements dans des actifs immobilisés en 2010 et 2011.

Les différences temporaires découlent des transactions interentreprises engendrées par la suppression de transactions consolidées, où l'impôt exigible dans les différentes entités fiscales est enregistré à des moments différents sur une période couvrant plusieurs années.

Les mouvements par le biais du compte de résultat se rapportent à l'application de l'Innovation Box et de l'impact de cette facilité fiscale sur le calcul des positions fiscales différées.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 20)16 31 déc	embre 2015
16. AUTRES ACTIFS	63.4	51	28.103
Ce poste comprend:			
Créances commerciales	2.230	2.053	
Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés	33.716	16.721	
Flux de trésorerie à régler - créances hypothécaires	21.188	-	
Autres créances	6.317	9.329	
	63.451	28.103	

Toutes ces créances ont une maturité résiduelle de moins d'un an.

Le poste Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
17. COMPTES DE RÉGULARISATION	35.479	45.122
Ce poste comprend:		
Intérêts à recevoir	20.538	27.278
Commissions à recevoir	7.420	11.007
Autres comptes de régularisation	7.521	6.837
	35.479	45.122

Le poste Commissions à recevoir comprend les commissions régulières ainsi que les honoraires liés au résultat. Le poste Autres comptes de régularisation concerne essentiellement les contrats de maintenance informatique réglés d'avance.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
18. POSITIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS TENUES POUR LE COMPTE DE CLIENTS	-	260.505

Les positions sur instruments dérivés tenus pour le compte de clients sont détenues sous le propre nom de BinckBank mais pour le compte des clients et au risque des clients. Au 1er avril 2016, suite à l'amendement de la Wge, ces positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients ne remplissent pas les critères de reconnaissance de l'IAS 39 et ne sont plus comptabilisées dans le bilan de BinckBank.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre	2016 3	31 décembre 2015
19.FONDS CONFIÉS	3.308.	829	2.589.714
Ce poste comprend:			
Dépôts à vue dans les comptes d'épargne	227.897	221.225	
Dépôts à vue dans les comptes courants	3.069.339	2.368.489	
Facilités de crédit (dépôts de construction)	11.593		
	3.308.829	2.589.714	

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015 20. PROVISIONS 8.891 7.884 Les mouvements dans la provision pour litiges ont été les suivants: Solde au 1er janvier 7.884 7.885 3.375 8.011 Intervenus durant l'année Utilisés (1.317)(819)Montants non utilisés reversés (1.051)(7.193)Solde au 31 décembre 8.891 7.884

La provision est une estimation de la perte potentielle pour BinckBank suite aux procédures judiciaires engagées à l'encontre de BinckBank. Concernant le règlement des litiges, BinckBank dépend en partie des activités de tiers.

Les opérations de BinckBank ont lieu dans un environnement soumis à une réglementation et une supervision, ce qui expose l'organisation à d'importantes procédures judiciaires et aux risques connexes découlant de litiges et d'exigences réglementaires. BinckBank peut donc se retrouver impliquée dans divers litiges et procédures judiciaires. Les résultats de ces procédures sont souvent incertains et difficiles à prédire. Ces incertitudes ont une incidence sur le montant et le délai d'une éventuelle sortie d'argent et, par voie de conséquence, sur l'évaluation d'une provision. BinckBank ne divulgue pas de détails complémentaires sur les litiges en cours, ceci afin d'éviter d'influencer les processus.

Le 20 janvier 2017, BinckBank a conclu un accord avec la VEB (Association des actionnaires) et l'organisme d'orientation et d'éducation des consommateurs *Vermogensmonitor* concernant le règlement des plaintes émanant de membres et de clients au sujet des informations fournies par Alex Asset Management, notamment les alertes sur les risques liés au marché en 2014, durant la période allant du 8 septembre 2012 au 26 août 2014. La VEB et Vermogensmonitor seront en position d'offrir une compensation aux clients qui ont déposé plainte et répondent à des critères spécifiques. Suite à cet accord, un montant de € 2,75 millions a été ajouté à la provision.

Le 17 mars 2016, l'Autorité des marchés financiers (AFM) aux Pays-Bas a imposé une amende administrative de € 500 000 à BinckBank pour la déclaration tardive de transactions dans les instruments financiers à l'AFM. Le 1er juillet 2016, l'AFM a imposé une amende administrative de € 750 000 à BinckBank car des documents commerciaux relatifs à Alex Vermogensbeheer pour la période du 8 septembre 2012 au 26 août 2014 contenaient des informations imprécises et/ou trompeuses. Une provision adéquate pour ces deux amendes administratives avait déjà été constituée fin 2015 et celles-ci ont été imputées à la provision en 2016.

BinckBank a également plusieurs contrats transfrontaliers avec des fournisseurs, impliquant des avis divergents concernant l'interprétation des dispositions contractuelles dans les diverses juridictions concernées. Les avis rattachés à ces contrats peuvent donner lieu à la constatation d'une provision.

(chiffres en milliers d'euros)	31 déce	mbre 2016	31 d	écembre 2015
21. AUTRES CHARGES		19.841		66.080
Ce poste comprend:				
Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées	10.692		51.774	
Cotisations fiscales et sociales	3.097		5.194	
Dettes fournisseurs	2.426		3.348	
Autres charges	3.626		5.764	
	19.841		66.080	

Le poste Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.

31 décembre 2015 (chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 22. COMPTES DE RÉGULARISATION 10.293 10.865 Ce poste comprend: Intérêts courus 338 350 5.390 6.753 Frais de personnel Bourse et frais de compensation à payer 741 518 Autres comptes de régularisation 3.824 3.244 10.293 10.865

Le poste Frais de personnel comprend les provisions pour prime de vacances, les congés annuels inutilisés et la rémunération sur résultat.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décemb	re 2016 31 d	écembre 2015
23. FONDS PROPRES	39	6.952	437.480
Ce poste comprend:			
Capital social émis	7.100	7.100	
Réserve pour primes d'émission	361.379	361.379	
Actions propres	(29.468)	(4.979)	
Réserve de juste valeur	1.021	1.526	
Report à nouveau	55.537	71.158	
Participation minoritaire	1.383	1.296	
	396.952	437.480	
Capital social émis		7.100	7.100

Au total 71 000 000 actions ordinaires ont été émises (valeur nominale de € 0,10). Le capital social est intégralement remboursé. Stichting Prioriteit Binck détient 50 actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale de € 0,10.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Prime d'émission	361.379	361.379

La prime d'émission est exonérée d'impôt et librement distribuable.

(chiffres en milliers d'euros)	31	décembre 2016	31	décembre 2015
Actions propres		(29.468)		(4.979)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1er janvier	719.277	(4.979)	804.674	(5.570)
Rachat d'actions propres	4.632.720	(24.950)	-	-
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	(70.472)	461	(85.397)	591
Solde au 31 décembre	5.281.525	(29.468)	719.277	(4.979)

Au 1er janvier 2016, le nombre d'actions propres détenues était de 719 277, acquises au prix d'achat moyen de € 6,92. En 2016, 4 632 720 actions ont été achetées à un prix d'achat moyen de € 5,39. En 2016, 70 472 actions au prix d'achat moyen de € 6,54 ont été accordées aux membres du directoire et aux employés en rapport à la mise en place du plan de rémunération.

Fin 2016, la valeur comptable des actions propres a été évaluée au prix d'achat moyen de € 5,58. Les mouvements dans les montants des actions propres achetées et vendues sont comptabilisés en fonds propres. À la fin de l'année 2016, le cours de l'action était de € 5,50 (2015 : € 7,95).

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Réserve de juste valeur	1.021	1.526
La réserve comprend les gains et les pertes de juste valeur,	, après impôt, sur les actifs financ	ers disponibles à la vente
Ce poste comprend:		
Les profits latents	1 906	2 652

Les profits latents	1.906	2.652
Les pertes latentes	(605)	(709)
L'impôt sur les profits et pertes latents	(280)	(417)
	1.021	1.526

Les mouvements dans la réserve de juste valeur ont été les suivants :

Solde au 1er janvier	1.526	3.777
Mouvement dans la juste valeur	(708)	(2.869)
Réévaluation réalisée par le biais du compte de résultat	66	-
Impôt sur le mouvement dans la valeur	137	618
Solde au 31 décembre	1.021	1.526

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 20	16 31 décembre 2015
Bénéfices non répartis	55.53	71.158
Solde au 1er janvier	71.158	73.341
Paiement du solde du dividende	(17.199)	(21.787)
Paiement du dividende intermédiaire	(2.657)	(9.839)
Droits préférentiels de souscription	162	408
Actions accordées au directoire et aux employés	(461)	(591)
Résultat de l'exercice	4.534	29.626
Solde au 31 décembre	55.537	71.158

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Participation minoritaire	1.383	1.296
Solde au 1er janvier	1.296	220
Résultat attribuable à la participation minoritaire	87	1.076
Solde au 31 décembre	1.383	1.296

BinckBank a un droit préférentiel relatif à la participation minoritaire sur certaines réserves non réparties, à hauteur de € 1,1 million. L'évaluation globale de la participation minoritaire est par conséquent égale au capital social versé augmenté de la part des réserves non réparties dont le montant excède la valeur du droit préférentiel de BinckBank. Pour une description plus détaillée, voir la note 34 Informations relatives aux parties liées.

NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(chiffres en milliers d'euros) 2016 2015

24. RÉSULTAT NET D'INTÉRÊTS 26.3	25.724
----------------------------------	--------

Celui-ci inclut tous les produits et charges en rapport au prêt et à l'emprunt d'argent, sous réserve qu'ils sont d'une nature similaire à la participation, ainsi que le produit d'intérêt sur soldes créditeurs ou la charge d'intérêt sur découverts.

Ce poste comprend:

Intérêts créditeurs		
Soldes auprès des banques centrales	3	14
Actifs financiers disponibles à la vente	4.534	7.275
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	3.260	2.622
Prêts et créances	22.205	19.508
Autres intérêts créditeurs	121	161
	30.123	29.580

Le produit d'intérêt comptabilisé pour les prêts non productifs est de € 19 000 (2015 : € 20 000).

Intérêts débiteurs		
Intérêts sur les fonds confiés, au coût amorti	609	1.268
Autres intérêts débiteurs	3.189	2.588
	3.798	3.856

Le poste Autres intérêts débiteurs comprend les charges d'intérêt auprès des organismes de crédit. En raison des taux d'intérêt continuellement bas (voire négatifs) sur les soldes auprès des organismes de crédit et de la BCE, BinckBank paie des intérêts sur ces actifs. Quand ces soldes rapportaient encore des intérêts créditeurs et étaient présentés sous la rubrique Intérêts créditeurs.

(chiffres en milliers d'euros)2016201525. PRODUIT NET DES HONORAIRES ET COMMISSIONS109.076131.461

Le résultat net des honoraires et commissions comprend les prestations de service réalisées pour et par des tiers en rapport aux opérations sur titres et services connexes.

Ce poste comprend:

Honoraires et commissions perçus		
Commissions perçues	96.263	118.760
Frais de gestion d'actifs	15.836	20.901
Autres commissions perçues	17.448	16.165
	129.547	155.826

Le poste Frais de gestion d'actifs inclut une commission de performance de € 0,4 million en 2016 (2015 : € 3,6 millions). Le poste Autres commissions perçues comprend les commissions forfaitaires, prestations de service, frais de garde, opérations BPO et autres prestations sur titres.

Honoraires et commissions perçus		
Coût des opérations sur titres	17.105	20.189
Frais de gestion d'actifs	1.678	1.831
Autres commissions versées	1.688	2.345
	20.471	24.365

Le poste Autres commissions versées comprend les frais liés au dépôt et retrait de titres, les frais de garde, les frais de transfert et autres activités de gestion.

(chiffres en milliers d'euros)		2016	2015
26. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		9.910	10.947
Ce poste comprend:			
Services informatiques - recettes	9.948	10.459	
Services informatiques - dépenses directes	(496)	(742)	
Services informatiques - résultat net	9.452	9.717	
Autres revenus	458	1.230	
	9.910	10.947	

Ceci inclut les frais d'abonnement, de cours, les soldes de conversion et autres recettes et dépenses qui ne peuvent pas être comptabilisées sous d'autres rubriques.

(chiffres en milliers d'euros)		2016	2015
27. RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS	:	2.530	2.031
Ce poste comprend:			
Résultat du SRD (Service de Règlement Différé)	-	-	
Résultat des turbos	2.541	2.056	
Résultat des autres instruments financiers	(11)	(25)	
	2.530	2.031	
Résultat du SRD (Service de Règlement Différé)			
Résultat provenant des positions sur instruments dérivés du SRD	(1.837)	1.424	
Résultat provenant des positions en actions du SRD	1.837	(1.424)	
	-	-	

Les mouvements en valeur de créances SRD sont directement portées au compte de résultat sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers. BinckBank prenant une position en fonds propres qui compense exactement la position des produits dérivés SRD détenue par les clients, cela entraîne une couverture naturelle du risque de prix. Les mouvements en valeur sont également comptabilisés sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers.

Résultat des turbos

Résultat provenant des turbos	2.562	2.062
Résultat des turbos à leur juste valeur (méthodologie CVA/DVA)	(21)	(6)
	2.541	2.056

Pour son produit turbo, BinckBank a passé un accord de coopération avec UBS, qui supporte le risque de marché. Les revenus dépendent du niveau financier des turbos émis. Le résultat des turbos à leur juste valeur comprend la décote appliquée à l'évaluation des produits turbo relevant du risque de crédit des diverses parties contractantes dans la valeur de marché des turbos BinckBank émis et des turbos de couverture correspondants achetés.

Résultat des autres instruments financiers

Actifs financiers disponibles à la vente	(66)	-
Autres résultats des instruments financiers	55	(25)
	(11)	(25)

Les autres résultats des instruments financiers comportent essentiellement le mouvement dans l'évaluation des créances sur DNB au regard du système de garantie des dépôts de la banque DSB.

(chiffres en milliers d'euros)	2016	2015
28. PERTES DE VALEUR (REPRISES) SUR INSTRUMENTS FINANCIERS, NET	(116)	15

Ce poste comprend le mouvement dans la provision rattachée aux actifs financiers comme prêts et créances.

(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
29. FRAIS DE PERSONNEL		51.635		53.015
Ce poste comprend:				
Salaires	36.621		36.209	
Cotisations sociales	5.759		5.816	
Coûts des pensions	2.539		2.640	
Participation au bénéfice et rémunération liée aux résultats	1.140		3.132	
Autres frais de personnel	5.576		5.218	
	51.635		53.015	
(nombres)		2016		2015
Nombre d'employés (y compris les membres du directoire	e)			
Moyenne au cours de l'exercice (FTE)	,	632		644
Fin de l'exercice (effectifs)		697		700
(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
Les dépenses suivantes sont incluses dans les frais de personnel la associées (directoire et comité de surveillance)	liés aux parties			
Salaires		1.705		814
Cotisations sociales		30		20
Coûts des pensions		40		163
Rémunération liée aux résultats		118		538
Rémunération des membres du Comité de surveillance		210		294
		2.103		1.829

Les détails de la rémunération versée à chaque membre du directoire et du comité de surveillance de BinckBank N.V. sont présentés dans la section rémunération du rapport annuel, page 102. Fin 2016, les membres du directoire n'avaient aucun prêt garanti par des titres selon les conditions générales s'appliquant aux employés (2015 : € zéro).

Le Rémunération fixe du directoire est comme suit:

(chiffres en milliers d'euros)	Salaire brut fixe	Cotisations de retraite	Rémunération fixe totale
Rémunération fixe 2016			
V.J.J. Germyns	630	10	640
E.J.M. Kooistra	565	20	585
S.J. Clausing	510	10	520
Total	1.705	40	1.745

(chiffres en milliers d'euros)	Salaire brut fixe	Cotisations de retraite	Rémunération fixe totale
Rémunération fixe 2015			
V.J.J. Germyns	400	80	480
E.J.M. Kooistra	360	72	432
S.J. Clausing	54	11	65
Total	814	163	977

Politique de rémunération variable

BinckBank a une politique de rémunération qui s'appuie sur la réglementation pour une politique de rémunération contrôlée (Loi sur la surveillance des marchés financiers) de 2014 et les dispositions en vertu de la Loi sur la politique de rémunération (entreprises financières) tel que stipulé dans la Loi sur la surveillance des marchés financiers.

Un montant de € 162 000 a été comptabilisé dans les frais de personnel en 2016 (2015 : € 408 000) en rapport à la juste valeur des actions attribuées en rémunération variable pour l'année de référence.

La juste valeur des actions à attribuer dans le futur est égale à la juste valeur au moment de l'estimation. Cette juste valeur est ajustée pour :

- · Les dividendes « suspendus », en déduisant la valeur des actions par le rendement du dividende ;
- La période d'indisponibilité, en ajustant la valeur pour la valeur d'une option d'achat américaine, calculée selon un arbre binomial.

Les paramètres utilisés dans le calcul de la juste valeur de la rémunération liée aux résultats et payable en actions sont exposés ci-dessous.

	2016	2015
Cours de l'action à la date d'attribution initiale	€ 5,50	€ 7,95
Volatilité	28,6%	23,8%
Rendement du dividende	4,9%	5,8%
Taux d'intérêt sans risque	0,95%	0,85%
Juste valeur moyenne du cours de l'action	€ 4,34	€ 6,38

La volatilité prévue est estimée sur la base de la volatilité quotidienne historique des actions BinckBank. Le rendement du dividende est déterminé en divisant le dividende de l'exercice antérieur (intermédiaire et solde) par le cours de l'action à la fin de l'exercice antérieur.

INIOIINAIIOI

La rémunération variable totale des membres du directoire et autres membres désignés est indiquée dans les tableaux cidessous.

(chiffres en milliers d'euros)	En espèces	Émission d'actions	Total rémunération variable
Rémunération variable en 2016			
V.J.J. Germyns	22	22	44
E.J.M. Kooistra	20	19	39
S.J. Clausing	18	17	35
Autres membres désignés	102	104	206
Total	162	162	324
Rémunération variable en 2015			
V.J.J. Germyns	153	153	306
E.J.M. Kooistra	138	137	275
S.J. Clausing*	4	4	8
Autres membres désignés*	200	200	400
Total	495	494	989

^{*} Le tableau inclut les montants pour la période durant laquelle S.J. Clausing a été membre du directoire ou a fait partie du personnel désigné.

La rémunération variable versée en actions est convertie au cours de clôture de l'action pour l'année de référence en tenant compte des effets de dépréciation :

Les tableaux suivants présentent les montants versés et les paiements futurs en actions et en espèces aux membres du directoire et autres membres désignés. Tous les paiements futurs en actions et en espèces sont soumis à une réévaluation des résultats réalisés durant l'année de référence. Aucun droit de reprise n'a été appliqué aux rémunérations variables ayant été versées. Les tableaux suivants sont inclus sur la base des paiements et distributions prévus. Les chiffres dans les tableaux indiquent le nombre d'actions pour la période de fonction en tant que membre du directoire ou du personnel désigné.

(en chiffres)	Actions en attente d'émission' au 1er janvier	Actions émises au cours de l'exercice	À émettre après l'AGA	Actions en attente d'émission' au 31 décembre
Rémunération variable versée en actions en 2016				
V.J.J. Germyns	31.663	(15.207)	5.082	21.538
E.J.M. Kooistra	31.366	(14.567)	4.558	21.357
S.J. Clausing	521	(261)	4.114	4.374
Autres membres désignés	78.264	(40.437)	19.560	57.387
Total	141.814	(70.472)	33.314	104.656

LIAISTINA

(en chiffres)	Actions en attente d'émission' au 1er janvier	Actions émises au cours de l'exercice	À émettre après l'AGA	Actions en attente d'émission' au 31 décembre
Rémunération variable versée en actions en 2015				
V.J.J. Germyns	25.473	(13.028)	19.218	31.663
E.J.M. Kooistra	27.565	(13.495)	17.296	31.366
S.J. Clausing	-	-	521	521
Autres membres désignés	111.956	(58.874)	25.182	78.264
Total	164.994	(85.397)	62.217	141.814
(en chiffres)			2016	2015
Actions émises en période d'indisponibilité				
V.J.J. Germyns			20.388	13.028
E.J.M. Kooistra			28.062	23.211
S.J. Clausing			261	-
Autres membres désignés			65.688	82.319
Total			114.399	118.558
(chiffres en milliers d'euros)		2010	6	2015
30. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		26.215		27.253
Ce poste comprend:				
Actifs incorporels	22.6	686	23.072	
Immobilisations corporelles	3.5	529	4.181	_
	26.2	215	27.253	
(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
31. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		60.299		50.110
Ce poste comprend:	40.6	140	44.400	
Frais de marketing	13.3		11.406	
Frais TIC	11.1		10.494	
Audit et services professionnels			2.322	
Frais de logement Frais de communication et d'information		515 I 15	7.300	
Frais généraux divers		050	5.103	
as general arrors	60.2		50.110	
	00.2		00.110	

Le poste Frais généraux divers comprend, en partie, les frais administratifs, les frais bancaires, les assurances, les frais et les contributions de la supervision bancaire, la charge de la résolution et les changements dans les provisions.

(chiffres en milliers d'euros) 2016 2015

32. BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période.

Le calcul du bénéfice par action est basé sur les éléments suivants:

Résultat net après impôt	4.621	30.702
Résultat attribuable aux actionnaires minoritaires	(87)	(1.076)
Résultat attribuable aux actionnaires de BinckBank N.V.	4.534	29.626
Nombre d'actions en circulation au 1er janvier	71.000.000	71.000.000
Moins : actions rachetées au 1er janvier	(719.277)	(804.674)
	70.280.723	70.195.326
Nombre moyen pondéré d'actions rattachées à*:		
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	70.472	56.516
Actions propres	(2.772.950)	
Nombre moyen d'actions en circulation	67.578.245	70.251.842

^{*} Les chiffres ci-dessus sont basés sur les totaux présentés dans la note 24 en tenant compte de la date du mouvement dans les fonds propres.

Résultat par action (en €) 0,07 0,42

Il n'y a pas de droits en suspens susceptibles d'entraîner une dilution du bénéfice par action. Le bénéfice dilué par action est par conséquent le même que le bénéfice de base par action et ils ne sont donc plus présentés séparément dans ces états financiers. Aucune autre transaction dans les actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles susceptible d'entraîner une dilution n'a été effectuée entre la date de présentation du rapport et la date d'achèvement de ces états financiers.

AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(chiffres en milliers d'euros)	2016	2015
33. DIVIDENDE DISTRIBUÉ ET PROPOSÉ		
Déclaré et versé durant l'année		
Dividende sur actions ordinaires:		
Solde du dividende 2015: € 0,25 (2014 : € 0,31)	17.199	21.787
Acompte sur dividende 2016: € 0,04 (2015 : € 0,14)	2.657	9.839
	19.856	31.626
Proposé pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires (non con	mptabilisé en passif au 31 décembre)	
Dividende sur actions ordinaires:		
Solde du dividende 2016 :€ 0,19 (2015 : € 0,25)	13.490	17.750
Solde du dividende 2016 :€ 0,19 (2015 : € 0,25)	13.490	17.750

(chiffres en milliers d'euros)

34. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés incluent les parties liées à BinckBank suivantes:

			Participation fin	Participation fin
	Activité principale	Pays	2016	2015
Entreprises consolidées				
Able Holding B.V.	Services TIC	Pays-Bas	100%	100%
Bew aarbedrijf BinckBank B.V.	Dépositaire de titres	Pays-Bas	100%	100%
Think ETF Asset Management B.V.	Gestion des placements	Pays-Bas	60%	60%
Associées :				
TOM Holding N.V.	Système de négociation multilatérale et solution de routage d'ordres	Pays-Bas	25,5%	25,5%

Le groupe de parties liées se compose d'entités consolidées, d'entreprises associées, ainsi que du directoire et du comité de surveillance de BinckBank. La participation présentée ci-dessus est égale aux droits de vote tenus en rapport à l'entreprise concernée.

Conditions générales des opérations avec des parties liées

Les opérations avec des parties liées sont menées suivant des modalités commerciales et aux taux du marché. À la fin de l'exercice 2016, BinckBank n'a pas comptabilisé de provisions pour créances douteuses concernant les parties liées (2015 : zéro). L'établissement de ces provisions s'effectue chaque année sur la base d'une évaluation de la situation financière de chacune des parties liées et des marchés sur lesquels elles opèrent. Aucune garantie n'a été délivrée ou reçue concernant les parties liées.

Aucune opération impliquant le directoire ou le comité de surveillance n'a eu lieu durant l'année, autres que celles dans le cadre des contrats d'emploi. Voir la note 29 sur les Charges de personnel et les grandes lignes du rapport sur la rémunération, en page 102 du rapport annuel, pour de plus amples détails.

En 2016, BinckBank a facturé aux parties liées des frais de services TIC, d'hébergement et administratifs pour un montant de € 184 000 (2015 : € 221 000), les créances relatives à ces parties liées s'élevant en fin d'année à € 3 000 (2015 : € 15 000). En 2016, les parties liées ont facturé à BinckBank pour € 3 122 000 (2015 : € 3 973 000) de prestations de services, le montant restant dû aux parties liées en fin d'année s'élevant à € 323 000 (2015 : € 278 000).

Les opérations avec des entités consolidées ont été complètement éliminées des états financiers consolidés.

Think ETF Asset Management B.V.

Aucune injection de capital n'a été investie par les actionnaires en 2016 (2015: aucun). BinckBank détient un droit préférentiel sur les réserves à hauteur d'un montant de € 1,1 million, suivi d'un droit préférentiel secondaire des autres actionnaires à hauteur de € 1,1 million. Les résultats de l'exercice sont affectés aux actionnaires de BinckBank et aux autres actionnaires selon les droits préférentiels définis par les conventions d'actionnaires.

TOM Holding N.V.

En 2016, une injection de capital supplémentaire de € 1 594 000 (2015: € 664 000) a été faite dans l'entreprise associée TOM Holding N.V.

Dans le cadre d'une convention d'actionnaires et en proportion de leur participation, les actionnaires existants ont accordé une option au NASDAQ OMX afin que la participation puisse passer de 25% à 50,1%, sous réserve des conditions et de l'approbation réglementaire. Cette option peut être levée par deux fois chaque année dans les 30 jours suivant le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année et expirant le 2 juillet 2018. NASDAQ OMX n'a pas levé son option dans les 30 jours suivant le 1er janvier 2017.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
35. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS		
Passifs éventuels		
Passifs au titre des contrats de cautionnement et garanties	1.069	1.862
Passifs au titre des engagements susceptibles d'entraîner des prêts		
Passifs au titre de facilités irrévocables	194.823	817

Cautionnements et garanties

Pour répondre aux besoins de ses clients, BinckBank propose des produits liés aux prêts, tels que des contrats de cautionnement et des garanties. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas comptabilisée en actif ou passif dans l'état de la situation financière. Le chiffre ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximum lié à ces produits pour BinckBank en supposant que toutes ses contreparties ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles et que toutes les garanties existantes s'avèreraient sans valeur. Les garanties comprennent aussi bien celles se substituant au crédit que celles ne se substituant pas au crédit. Dans la plupart des cas, les garanties sont supposées expirer sans qu'il soit nécessaire d'y faire appel et qu'elles ne donneront pas lieu à de futurs flux de trésorerie.

Facilités de crédit non utilisées

Ceci a trait aux obligations découlant des offres d'hypothèques émises

Alex Bottom-Line

Avec l'acquisition d'Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a également acquis le produit Alex Bottom-Line, qui est un accord avec l'Association des investisseurs néerlandais (la VEB). Si BinckBank met un terme à cet accord, alors elle devra payer un montant égal aux frais de garde et à la commission de dividende versés par chaque client d'Alex Bottom-Line au moment de la signature de l'accord, augmenté du montant de tous les frais de garde et commissions de dividende versés en supplément par chaque client ayant dépassé les seuils fixés.

Engagements de location

BinckBank gère des contrats de location et de service pour des immeubles de bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également signé des contrats de location simple pour la flotte de véhicules et d'autres contrats pour des périodes de moins de cinq ans

La maturité résiduelle des encours débiteurs est la suivante :

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de 1 an	4.284	2.863
Entre 1 et 5 ans	5.993	3.412
Plus de 5 ans	1.869	670

Procédures judiciaires

BinckBank est impliquée dans diverses procédures judiciaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir la conclusion des poursuites actuelles ou prochaines, les membres du directoire estiment - sur la base des informations actuellement disponibles et après avoir fait appel à un conseiller juridique - que les conclusions ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats de BinckBank, à l'exception des affaires ayant déjà donné lieu à la constitution d'une provision.

Alex Asset Management

BinckBank a conclu un accord avec la VEB (Association des actionnaires) et l'organisme d'orientation et d'éducation des consommateurs *Vermogensmonitor* concernant le règlement des plaintes émanant de membres et de clients au sujet des informations fournies par Alex Asset Management, notamment les alertes sur les risques liés au marché en 2014, durant la période allant du 8 septembre 2012 au 26 août 2014. La VEB et Vermogensmonitor seront en position d'offrir une compensation aux clients qui ont déposé plainte et répondent à des critères spécifiques. BinckBank a pu ainsi régler autant de plaintes que possible. Mais BinckBank n'est pas à l'abri d'autres plaintes susceptibles d'être déposées par des clients si bien que le risque de procédure judiciaire reste présent.

Procédure judiciaire Euronext

Le 22 juillet 2015, la Cour de La Haye a rendu son arrêt dans l'affaire portée par Euronext N.V. et Euronext Amsterdam N.V. à l'encontre de TOM Holding N.V. et ses filiales et BinckBank N.V. La Cour a jugé en faveur d'Euronext relativement à certaines plaintes dont celle concernant la violation des droits de marques d'Euronext BinckBank a été condamnée à dédommager Euronext et le montant sera déterminé lors des procédures de suivi. BinckBank a décidé de faire appel de ce jugement de la Cour. Le directoire est de l'avis - sur la base des informations actuellement disponibles et après avoir fait appel à un conseiller juridique - que le montant des préjudices ne peut pas être estimé de manière fiable pour le moment.

Services provenant de fournisseurs de données nationaux et internationaux et autres services BinckBank procure des services provenant de fournisseurs de données nationaux et internationaux et d'autres services, tels que des données de marché, sur la base de contrats complexes qui présentent des risques de différences inhérents en matière d'interprétation juridique. Le directoire estime que du fait qu'il est difficile de savoir avec exactitude à quelle conclusion peuvent aboutir les discussions que soulèvent des interprétations, il n'y a aucune raison actuellement de supposer que celle-ci pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière ou les résultats de BinckBank.

Système de garantie des dépôts

Le système de garantie des dépôts est destiné à garantir certains dépôts par des détenteurs de comptes dans le cas où une banque n'est pas en mesure de remplir ses obligations. Le système procure une sécurité des dépôts d'un montant maximum de 100 000 € et s'applique par détenteur de compte par banque, indépendamment du nombre de comptes détenus. En cas de compte commun utilisé par deux personnes, le maximum s'applique par personne. Tous les comptes d'épargne, comptes courants et dépôts à terme sont plus ou moins couverts. Les titres ou obligations ne sont pas couverts. Si un organisme de crédit se retrouve en difficulté et ne dispose pas des fonds suffisants pour payer l'intégralité ou une partie des montants garantis à ses détenteurs de compte, De Nederlandsche Bank prendra à sa charge la différence du maximum susmentionné. Au 26 novembre 2015, le financement du système de garantie des dépôts est passé d'une base ex-post à une base ex-ante. Depuis le premier trimestre 2016, les banques versent chaque trimestre un contribution au fonds pour le système de garantie des dépôts. Si les ressources du fonds de garantie des dépôts ne sont pas suffisantes pour compenser la phase de constitution, le reste sera couvert par les banques, au prorata.

Système d'indemnisation des investisseurs

Le système d'indemnisation des investisseurs protège les investisseurs privés et les « petites » entreprises qui ont confié de l'argent ou des instruments financiers (tels que titres ou options) à une banque habilitée ou une entreprise d'investissement sur la base d'un service de placement. Bien que les banques et les entreprises d'investissement aux Pays-Bas soient soumises à des règlements par la DNB et l'AFM, on ne peut pas exclure la possibilité qu'une banque ou une entreprise d'investissement rencontre des problèmes de paiement. Le système d'indemnisation des investisseurs garantit un niveau de protection minimum dans le cas où la banque ou l'entreprise d'investissement ne peut remplir ses obligations découlant des services de placement qu'elle fournit à ses clients. En résumé, les demandes d'indemnité (en espèces ou titres) relatives à la performance de certaines prestations et services de placement sont admissibles pour paiement. Ceci concerne les liquidités ou titres d'un investisseur, détenus en rapport à ces placements ou autres services, qui ne peuvent pas être remboursés à l'investisseur dans l'éventualité où la banque ou l'entreprise d'investissement ne serait pas en mesure de remplir ses obligations envers ses clients. Les pertes d'investissement sur instruments financiers ne sont pas couvertes par le système. Le système d'indemnisation des investisseurs fournit une garantie à hauteur de € 20 000 par personne, par organisme.

36 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 10 février 2017, les actionnaires de TOM Holding N.V. ont décidé d'apporter une garantie conjointe et inconditionnelle à TOM Holding N.V. pour couvrir un déficit éventuel relativement aux exigences de solvabilité existantes. La participation de BinckBank dans la garantie émise s'élève à € 1,1 million maximum et est valable pour la période se clôturant le 31 décembre 2017 ou dès la réalisation du positionnement stratégique.

Aucun autre événement n'a eu lieu après la date du bilan.

37. CLASSIFICATION DES ACTIFS ET PASSIFS PAR ÉCHÉANCE PRÉVUE

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs classés par échéance de durée d'utilité prévue.

(chiffres en milliers d'euros)	< 12 mois	> 12 mois	Total
31 décembre 2016			
ACTIF			
ACTIF	054.000		054 000
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	854.230	-	854.230
Banques	123.622	4.133	127.755
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	63	20.330	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9.499	-	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	251.745	472.653	724.398
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	506.385	283.636	790.021
Prêts et créances	477.576	480.753	958.329
Entreprises associées	-	-	-
Actifs incorporels	-	168.260	168.260
Immobilisations corporelles	-	35.128	35.128
Impôt exigible	12.270	-	12.270
Créances fiscales différées	-	1.048	1.048
Autres actifs	63.451	-	63.451
Comptes de régularisation	35.479	-	35.479
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	-	-	-
Total actif	2.334.320	1.465.941	3.800.261
PASSIF			
Banques	2.017	-	2.017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	77	20.351	20.428
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1.018	-	1.018
Fonds confiés	3.308.829	-	3.308.829
Provisions	8.891	-	8.891
Dettes fiscales exigibles	10	-	10
Dettes fiscales différées	(461)	32.443	31.982
Autres charges	18.655	1.186	19.841
Comptes de régularisation	10.293	-	10.293
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	-	-	-
Total passif	3.349.329	53.980	3.403.309
Net	(1.015.009)	1.411.961	396.952

(chiffres en milliers d'euros)	< 12 mois	> 12 mois	Total
31 décembre 2015			
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	178.365	<u>-</u>	178.365
Banques	174.167	4.077	178.244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	159	12.138	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15.405	-	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	675.455	491.666	1.167.121
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	127.346	686.138	813.484
Prêts et créances	502.006	-	502.006
Entreprises associées	-	1.227	1.227
Actifs incorporels	-	190.560	190.560
Immobilisations corporelles	-	34.830	34.830
Impôt exigible	7.945	-	7.945
Créances fiscales différées	-	1.121	1.121
Autres actifs	28.103	-	28.103
Comptes de régularisation	45.122	-	45.122
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	260.505	-	260.505
Total actif	2.014.578	1.421.757	3.436.335
PASSIF			
Banques	23.582	-	23.582
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	142	12.144	12.286
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	46	-	46
Fonds confiés	2.589.714	-	2.589.714
Provisions	7.884	-	7.884
Dettes fiscales exigibles	19	-	19
Dettes fiscales différées	(219)	28.093	27.874
Autres charges	66.080	-	66.080
Comptes de régularisation	10.865	-	10.865
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	260.505	-	260.505
Total passif	2.958.618	40.237	2.998.855

38 Informations relatives aux segments

Un segment est un secteur d'activité bien défini de BinckBank qui fournit des services à un marché économique particulier (segment de marché) qui a un profil de risque et de rendement différent de celui des autres segments. D'une perspective organisationnelle, les opérations de BinckBank sont essentiellement segmentées en termes de pays au sein desquels BinckBank opère. Le directoire détermine les objectifs de performance et autorise et contrôle les budgets préparés pour ces segments d'affaires. La direction du segment d'affaires est chargée d'élaborer les politiques relatives à ce segment, dans le respect de la stratégie et des objectifs de performance énoncés par le directoire. Au samedi 31 décembre 2016 les segments d'affaires se présentent comme suit :

- Pays-Bas
- Belgique
- France
- Italie
- Opérations du Groupe

Tous les produits et charges sont imputés aux zones géographiques sur la base des opérations réalisées par les agences. Dans tous les pays, cela concerne les activités de courtage en ligne sur les instruments financiers destinés au marché des particuliers, y compris les produits d'épargne connexes. Les services professionnels sont aussi inclus dans les segments Pays-Bas et Belgique. Le segment Pays-Bas comprend également les services de gestion d'actifs, l'émission d'instruments financiers et les résultats des opérations BPO. Tous les produits et charges directement imputables sont comptabilisés dans les segments géographiques susmentionnés, ainsi que les coûts imputés du segment Opérations du Groupe.

Le segment Opérations du Groupe couvre les départements directement gérés par le directoire et pour lesquels les produits et charges ne sont pas inclus dans un des autres segments d'affaires. Ceci inclut les charges des services TIC, opérations et services du personnel centralisés. En outre, tous les résultats des entreprises associées ThinkCapital et Able sont comptabilisés dans Opérations du Groupe. L'imputation des opérations du Groupe aux zones géographiques est réalisée sur la base de clés d'imputation préalablement déterminées.

Les politiques comptables s'appliquant à un segment d'affaires sont les mêmes que celles détaillées pour l'état consolidé de la situation financière et le compte de résultat de BinckBank. Les montants que les divers segments d'affaires se facturent entre eux ont été supprimés et remplacés par l'imputation des coûts réels.

Les investissements en actifs incorporels et autres immobilisations incorporelles sont imputés aux segments d'affaires dans la mesure où les investissements sont directement acquis par les segments d'affaires. Tous les autres investissements sont comptabilisés sous la rubrique opérations du Groupe.

L'impôt est géré au niveau du groupe et pour la synthèse sectorielle n'est pas imputé aux segments.

En 2016 et 2015 aucun client ou groupe de clients associés n'a constitué plus de 10% du revenu total de la banque.

L'analyse suivante expose la répartition géographique du revenu des activités d'exploitation, immobilisations incorporelles et actifs incorporels de BinckBank. Le revenu est imputé sur la base du pays de domiciliation de la succursale où le compte est ouvert, et les immobilisations incorporelles et actifs incorporels sur la base du pays dans lequel les actifs sont détenus.

Segmentation des informations financières par région

Consolidé	2016						
(chiffres en milliers d'euros)	Pays-Bas	Belgique	France	Italie	Activités inter- entreprises	Total	
Compte de résultat							
Résultat net d'intérêts	21.665	1.566	1.846	1.244	4	26.325	
Produit net des honoraires et commissions	88.577	9.193	6.257	1.873	3.176	109.076	
Autres produits	2.026	-	13	-	7.871	9.910	
Résultat des instruments financiers	2.240	301	-	-	(11)	2.530	
Dépréciation des actifs financiers	5	2	2	(3)	(122)	(116)	
Revenu total provenant des activités d'exploitation	114.513	11.062	8.118	3.114	10.918	147.725	
Frais de personnel	8.920	2.467	2.765	1.312	36.171	51.635	
Dotation aux amortissements	21.750	29	14	62	4.360	26.215	
Autres charges d'exploitation	19.582	4.647	4.450	2.037	29.583	60.299	
Total des charges d'exploitation	50.252	7.143	7.229	3.411	70.114	138.149	
Résultat des activités d'exploitation	64.261	3.919	889	(297)	(59.196)	9.576	
Imputation des coûts internes	(48.300)	(6.438)	(5.545)	(4.124)	64.407	-	
Résultat des activités d'exploitation après imputation des coûts internes	15.961	(2.519)	(4.656)	(4.421)	5.211	9.576	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						(2.821)	
Résultat avant impôt						6.755	
Impôt sur les bénéfices						(2.134)	
Résultat net						4.621	
Investissement en immobilisations incorporelles	166.938	56	129	31	36.234	203.388	
Total actif	2.911.770	464.514	227.080	136.033	60.864	3.800.261	
Total passif	2.582.804	455.186	221.673	132.958	10.688	3.403.309	

2015					
				Activités inter-	
Pays-Bas	Belgique	France	Italie	entreprises	Total
20.592	1.332	2.546	1.094	160	25.724
106.871	12.949	7.739	1.577	2.325	131.461
2.040	2	24	-	8.881	10.947
2.045	12	-	-	(26)	2.031
10	1	3	1	-	15
131.558	14.296	10.312	2.672	11.340	170.178
9.261	2.610	2.695	1.288	37.161	53.015
21.828	11	5	75	5.334	27.253
16.140	4.243	3.502	1.956	24.269	50.110
47.229	6.864	6.202	3.319	66.764	130.378
84.329	7.432	4.110	(647)	(55.424)	39.800
(45.563)	(5.025)	(5.405)	(3.396)	59.389	-
38.766	2.407	(1.295)	(4.043)	3.965	39.800
					(730)
					39.070
					(8.368)
					30.702
188.668	85	20	91	36.526	225.390
2.696.943	387.983	181.731	114.345	55.333	3.436.335
2.317.648	379.813	176.509	111.879	13.006	2.998.855
	106.871 2.040 2.045 10 131.558 9.261 21.828 16.140 47.229 84.329 (45.563) 38.766	20.592 1.332 106.871 12.949 2.040 2 2.045 12 10 1 131.558 14.296 9.261 2.610 21.828 11 16.140 4.243 47.229 6.864 84.329 7.432 (45.563) (5.025) 38.766 2.407	Pays-Bas Belgique France 20.592 1.332 2.546 106.871 12.949 7.739 2.040 2 24 2.045 12 - 10 1 3 131.558 14.296 10.312 9.261 2.610 2.695 21.828 11 5 16.140 4.243 3.502 47.229 6.864 6.202 84.329 7.432 4.110 (45.563) (5.025) (5.405) 38.766 2.407 (1.295) 188.668 85 20 2.696.943 387.983 181.731	Pays-Bas Belgique France Italie 20.592 1.332 2.546 1.094 106.871 12.949 7.739 1.577 2.040 2 24 - 2.045 12 - - 10 1 3 1 131.558 14.296 10.312 2.672 9.261 2.610 2.695 1.288 21.828 11 5 75 16.140 4.243 3.502 1.956 47.229 6.864 6.202 3.319 84.329 7.432 4.110 (647) (45.563) (5.025) (5.405) (3.396) 38.766 2.407 (1.295) (4.043) 188.668 85 20 91 2.696.943 387.983 181.731 114.345	Pays-Bas Belgique France Italie Activités interentreprises 20.592 1.332 2.546 1.094 160 106.871 12.949 7.739 1.577 2.325 2.040 2 24 - 8.881 2.045 12 - - (26) 10 1 3 1 - 131.558 14.296 10.312 2.672 11.340 9.261 2.610 2.695 1.288 37.161 21.828 11 5 75 5.334 16.140 4.243 3.502 1.956 24.269 47.229 6.864 6.202 3.319 66.764 84.329 7.432 4.110 (647) (55.424) (45.563) (5.025) (5.405) (3.396) 59.389 38.766 2.407 (1.295) (4.043) 3.965 188.668 85 20 91 36.526 2.696.943<

39 Gestion du risque

Gestion du risque, organisation et appétit pour le risque

Une explication détaillée de la gestion du risque, de l'organisation et de l'acceptation du risque est présentée en pages 56 à 61 du rapport annuel.

Gestion du capital

BinckBank procède à des analyses mensuelles des critères de suffisance du capital actuel et futur lors des réunions du Comité de gestion actif-passif (ALCO). L'ALCO peut décider de la mise en place de mesures d'ajustement. Un plan de capital et de financement élaboré une fois par an contient les informations relatives aux principes stratégiques et tactiques ainsi que les projections des mouvements prévus dans la structure du capital. Ce plan est inclus dans la documentation ICAAP (processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne).

Le capital légalement requis de BinckBank est entièrement constitué du capital de base de niveau 1 (CET1). BinckBank ne dispose d'aucun capital supplémentaire de niveau 1 (AT1) ou de niveau 2 (T2). Le règlement CCR impose des provisions transitionnelles couvrant diverses exigences. Ces provisions transitionnelles comprennent la mise en place de déductions afin que les banques puissent disposer de la marge de capital requise. BinckBank n'en tient pas compte et adopte la mise en place intégrale car celle-ci prévaudra en 2018 lors du calcul de la marge de capital.

Comparé à fin 2015, le capital de base de niveau est passé à € 245,5 millions, soit une baisse de € 8 millions. Le calcul du capital de base de niveau a pris en compte toute réduction potentielle des réserves découlant de la politique de dividende.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital social émis	7.100	7.100
Réserve pour primes d'émission	361.379	361.379
Actions propres	(29.468)	(4.979)
Réserve de juste valeur	1.021	1.526
Report à nouveau	51.003	41.532
Bénéfices non répartis	4.534	29.626
Participation minoritaire	1.383	1.296
Fonds propres	396.952	437.480
Moins: écart d' acquisition	(144.882)	(144.882)
Ajoute: dettes fiscales différées a écart d' acquisition	32.273	28.651
Moins: autres immobilisations corporelles	(23.204)	(45.417)
Moins: prudent juste valuer	(724)	(1.167)
Moins: participation minoritaire	(1.383)	(1.296)
Moins: proposition de distribution du benefice sur proposition du conseil c	(13.490)	(17.750)
Moins: bénéfice non affecté ajusté du dividende intérimaire et du dividend final proposé	-	(2.037)
Total capital disponible - Niveau 1	245.542	253.582

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total capital disponible - Niveau 1	245.542	253.582
Risque de crédit	539.650	386.339
Risque de règlement	127	72
Risque opérationnel	228.898	244.252
Total risques expositions pondérés (B) - Pillar 1	768.675	630.663
Coefficient de suffisance du capital (= A/B)	31,9%	40,2%
CRR capital requis (B*8%)	61.494	50.453
CRR coussins	4.804	-
CRR capital requis y compris coussins	66.298	50.453
Capital requis basé sur propre standard interne (=B*15%)	115.301	94.599
CRR coussins	4.804	-
Capital requis basé sur propre standard interne y compris coussins	120.105	94.599

Coefficient de suffisance du capital

Le règlement CRR et la directive sur les exigences de fonds propres CRD IV s'appliquent à toutes les banques aux Pays-Bas. Ce cadre intégral de supervision des banques comporte trois piliers :

- Pilier I : Les exigences de suffisance de capital externe couvrant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel :
- Pilier II : Les processus internes concernant la gestion du risque et le calcul des exigences de suffisance de capital interne et de capital économique, ainsi que la manière dont l'autorité de contrôle évalue ces processus internes que l'on appelle le contrôle prudentiel :
- Pilier III : Les obligations de divulgation relatives aux informations importantes sur les risques concernant les parties prenantes externes.

Le Pilier III, qui concerne l'obligation de fournir des informations sur les risques aux parties prenantes externes, sert de base au calcul des exigences de solvabilité minimales (Pilier 1) et des exigences de solvabilité définies par la direction (Pilier II). L'objectif du Pilier III est d'améliorer le niveau de qualité de la gestion du risque dans les institutions au travers de l'effet disciplinaire du marché. Le rapport Pilier III de BinckBank est disponible séparément sur son site web.

Conformément aux réglementations, les banques ont obligation de détenir une marge de capital suffisante pour couvrir les risques découlant des opérations bancaires. Le Pilier I fournit les directives pour calculer la marge de capital minimale requise par les autorités de contrôle pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les réglementations fournissent le cadre d'application des méthodes de calcul des exigences en matière de suffisance du capital concernant ces risques et qui vont des méthodes relativement simples aux méthodes d'un niveau plus sophistiqué. Les banques peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire, sous réserve de certaines conditions, dans l'adoption de l'une de ces méthodes. Plusieurs exigences qualitatives sont applicables à cette sélection. Les banques qui optent pour une méthode plus sophistiquée ne peuvent pas ensuite revenir à une méthode plus simple.

Le ratio de levier est une simple mesure de probabilité neutre à l'égard du risque selon laquelle le capital est divisé par le total des éléments du et hors bilan.

Un résumé des exigences de suffisance du capital et des coefficients associés du Pilier 1 de BinckBank est présenté cidessous.

	Exposition nette des ajustements d'évaluation et		Montant d'ex pondéré au	•	8% Exigence de suffisance du capital Pilier I		
(chiffres en milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	•	2015	
RISQUE DE CREDIT							
Créances ou créances conditionnelles sur un gouvernement central ou des banques centrales	1.072.311	385.613	728	1.945	58	156	
Créances ou créances conditionnelles sur un gouvernement régional ou des autorités locales	377.410	601.093	-	-	-	-	
Créances ou créances conditionnelles sur des banques de développement multilatéral	23.848	17.473	-	-	-	-	
Créances ou créances conditionnelles sur des entreprises financières et institutions financières	667.207	736.958	227.388	231.082	18.191	18.487	
Créances ou créances conditionnelles sur des grandes entreprises	209.359	339.673	19	25	2	2	
Créances ou créances conditionnelles sur des clients particuliers et PME	502.774	672.682	75.391	1.002	6.031	80	
Créances garanties par des hypothèques	443.540	-	82.702	-	6.616	-	
Postes non soldés	254	42	30	42	2	3	
Créances sous la forme d'obligations sécurisées	310.196	556.036	31.020	55.604	2.482	4.448	
Créances sur des institutions et entreprises ayant une notation de crédit à court terme	114.893	126.306	38.502	25.046	3.080	2.004	
Exposition en actions	6.463	6.759	8.893	10.833	711	867	
Autres créances	88.735	71.476	74.977	60.760	5.998	4.861	
Total selon la méthode normalisée de calcul du risque de crédit	3.816.990	3.514.110	539.650	386.339	43.171	30.908	
Risque de marché			-	-	-	-	
Risque de règlement			127	72	10	6	
Risque opérationnel (normalisé)			228.898	244.252	18.312	19.540	
Total risques			768.675	630.663	61.493	50.453	
Total capital disponible - Niveau 1					245.542	253.582	
Niveau 1 - Coefficient de suffisance du capital					31,9%	40,2%	
Montant de l'exposition tel que défini pour le ratio de financement					3.660.470	3.560.357	
Ratio de financement					6,7%	7,1%	

Risque de crédit, approbation de crédit et gestion de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une contrepartie et/ou institution émettrice qui est impliquée dans la négociation ou l'émission d'un instrument financier ne respectant pas une obligation et nuisant financièrement à BinckBank. Le risque de crédit de BinckBank peut être décomposé selon les catégories suivantes :

- · risque de crédit sur la trésorerie et les investissements ;
- risque de crédit sur les hypothèques ;
- · risque de crédit sur les prêts garantis/obligations de marge/obligations de service de règlement différé (SRD) en suspens ; et
- · risque de contrepartie.

La façon dont BinckBank gère ces risques et développements à cet égard est expliquée ci-après.

Gestion du risque de crédit sur la trésorerie et les investissements

Binckbank traite avec prudence les fonds qui lui sont confiés par ses clients. Les fonds confiés, qui ne sont pas utilisés pour garantir des prêts, sont en partie détenus en trésorerie, le reste étant placé sur le marché monétaire et le marché financier. Tous les placements sont effectués d'une manière responsable, conformément à l'appétit de risque fixé. Concernant son portefeuille d'investissements et dans le cadre de son mandat, l'objectif de Binckbank est d'investir la liquidité disponible sur le marché d'une façon qui optimise la marge d'intérêt entre les fonds levés et les fonds placés.

Le risque de crédit sur la trésorerie et les placements est contrôle au jour le jour par le département Trésorerie & ALM. Il envoie un rapport quotidien au CFRO et un rapport périodique au Comité de gestion actif-passif (ALCO). Les soldes de trésorerie sont placés sur le marché monétaire et le marché financier par le biais de gouvernements centraux, gouvernements régionaux (si garantis par un gouvernement central), banques centrales et autres institutions de crédit bénéficiant de la notation minimale A (Fitch ou équivalent) assortie d'une bonne perspective.

Les accords et limites concernant le placement de fonds sur le marché monétaire et le marché financier sont définis dans un système de seuils adopté par l'ALCO. Le département Trésorerie & ALM est tenu de respecter les exigences rigoureuses imposées au regard des fonds placés auprès de contreparties. Des limites, définies en interne au niveau du montant et des conditions de prêt aux contreparties approuvées, sont observées. L'appétit de risque relativement faible de BinckBank en ce qui concerne le risque de crédit est démontré par la politique d'investissement d'obligations dans des instruments liquides et relativement sûrs qui sont pour la plupart considérés comme des garanties éligibles par la Banque centrale européenne (BCE).

Gestion et développement du risque de crédit sur les hypothèques

L'appétit de risque de crédit est centré sur le suivi et la gestion du risque de crédit sur les hypothèques.

Approbation de crédit

BinckBank a commencé à investir dans le financement d'hypothèques résidentielles au Pays-Bas en 2016. BinckBank agit comme le financeur d'une structure collective au sein de laquelle Dynamic Credit, un prestataire de services agréé par l'AFM, est chargé du marketing, des ventes, de l'administration et de la gestion. BinckBank définit son appétit de risque dans le cadre du mandat d'investissement en émettant des critères d'acceptation et en désignant une ou plusieurs tranches de risque de crédit et les périodes de révision du taux d'intérêt. Du point de vue gestion du risque, le risque de crédit et le risque d'externalisation ont une importance particulière. La gestion appropriée des risques opérationnels, y compris les risques d'externalisation, est fournie sous une forme contractuelle en passant une convention de type SLA (service level agreement). Ces contrats concernent principalement divers éléments du processus de prêt hypothécaire, la gestion et l'administration de prêts hypothécaires et la présentation de données. BinckBank procède à un examen de conformité de la SLA une fois par mois. La partie approbation et gestion des prêts est sous-traitées par Dynamic Credit et son suivie s'effectue sur la base des données complètes sur le portefeuille d'hypothèques présentées conformément aux obligations légales en vigueur. Les informations reçues servent notamment aux fins de reconnaissance de tout arriéré, le cas échéant.

BinckBank réalise des évaluations périodiques du montage des prêts hypothécaires dans les limites qu'elle a fixées. BinckBank est en position d'émettre un avis d'arrêt pour mettre fin au montage en son nom. La garantie couvrant les prêts se compose de biens résidentiels aux Pays-Bas. La garantie est composée d'une combinaison de résidences néerlandaises avec ou sans Programme national de garantie de l'hypothèque (NHG).

En juillet 2016, BinckBank a également acheté un portefeuille d'hypothèques en cours à Obvion. Les contrats conclus dans ce cas concernent principalement la gestion et l'administration d'hypothèques et la présentation de données. La gestion appropriée des risques opérationnels, y compris les risques d'externalisation, est fournie sous une forme contractuelle en passant une convention de type SLA (service level agreement). BinckBank procède à un examen de conformité de la SLA une fois par mois. La gestion des risques de crédit est contrôlée d'après les données complètes sur le portefeuille d'hypothèques et présentées conformément aux obligations légales en vigueur. Les informations reçues servent notamment aux fins de reconnaissance de tout arriéré. le cas échéant.

Gestion des arriérés

Tous les prêts dont l'intérêt et/ou le remboursement n'est pas réglé dans les délais sont considérés comme des arriérés. Si un client ne peut pas ou risque de ne pas pouvoir respecter ses obligations envers la banque, alors une provision est constituée. Le crédit accordé au client est alors considéré comme un prêt non productif.

La gestion des arriérés est confiée à un prestataire de services dans le cadre des contrats de type convention SLA. Le prestataire de services se voit confier la responsabilité de mettre en place une entente d'abstention en vue de renégocier les contrats de crédit. Le prestataire de services informe BinckBank lors de la mise en place d'une entente d'abstention.

Méthodologie des provisions

Si un prêt est déprécié, alors BinckBank procède à une estimation de la perte potentielle sur la base des informations dont elle dispose, y compris les informations transmises par les prestataires de services. Les indications objectives de la dépréciation d'un élément individuel donneront lieu à une estimation des flux de trésorerie. Cette estimation se fonde sur des hypothèses du produit de la saisie de la garantie, les paiements restant à percevoir et l'échéancier de ces paiements, ainsi que le taux d'actualisation. Tous les autres prêts pour lesquels aucune provision individuelle n'est calculée sont inclus dans la provision IBNR (incurred but not reported). La provision IBNR couvre les dépréciations qui ont eu lieu à la date de présentation du rapport mais dont la banque n'a pas encore eu connaissance à cause d'un retard dans la transmission des informations. Cette dépréciation est calculée au niveau du portefeuille.

Gestion du risque de crédit sur des prêts garantis et obligations de marge en cours BinckBank propose aux clients diverses formules de prêts garantis par nantissement de titres. Cette avance de fonds peut servir à couvrir des exigences de marge concernant des positions sur instruments dérivés ou pour l'achat de titres. Dans les deux cas, BinckBank a un risque de crédit potentiel ou réel à l'égard du client.

Les prêts garantis sont évalués de manière automatisée au moment où ils sont accordés, en tenant compte des pourcentages de décote de la garantie ayant servie à cet effet. La procédure qui est appliquée suit les directives définies par l'ALCO, en se conformant aux seuils déterminés en Section 152 du *Besluit gedragstoezicht financiële ondernemingen* (Décret sur le contrôle du comportement du marché (institutions financières), BGfo).

Les prêts accordés sont également surveillés par des systèmes automatisés sur la base des prix en temps réel. Le risque de crédit concernant les prêts garantis découle des mouvements en valeur de la couverture des garanties. Une attention particulière est portée aux concentrations indésirables dans les portefeuilles de clients et qu'on appelle le « risque de concentration ». Un déficit de couverture se produit lorsque la valeur de la garantie est insuffisante pour couvrir les prêts garantis et/ou les obligations de marge. Le client doit alors compenser le déficit de couverture dans un délai de un à cinq jours de bourse. Si le client ne respecte pas cette exigence, alors BinckBank a le droit de vendre la garantie pour rembourser le prêt.

Le département des opérations de première ligne effectue le suivi du prêt garanti en cours, l'obligation de marge et toutes les concentrations excessives des portefeuilles de clients, le cas échéant. Le département de gestion du risque de crédit de deuxième ligne effectue le suivi des activités du département des opérations.

Les provisions pour prêts garantis non productifs sont déterminées individuellement. Le montant de la provision dépend des conditions de remboursement convenues avec le client. Le montant total de la provision au 31 décembre 2016 s'élevait à € 0,4 million (2015: € 0,5 million).

Gestion du risque de crédit découlant du risque de contrepartie

Le département Trésorerie & ALM gère les transactions pour le compte et au risque de BinckBank. Ceci implique le risque de contrepartie. L'ALCO approuve les limites de contrepartie. Dans l'ensemble, les transactions en actions effectuées par BinckBank sont pour le compte et au risque des clients (courtage en ligne). Ces transactions s'effectuent principalement sur des marchés réglementés ou autres tels que NYSE, Euronext et TOM MTF, par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CCP). Le risque de contrepartie pour les clients est donc faible.

Abstention

L'abstention se produit quand un client n'est plus en mesure de remplir ses obligations vis-à-vis de BinckBank en raison de difficultés financières ou de difficultés financières prévues à brève échéance et que la banque, compte tenu de ces circonstances, a fait des concessions au regard des conditions générales du contrat de crédit en vue de permettre au client de remplir les obligations révisées.

Ces concessions sur le contrat de crédit existant concernent les circonstances entourant la situation financière du client et n'auraient pas été faites si en l'absence de ces circonstances. Pour cette raison, l'abstention ne pose pas problème si des modifications sont apportées aux conditions du contrat de crédit pour des raisons autres que les difficultés financières du client.

Les mesures d'abstention mises en place ont pour but de maximiser la probabilité de récupération de la capacité de paiement du client et, ainsi, de minimiser les pertes découlant de la dépréciation partielle ou complète du prêt. Les mesures doivent offrir au client une solution appropriée et durable qui lui permettra finalement de remplir à nouveau les obligations convenues à l'origine au titre du contrat de crédit.

En pratique, les mesures d'abstention n'aboutissent pas toujours au résultat attendu, à savoir la récupération de la capacité de paiement du client ou la prévention d'une baisse continue dans la capacité de paiement du client. Ceci peut, par exemple, être le cas quand la situation financière du client continue de se détériorer ou qu'une amélioration prévue de sa situation ne se matérialise pas. De telles situations donnent lieu à une nouvelle analyse de la situation financière et générale du client et à la détermination de la stratégie révisée à suivre.

Une situation d'abstention se termine dès lors que le statut « non productif » ne s'applique plus au prêt pendant une période de deux ans. Le statut « non productif » doit durer au moins un an à compter de la dernière mesure d'abstention. Par ailleurs, le client doit effectuer des paiements importants et réguliers d'intérêt et/ou de principal durant au moins la moitié de cette période. Après expiration de la période de deux ans, aucun des paiements de l'emprunteur ne doit présenter un arriéré de plus de 30 jours.

(chiffres en milliers d'euros)

31 décembre 2016 31 décembre 2015

	_
Abste	ntion
ADSIC	1111011

Créances hypothécaires avec mesures d'abstention

5.151

Risque de crédit maximum

Le risque de crédit maximum des éléments du bilan est, en général, la valeur comptable de l'actif financier pertinent. Le risque de crédit maximum des éléments hors bilan est le montant maximum susceptible d'être versé. La garantie reçue n'est pas prise en compte dans la détermination du risque de crédit maximum. Le risque de crédit maximum des éléments suivants diffère de la valeur comptable.

(chiffres en milliers d'euros)	Total	Limite	Pas un prêt antérieur dû ni déprécié	Prêt antérieur dû	Prêt déprécié	Provision	Prêts non productifs
Au 31 décembre 2016							
Prêts et créances							
Créances garanties par des titres	433.181	434.250	433.181	-	-	-	-
Créances couvertes par des garanties bancaires	4.563	11.609	4.563	-	-	-	-
Créances hypothécaires	520.555	715.378	520.444	-	232	(121)	232
Autres créances	30	484	-	-	484	(454)	484
Total	958.329	1.161.721	958.188	-	716	(575)	716
Au 31 décembre 2015							
Prêts et créances							
Créances garanties par des titres	498.722	500.584	498.722	-	-	-	-
Créances couvertes par des garanties bancaires	3.242	9.698	3.242	-	-	-	-
Créances hypothécaires	-	817	-	-	-	-	-
Autres créances	42	503	-	-	503	(461)	503
Total	502.006	511.602	501.964	-	503	(461)	503

Le montant total de l'encours dans les tableaux est diminué de la déprécation des prêts. La dépréciation est portée dans la provision IBNR (Incurred But Not Reported) et dans des provisions spécifiques. À la fin de l'année 2016, la provision IBNR était de € 114 000. Tous les prêts dont l'intérêt et/ou le remboursement n'est pas réglé dans les délais sont considérés comme des arriérés. Si un client ne peut pas ou risque de ne pas pouvoir respecter ses obligations envers la banque, alors une provision est constituée. Le crédit accordé au client est alors considéré comme un crédit non productif.

Le poste Prêts non productifs concerne les prêts qui peuvent être considérés comme :

- des prêts qui présentent des arriérés de plus de 90 jours ; ou
- des prêts pour lesquels une provision a été prise ; ou
- des prêts ayant une probabilité de défaut de 1 ; ou
- des expositions à abstention pour lesquelles la période probatoire de deux ans n'est pas encore entamée.

BinckBank accorde des prêts uniquement sur la base d'une garantie reçue sous la forme de titres négociables, garanties bancaires ou garanties hypothécaires. Les prêts et créances classés par coefficient de couverture sont les suivants :

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Au titre du programme NHG	243.788	-
Moins de 75% de la valeur de la garantie	526.891	491.173
Entre 75% et 90% de la valeur de la garantie	73.345	8.557
Entre 90% et 100% de la valeur de la garantie	50.484	1.763
Supérieur à 100% de la valeur de la garantie	64.396	974
Total	958.904	502.467

Prêt-emprunt de titres

BinckBank agit normalement en tant que principal dans les opérations de prêt-emprunt de titres.

Le tableau suivant présente les dettes et créances relatives aux titres comptabilisés et prêts fournis, y compris la garantie reçue.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances rattachées à des opérations de prêt-emprunt de titres	3.881	-
Garantie reçue	2.019	-
Dettes rattachées à des opérations de prêt-emprunt de titres	3.881	-
Garantie payée	-	-

Concentration de risque par secteur économique

Le tableau suivant présente le risque de crédit par secteur économique.

CONCENTRATION DE RISQUE PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2016

(chiffres en milliers d'euros)	Banques centrales	Institutions financières	État/Garanti par l'État	Particuliers	Autre secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	854.230	-	-	-	-	854.230
Banques	29.038	98.717	-	-	-	127.755
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	20.330	-	-	63	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	9.499	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	-	667.396	57.002	-	-	724.398
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	274.558	515.463	-	-	790.021
Prêts et créances	-	-	-	905.843	52.486	958.329
_	883.268	1.061.001	572.465	905.843	62.048	3.484.625
Garanties	=	-	-	848	221	1.069
_	883.268	1.061.001	572.465	906.691	62.269	3.485.694

CONCENTRATION DE RISQUE PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(chiffres en milliers d'euros)	Banques centrales	Institutions financières	État/Garanti par l'État	Particuliers	Autre secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	178.365	-	-	-	-	178.365
Banques	27.162	151.082	-	-	-	178.244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	12.138	-	-	159	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	15.405	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	-	849.937	317.184	-	-	1.167.121
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	348.928	464.556	-	-	813.484
Prêts et créances	-	-	-	443.322	58.684	502.006
	205.527	1.362.085	781.740	443.322	74.248	2.866.922
Garanties	-	-	-	901	961	1.862
_	205.527	1.362.085	781.740	444.223	75.209	2.868.784

Concentration de risque par secteur géographique Le tableau suivant présente le risque de crédit par zone géographique.

(chiffres en milliers d'euros)	Supra- national	Pays-Bas	Belgique France, I Italie	Allemagne	Autres pays de l'UE	Amérique du Nord	Autres pays	Total
x 1 000 €								
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	-	847.328	6.902	-	-	-	-	854.230
Banques	-	87.968	27.998	-	122	11.179	488	127.755
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	63	-	-	-	20.330	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	9.499	-	-	-	-	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	8.549	99.335	160.268	77.916	221.532	75.840	80.958	724.398
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	15.224	5.000	-	703.310	-	66.487	-	790.021
Prêts et créances	-	908.938	36.340	5.230	5.219	-	2.602	958.329
_	23.773	1.948.569	241.070	786.456	226.873	153.506	104.378	3.484.625
Garanties	-	1.069	-	-	-	-	-	1.069
Total _	23.773	1.949.638	241.070	786.456	226.873	153,506	104.378	3.485.694
Total	23.773	1.943.030	241.070	760.430	220.073	155.500	104.376	3.463.094
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros)		Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays de l'UE	Amérique du Nord	Autres pays	Total
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE	MBRE 2015 Supra-		Belgique France,		Autres pays de	Amérique	Autres	
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques	MBRE 2015 Supra- national	Pays-Bas	Belgique France, <i>I</i> Italie		Autres pays de	Amérique	Autres	Total
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales	MBRE 2015 Supra- national	Pays-Bas	Belgique France, I Italie	Allemagne -	Autres pays de l'UE	Amérique du Nord -	Autres pays	Total 178.365
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales Banques Actifs financiers détenus à des fins de	MBRE 2015 Supra- national	Pays-Bas	Belgique France, Italie 6.758 17.171	Allemagne - -	Autres pays de l'UE	Amérique du Nord -	Autres pays	Total 178.365 178.244
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales Banques Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers désignés à leur juste	MBRE 2015 Supra- national	Pays-Bas 171.607 120.299	Belgique France, Italie 6.758 17.171	Allemagne - -	Autres pays de l'UE	Amérique du Nord -	Autres pays	Total 178.365 178.244 12.297
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales Banques Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	MBRE 2015 Supra- national	Pays-Bas 171.607 120.299 -	Belgique France, Italie 6.758 17.171 159 15.405	Allemagne - - - -	Autres pays de l'UE - 35 -	Amérique du Nord - 40.049	Autres pays - 690 12.138	Total 178.365 178.244 12.297 15.405
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales Banques Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat Actifs financiers disponibles à la vente	MBRE 2015 Supra- national	Pays-Bas 171.607 120.299 135.785	Belgique France, Italie 6.758 17.171 159 15.405 200.629	381.090	Autres pays de l'UE - 35 222.874	Amérique du Nord - 40.049 - 154.028	Autres pays - 690 12.138	Total 178.365 178.244 12.297 15.405 1.167.121
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales Banques Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat Actifs financiers disponibles à la vente Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	Supranational	Pays-Bas 171.607 120.299 135.785 5.000	Belgique France, Italie 6.758 17.171 159 15.405 200.629	Allemagne 381.090 771.713	Autres pays de l'UE - 35 - 222.874	Amérique du Nord - 40.049 154.028 36.771	Autres pays - 690 12.138 - 55.290	Total 178.365 178.244 12.297 15.405 1.167.121 813.484
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCE (chiffres en milliers d'euros) Caisse et avoirs auprès des banques centrales Banques Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat Actifs financiers disponibles à la vente Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	Supranational	Pays-Bas 171.607 120.299 135.785 5.000 451.997	Belgique France, Italie 6.758 17.171 159 15.405 200.629	Allemagne 381.090 771.713 3.672	Autres pays de l'UE - 35 222.874 - 3.064	Amérique du Nord - 40.049 154.028 36.771 1	Autres pays	Total 178.365 178.244 12.297 15.405 1.167.121 813.484 502.006

Catégorie de risque par notation

L'évaluation de la solvabilité des actifs et passifs financiers est basée sur les notations de crédit fournis par les agences de notation. Les liquidités et les placements auprès des banques sont classés sur la base des notations de crédit à court terme des agences de notation. Le poste Banques sans notation concerne la créance résiduelle résultant de la mise en place du système de garantie des dépôts pour DSB. La notation à long terme est utilisée pour le portefeuille d'investissements. Les prêts et créances concernent des crédits garantis par des titres et des droits hypothécaires. Ceux-ci ne sont pas notés par les agences de notation.

CATÉGORIES DE RISQUE DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Notation à c	ourt terme		Notation à	long terme		notation	Total
(chiffres en milliers d'euros)	F1 ou supérieur	F2 ou inférieur	AAA	entre AA+ et AA-	entre A+ et A-	BBB+		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	854.230	-	-	-	-	-	-	854.230
Banques	89.571	34.050	-	-	-	-	4.133	127.754
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	20.393	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	9.499	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	55.932	338.959	316.617	12.890	-	724.398
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	501.003	268.869	-	-	20.149	790.021
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	958.329	958.329
Total	943.801	34.050	556.935	607.828	316.617	12.890	1.012.503	3.484.624

CATÉGORIES DE RISQUE DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Notation à c	ourt terme		Notation à l	notation	Total		
(chiffres en milliers d'euros)	F1 ou supérieur	F2 ou inférieur	AAA	entre AA+ et AA-	entre A+ et A-	BBB+		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	178.365	-	-	-	-	-	-	178.365
Banques	145.875	28.292	-	-	-	-	4.077	178.244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	12.297	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	15.405	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	230.340	564.151	336.543	36.087	-	1.167.121
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	474.761	317.883	-	-	20.840	813.484
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	502.006	502.006
Total	324.240	28.292	705.101	882.034	336.543	36.087	554.625	2.866.922

Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont mis en balance et le montant net est présenté dans le bilan lorsqu'il existe un droit légalement applicable d'équilibrer les montants et une intention de procéder au règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

En général, ceci ne s'applique pas aux accords généraux de compensation, et les actifs et passifs concernés sont alors présentés sur une base brute dans le bilan. Les accords généraux de compensation stipulent normalement un règlement net de tous les instruments financiers entrant dans le cadre des accords en cas de défaillance d'un contrat particulier. Bien que les accords généraux de compensation puissent considérablement réduire le risque de crédit, il faut tenir compte du fait que la mesure dans laquelle la totalité du risque de crédit est réduite peut grandement varier à court terme car la créance est affectée par toute opération ayant lieu dans le cadre de l'accord.

Les tableaux suivants précisent quels actifs et passifs financiers sont soumis à compensation dans le bilan en vertu de l'IAS 32 ainsi que les effets des accords généraux de compensation qui ne se conforment pas à l'IAS 32.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION, AUX ACCORDS GÉNÉRAUX DE **COMPENSATION APPLICABLES ET ACCORDS SIMILAIRES**

	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
		Compensation des actifs et passifs financiers	Actifs et passifs			
(chiffres en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers, brut	portés au bilan, brut	financiers inclus dans le bilan, net	Instruments financiers	Garantie reçue en espèces	Montant net
31 décembre 2016			,		·	
ACTIF						
Banques	127.755	-	127.755		-	127.755
Total	127.755	-	127.755	-	-	127.755
PASSIF						
Banques	2.017	-	2.017		-	2.017
Total	2.017	-	2.017	-	-	2.017
24.17						
31 décembre 2015						
ACTIF						
Banques	178.244	-	178.244	(23.582)		154.662
Total	178.244	-	178.244	(23.582)	-	154.662
PASSIF						
Banques	23.582	-	23.582	(23.582)		-
Total	23.582	-	23.582	(23.582)	-	-

Risque opérationnel

Une explication complète de la gestion du risque opérationnel est incluse dans la section Gestion du risque en page 59 du rapport annuel.

BinckBank utilise l'approche normalisée (SA) pour calculer son risque opérationnel au niveau du Pilier I. Dans le cadre de la SA, le résultat opérationnel des trois exercices précédents est divisé en plusieurs lignes d'activité, les exigences de capital requis étant comprises entre 12% et 18%. Le tableau suivant donne un aperçu du calcul du capital requis en fonction du risque opérationnel.

APPROCHE NORMALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2016

		Résultat op				
(chiffres en milliers d'euros)	2014	2015	2016	Moyenne	Pondération du risque	Capital requis
Ligne d'activité						
Courtage de détail	98.933	107.254	89.996	98.728	12%	11.847
Banque de détail	28.479	25.702	26.133	26.771	12%	3.213
Services d'agences	7.082	7.928	7.951	7.654	15%	1.148
Gestion d'actifs	20.407	19.204	12.987	17.533	12%	2.104
Total	154.901	160.088	137.067	150.686	_	18.312

APPROCHE NORMALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Ligne d'activité		Résultat op				
(chiffres en milliers d'euros)	2014	2015	2016	Moyenne	Pondération du risque	Capital requis
Ligne d'activité						
Courtage de détail	101.788	98.933	107.254	102.658	12%	12.319
Banque de détail	27.634	28.479	25.702	27.272	12%	3.272
Services d'agences	8.764	7.082	7.928	7.925	15%	1.189
Gestion d'actifs	29.385	20.407	19.204	22.999	12%	2.760
Total	167.571	154.901	160.088	160.854		19.540

Risque de marché

Le seul risque de marché de BinckBank au niveau du Pilier I est le risque de change. Le risque de change est le risque de fluctuations dans la valeur des éléments libellés en devises étrangères suite à des mouvements dans les taux de change. La politique n'est pas de prendre des positions actives sur le marché des changes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt concerne la sensibilité du revenu des taux d'intérêt et/ou de la valeur de marché de la banque aux mouvements des taux d'intérêt. Une variation dans la courbe de rendement affecte le produit d'intérêt futur et/ou sa valeur nette actuelle. En conséquence, les mouvements des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence à la fois sur le revenu des taux d'intérêt et la valeur de marché de la banque. Il est possible de faire une distinction entre les formes de risque de taux d'intérêt suivantes :

- Risque de réévaluation: le risque de taux d'intérêt découlant des écarts temporaires dans les ajustements de taux d'intérêt des instruments. La réévaluation antérieure ou postérieure des actifs par rapport aux passifs engendre un risque de taux d'intérêt. Le risque de réévaluation dépend de facteurs, y compris dans quelle mesure les mouvements de taux d'intérêt couvrent uniformément la courbe de rendement (changement parallèle de la courbe de rendement);
- Risque de courbe de rendement : le risque de taux d'intérêt découlant de changements non parallèles dans la courbe de rendement ;
- Risque lié aux options : le risque de taux d'intérêt survenant quand certaines options sont proposées aux clients (par exemple, un droit de remboursement anticipé partiellement exempt de pénalité ou un taux d'intérêt variable plafonné) et ce risque n'est pas ou ne peut pas être entièrement couvert;
- Risque de base: le risque de taux d'intérêt qui survient quand des mouvements dans un instrument utilisé en couverture ne reflète pas avec précision les mouvements dans l'élément correspondant dans l'état de la situation financière (par exemple, une hypothèque basée le taux Euribor à un mois par rapport à un échange basé sur un taux Euribor à trois mois).

BinckBank applique une politique prudente en matière de risque de taux d'intérêt qui tient compte du risque de taux d'intérêt à court terme et à long terme.

La gestion du risque de taux d'intérêt implique l'utilisation de modèles pour déterminer le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs, en tenant compte des aspects contractuels des produits et du comportement des clients à cet égard. BinckBank gère ce risque dans la mesure où il concerne ses opérations bancaires en faisant correspondre et en maintenant les échéances de ses fonds confiés et placés dans les limites spécifiées.

Les tableaux suivants présentent la sensibilité des taux d'intérêt sur la base des échéances de taux d'intérêt contractuel par élément du bilan.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2016

() () () () () () () () () ()		> 1 mois	> 1 an	> 5 ans		productif	
(chiffres en milliers d'euros)	< 1 mois	< 1 an	< 5 ans	< 10 ans	> 10 ans	d'intérêts	Total
ACTIF							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	854.230	-	-	-	-	-	854.230
Banques	123.622	-	-	-	-	4.133	127.755
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	20.393	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	9.499	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	32.226	219.524	472.648	-	-	-	724.398
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	63.398	442.989	283.634	-	-	-	790.021
Prêts et créances	438.184	23.441	68.168	332.869	95.667	-	958.329
Total	1.511.660	685.954	824.450	332.869	95.667	34.025	3.484.625
PASSIF							
Banques	2.017	-	-	-	-	-	2.017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	20.428	20.428
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	1.018	1.018
Fonds confiés	3.308.829	-	-	-	-	-	3.308.829
Total	3.310.846	-	-	-	-	21.446	3.332.292

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2015

(chiffres en milliers d'euros)	4	> 1 mois	> 1 an	> 5 ans	40	productif	T-4-1
,	< 1 mois	< 1 an	< 5 ans	< 10 ans	> 10 ans	d'intérêts	Total
ACTIF							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	178.365	-	-	-	-	-	178.365
Banques	174.167	-	-	-	-	4.077	178.244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	12.297	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	15.405	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	98.351	594.385	474.385	-	-	-	1.167.121
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	=	127.350	686.134	=	-	-	813.484
Prêts et créances	502.006	-	-	-	-	-	502.006
Total	952.889	721.735	1.160.519	-	-	31.779	2.866.922
PASSIF							
Banques	23.582	-	-	-	-	-	23.582
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	12.286	12.286
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	46	46
Fonds confiés	2.589.714	-	-	-	-	-	2.589.714
	2.613.296	_	_	_	-	12.332	2.625.628

Risque de taux d'intérêt sur le résultat

Le traitement du risque de taux d'intérêt à court terme suit une méthodologie EaR (earnings-at-risk ou revenus à risque). L'effet d'une variation progressive des taux d'intérêt sur la rentabilité de BinckBank est déterminé à l'aide d'un modèle EaR (Earnings-at-Risk). Celui-ci évalue l'impact du risque de taux d'intérêt sur le résultat net ajusté déterminé en calculant l'intérêt créditeur et l'intérêt débiteur prévus sur la base d'une évolution progressive du taux d'intérêt du marché sur une période d'un an. Ceci exprime clairement l'exposition au taux d'intérêt du résultat de BinckBank.

CHANGEMENT PARALLÈLE PROGRESSIF DE LA COURBE DE RENDEMENT

	Effet sur le ré	sultat
(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Sur une période de 1 an		
+200 points de base	8.892	3.543
-200 points de base	(1.572)	(1.411)
Sur une période de 2 ans		
+200 points de base	35.198	20.922
-200 points de base	(5.915)	(3.754)

Risque de taux d'intérêt sur le capital

Le traitement du risque de taux d'intérêt à long terme suit une approche de la valeur économique. Cette approche est basée sur un examen de la variation dans la valeur des actifs et passifs de BinckBank provoquée par des changements soudains dans la courbe de rendement ou des chocs de taux d'intérêt. L'approche de la valeur économique utilise des analyses de la durée. La durée des fonds propres indique dans quelle mesure la valeur économique des fonds propres varie en fonction des mouvements des taux d'intérêt.

En 2016, les investissements en hypothèques sur des périodes à intérêt fixe plus longues ont eu un effet ascendant sur la durée des fonds propres. La durée des actifs étant plus longue que celle des passifs, une baisse du taux d'intérêt a un effet négatif sur les fonds propres de BinckBank. BinckBank gère l'effet des mouvements des taux d'intérêt sur ses fonds propres par voie de niveaux de tolérance et de rapports mensuels sur le risque de taux d'intérêt à l'ALCO. L'effet d'un choc de taux d'intérêt de 200 points de base sur les fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous (avant impôt) :

CHANGEMENT PARALLÈLE SOUDAIN DE LA COURBE DE RENDEMENT

	Effet sur	e capital
(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
+200 points de base	(845)	34.924
-200 points de base	(1.805)	(4.045)

Risque de liquidité

Instruments financiers – échéances contractuelles résiduelles des passifs Les passifs non actualisés sur la base des échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers sont les suivants :

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES PASSIFS (NON ACTUALISÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2016

		> 1 mois	> 1 an	> 5 ans		
(chiffres en milliers d'euros)	< 1 mois	< 1 an	< 5 ans	< 10 ans	> 10 ans	Total
PASSIF						
Banques	2.017	-	-	-	-	2.017
Fonds confiés	3.297.413	11.593	-	=	-	3.309.006
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	77	-	-	20.351	20.428
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1.018	-	-	-	1.018
Total	3.299.430	12.688	-	-	20.351	3.332.469

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES PASSIFS (NON ACTUALISÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2015

		> 1 mois	> 1 an	> 5 ans		
(chiffres en milliers d'euros)	< 1 mois	< 1 an	< 5 ans	< 10 ans	> 10 ans	Total
PASSIF						
Banques	23.582	-	-	-	-	23.582
Fonds confiés	2.590.044	-	-	-	-	2.590.044
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	142	-	-	12.144	12.286
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		46	-	-	-	46
Total	2.613.626	188	_	-	12.144	2.625.958

Instruments financiers par échéance prévue

Les éléments à échéance à moins d'une semaine sont traités comme étant disponibles sur demande.. Les fonds confiés sont réputés disponibles sur demande. En pratique, une échéance de comporte type plus longue est attribuée à ces produits. Les positions à la fin de l'année sont représentatives des positions durant l'année. Les facilités de prêt et les possibilités de liquidation des titres productifs d'intérêt sont également indiquées. Ceci concerne les titres à intérêt fixe qui peuvent être négociés sur un marché actif ou utilisés en garantie d'un emprunt auprès de la DBN.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2016

(chiffres en milliers d'euros)	<1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Total
ACTIF						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	854.230	-	-	-	-	854.230
Banques	123.622	-	-	4.133	-	127.755
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	63	-	-	20.330	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	9.499	-	-	-	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	14.963	236.787	472.649	-	-	724.399
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	63.398	442.989	283.635	-	-	790.021
Prêts et créances	438.184	11.855	48.418	55.806	404.066	958.329
	1.494.397	701.193	804.702	59.939	424.396	3.484.626
Garanties	-	132	-	89	848	1.069
Total	1.494.397	701.325	804.702	60.028	425.244	3.485.695
PASSIF						
Banques	2.017	-	-	-	-	2.017
Passifs financiers à des fins de transaction	-	77	-	-	20.351	20.428
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1.018	-	-	-	1.018
Fonds confiés	3.297.236	11.593	-	-	-	3.308.829
Total	3.299.253	12.688	-	-	20.351	3.332.292
Excédent/déficit de liquidité sur la base des échéances contractuelles	(1.804.856)	688.637	804.702	60.028	404.893	153.403
Crédit, facilités de prêt et possibilités de liquidation	1.436.059	(679.776)	(756.284)	-	-	-
Excédent/déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de prêt et possibilités de liquidation	(368.797)	8.861	48.418	60.028	404.893	153.403

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2015

(chiffres en milliers d'euros)	<1 mois	> 1 mois <1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Total
ACTIF						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	178.365	-	-	-	-	178.365
Banques	174.167	-	-	4.077	-	178.244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	159	-	-	12.138	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	15.405	-	-	-	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	66.050	609.406	491.665	-	-	1.167.121
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	127.350	686.134	-	-	813.484
Prêts et créances	502.006	-	-	-	-	502.006
	920.588	752.320	1.177.799	4.077	12.138	2.866.922
Garanties	-	-	9	729	1.566	2.304
Total	920.588	752.320	1.177.808	4.806	13.704	2.869.226
PASSIF						
Banques	23.582	-	-	-	-	23.582
Passifs financiers à des fins de transaction	-	142	-	-	12.144	12.286
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	46	-	-	-	46
Fonds confiés	2.589.714	-	-	-	-	2.589.714
Total	2.613.296	188	-	-	12.144	2.625.628
Excédent/déficit de liquidité sur la base des échéances contractuelles	(1.692.708)	752.132	1.177.808	4.806	1.560	243.598
Crédit, facilités de prêt et possibilités de liquidation	1.914.555	(736.756)	(1.177.799)	-	-	-
Excédent/déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de prêt et possibilités de liquidation	221.847	15.376	9	4.806	1.560	243.598

Actifs grevés et non grevés

Actifs financiers donnés en garantie

Les recettes et dépenses rattachées au règlement d'opérations sur titres avec les diverses parties impliquées ne sont pas réalisées au même moment à la date du règlement. Afin de combler ces décalages intrajournaliers, BinckBank a donné en nantissement une partie de son portefeuille de placements de titres à revenu fixe à son dépositaire. Du fait qu'il n'y a pas eu d'exposition au risque pendant la nuit durant et à la fin de l'exercice 2016 (et 2015), aucune procédure de nantissement n'a été engagée.

Afin de garantir les paiements concernant le financement des hypothèques, BinckBank a donné en nantissement une partie de son portefeuille de placements de titres à revenu fixe à ses contreparties.

Actifs financiers reçus en garantie

BinckBank fournit des prêts et autres facilités sur la base de titres que les clients donnent en garantie. BinckBank n'est pas autorisée à prêter les titres reçus en garantie et peut seulement procéder à leur vente si l'emprunteur demeure exposé. BinckBank a établi que tous les risques et avantages liés à ces titres sont à la charge du client et n'a donc pas comptabilisé ces titres dans le bilan.

BinckBank a mis en place un programme de prêt-emprunt de titres selon lequel les titres de clients sont prêtés à un intermédiaire. BinckBank est la contrepartie de l'intermédiaire et agit en tant que principal dans ces transactions. Le risque de marché liés aux titres prêtés est à supporter par le client. L'intermédiaire donne une garantie concernant les titres prêtés afin de couvrir le risque de crédit. La garantie se compose d'un pourcentage convenu, représentant toujours plus de 100% de la valeur de marché des titres prêtés. La garantie actuelle est un montant en espèces qui est comptabilisé dans l'état de la situation financière sous le poste Banques.

Actifs financiers transférés

Dans le cadre de sa gestion des liquidités, BinckBank a passé des accords de pension avec plusieurs banques. Les titres vendus selon ces accords sont transférés à un tiers, pour lesquels BinckBank est réglée en espèces. Ces opérations sont effectuées en respectant les conditions basées sur les règles de l'ISDA concernant le nantissement. BinckBank a établi qu'elle conserve quasiment tous les risques et avantages liés à ces titres - en particulier le risque de crédit et le risque de marché - et par conséquent continue à les comptabiliser dans le bilan. De plus, elle assume un passif financier au regard des montants en espèces à reverser.

BinckBank n'a pas utilisé ces facilités en 2016 ni en 2015 et aucune de ces positions n'est donc comptabilisée dans le bilan.

Le tableau suivant détaille la valeur des actifs financiers donnés en garantie et/ou grevés.

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE ET/OU GREVÉS

	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)
(chiffres en milliers d'euros)	Actifs financiers, brut	Actifs financiers grevés	Actifs financiers non grevés
31 décembre 2016			
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	854.230	-	854.230
Banques	127.755	157	127.598
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20.393	-	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9.499	9.499	-
Actifs financiers disponibles à la vente	724.398	404.393	320.005
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	790.021	53.476	736.545
Prêts et créances	958.329	29.038	929.291
Total	3.484.625	496.563	2.988.062
31 décembre 2015			
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	178.365	-	178.365
Banques	178.244	8.802	169.442
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12.297	-	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15.405	15.405	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1.167.121	207.138	959.983
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	813.484	24.800	788.684
Prêts et créances	502.006	27.162	474.844
Total	2.866.922	283.307	2.583.615

Juste valeur

Juste valeur des instruments financiers

BinckBank a classé ses instruments financiers qui sont évalués dans le bilan selon trois niveaux de hiérarchie de juste valeur basés sur la priorité de données intégrées à l'évaluation. La hiérarchie de juste valeur assigne la priorité la plus élevée aux cotations sur un marché actif pour des actifs et passifs similaires et la priorité la plus faible aux techniques d'évaluation ne s'appuyant pas sur des données de marché observables. Concernant les actifs et passifs, un marché actif est un marché au sein duquel les transactions sur actifs et passifs sont fréquentes et d'un volume suffisant pour fournir en continu des informations fiables sur les cotations.

La hiérarchie de juste valeur comporte trois niveaux :

- Niveau 1 : la juste valeur est déterminée sur la base des cotations sur un marché actif ;
- Niveau 2 : des techniques d'évaluation utilisant des paramètres de marché observable ;
- Niveau 3 : des mesures d'évaluation utilisant des données non basées sur un marché observable mais qui ont une incidence réelle sur la juste valeur de l'instrument.

Les données observables concernent les données du marché obtenues auprès de sources indépendantes. Celles qui ne sont pas basées sur des données observables du marché reposent sur des hypothèses subjectives faites par BinckBank au regard des facteurs utilisées par les acteurs du marché pour déterminer le prix d'un actif ou passif en fonction des meilleurs informations disponibles selon le cas. Ces données peuvent inclure des acteurs tels que la volatilité, la corrélation, les écarts de taux d'actualisation, les taux de défaillance, les taux de recouvrement, les taux de remboursement anticipé et certains écarts de crédit. Les techniques d'évaluation qui dépendent dans une large mesure des données non observables impliquent une plus grande contribution de la direction pour déterminer la juste valeur.

Quand des modèles ou techniques d'évaluation sont utilisés pour déterminer la juste valeur, ils sont régulièrement analysés et validés par des personnes qualifiées qui sont indépendantes de celles ayant conçues ces techniques ou modèles. Les modèles sont calibrés afin de veiller à ce que les résultats reflètent les données réelles et les prix comparables du marché. Si disponibles, les modèles utilisent des données observables pour minimiser l'utilisation de données non observables. BinckBank utilise exclusivement des modèles d'évaluation de tiers et n'effectue pas d'estimations propres quant aux données utilisées. Toutes les méthodes d'évaluation employées sont évaluées et approuvées en interne. La majorité des données utilisées dans ces méthodes d'évaluation est validée sur une base quotidienne. Les méthodes d'évaluation ont un caractère subjectif. Le calcul de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers dépend donc en grande partie des estimations. L'usage d'autres méthodes d'évaluations et hypothèses pourrait produire des estimations de juste valeur très différentes.

La juste valeur des instruments financiers évalués à leur juste valeur est déterminée comme suit :

(chiffres en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2016				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20.330	63	-	20.393
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9.499	-	-	9.499
Actifs financiers disponibles à la vente	-	724.398	-	724.398
Total	29.829	724.461	-	754.290
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20.351	77	-	20.428
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1.018	-	-	1.018
Total	21.369	77	-	21.446

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2015				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12.138	159	-	12.297
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15.405	-	-	15.405
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1.167.121	-	1.167.121
Total	27.543	1.167.280	-	1.194.823
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.144	142	-	12.286
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	46	-	-	46
Total	12.190	142	-	12.332

Le portefeuille d'investissements concerne des obligations qui sont activement négociées entre les acteurs professionnels du marché sans l'intermédiation d'un marché réglementé. Les cotations actives sont disponibles sur demande auprès des courtiers. Les opérations sur ces obligations ne sont pas enregistrées de manière centralisée ni publiées par une bourse, et BinckBank considérant qu'il n'existe pas de marché actif démontrable a par conséquent classé ces instruments en niveau 2.

Aucun actif financier n'a été reclassé du niveau un vers un autre niveau en 2016 ou 2015.

Éléments de l'état de la situation financière ayant une juste valeur qui diffère de la valeur comptable Les éléments suivants de l'état de la situation financière ont une juste valeur qui diffère de la valeur comptable :

(chiffres en milliers d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2016		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	790.021	790.816
Prêts et créances	958.329	960.501
31 décembre 2015		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	813.484	816.111
Prêts et créances	502.006	502.006

BILAN DE LA SOCIÉTÉ (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

(chiffres en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	С	854.230	178.365
Banques	d	119.063	170.420
Prêts et créances	е	958.329	502.006
Obligations et autres titres à revenu fixe	f	1.514.419	1.980.605
Actions et autres titres à revenu variable	g	9.562	15.564
Investissement dans des entreprises associées	h	6.463	6.759
Actifs incorporels	i	168.086	190.300
Immobilisations corporelles	j	34.805	34.363
Impôt exigible	k	12.112	7.635
Autres actifs	m	82.345	38.335
Comptes de régularisation	n	37.687	48.727
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	18	-	260.505
Total actif		3.797.101	3.433.584
Passiva			
Banques	d	2.017	23.582
Fonds confiés	o	3.308.832	2.589.714
Impôt exigible	k	10	19
Impôt différé	I	31.982	27.874
Autres charges	р	40.444	77.638
Comptes de régularisation	q	9.356	10.184
Positions sur instruments dérivés tenues pour le compte de clients	18	-	260.505
Provisions	r	8.891	7.884
Total passif		3.401.532	2.997.400
Capital social émis		7.100	7.100
Réserve pour primes		361.379	361.379
Actions propres		(29.468)	(4.979)
Réserve de réévaluation		1.021	1.526
Autres réserves		53.660	51.371
Report à nouveau		1.877	19.787
Fonds propres	s	395.569	436.184
Total passif		3.797.101	3.433.584

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

(chiffres en milliers d'euros)	Note	2016		201	5
PRODUITS					
Intérêts créditeurs		30.119		29.558	
Intérêts débiteurs		(3.798)		(3.856)	
Résultat net d'intérêts	t		26.321		25.702
Honoraires et commissions perçus		126.076		153.303	
Honoraires et commissions versés		(20.175)		(24.167)	
Produit net des honoraires et commissions	u		105.901		129.136
Autres produits	v		2.431		3.204
Résultat des instruments financiers	w		2.530		2.031
Dépréciation des instruments financiers	x		(116)		15
Revenu total provenant des activités d'exploitation			137.067		160.088
CHARGES					
Frais de personnel	у	44.855		44.500	
Dotation aux amortissements	z	25.905		26.900	
Autres charges d'exploitation	aa	57.664		52.989	
Total des charges d'exploitation			128.424		124.389
Résultat des activités d'exploitation			8.643		35.699
Résultat des entreprises associées			(1.891)		2.944
Résultat courant avant impôts			6.752		38.643
Impôts	ab		(2.218)		(9.017)
Résultat net			4.534		29.626

ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

(chiffres en milliers d'euros)	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions Propres	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Report à nouveau (bénéfice)	Total fonds propres
1er janvier 2016		7.100	361.379	(4.979)	1.526	51.371	19.787	436.184
Plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente (après impôt)	s	-	-	-	(571)	-	-	(571)
Réalisation des réévaluations par le biais du compte de résultat	s	-	-	-	66	-	-	66
Résultat comptabilisé directement en fonds propres		-	-	-	(505)	-	-	(505)
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	4.534	4.534
Total des produits et charges		-	-	-	(505)	-	4.534	4.029
Paiement du solde du dividende 2015	s	-	-	-	-	-	(17.199)	(17.199)
Paiement du dividende intermédiaire 2016	s	-	-	-	-	-	(2.657)	(2.657)
Droits préférentiels de souscription	s	-	-	-	-	162	-	162
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	s	-	-	461	-	(461)	-	-
Rachat d'actions	s	-	-	(24.950)	-	-	-	(24.950)
Transfert du bénéfice reporté aux autres réserves		-	-	-	-	2.588	(2.588)	-
31 décembre 2016		7.100	361.379	(29.468)	1.021	53.660	1.877	395.569

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions Propres	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Report à nouveau (bénéfice)	Total fonds propres
1er janvier 2015		7.100	361.379	(5.570)	3.777	48.807	24.534	440.027
Plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente (après impôt)	s	-	-	-	(2.251)	-	-	(2.251)
Réalisation des réévaluations par le biais du compte de résultat	s	-	-	-	-	-	-	-
Résultat comptabilisé directement en fonds propres		-	-	-	(2.251)	-	-	(2.251)
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	29.626	29.626
Total des produits et charges		-	-	-	(2.251)	-	29.626	27.375
Paiement du solde du dividende 2014	s	-	-	-	-	-	(21.787)	(21.787)
Paiement du dividende intermédiaire 2015	s	-	-	-	-	-	(9.839)	(9.839)
Droits préférentiels de souscription	s	-	-	-	-	408	-	408
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	s	-	-	591	-	(591)	-	-
Transfert du bénéfice reporté aux autres réserves	_	-	-	-	-	2.747	(2.747)	-
31 décembre 2015		7.100	361.379	(4.979)	1.526	51.371	19.787	436.184

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

a Généralités

Informations sur la société

BinckBank N.V., établie et immatriculée aux Pays-Bas, est une société anonyme de droit néerlandais dont les actions sont cotées en Bourse. La société BinckBank N.V. est officiellement domiciliée à Barbara Strozzilaan 310, 1083 HN Amsterdam. BinckBank N.V. propose des services de courtage en ligne aux investisseurs professionnels et privés dans le domaine des instruments financiers. Outre les services de courtage, l'offre de BinckBank N.V. couvre également les services de gestion d'actifs et de produits d'épargne. Ci-après, « BinckBank » désigne BinckBank N.V. et ses diverses filiales.

Les états financiers de la société BinckBank pour la période clôturée le samedi 31 décembre 2016 ont été préparés par le directoire et approuvés en vue de publication conformément à la résolution du directoire et du comité de surveillance datée du lundi 13 mars 2017.

Amsterdam

Directoire:

V.J.J. Germyns (président)

E.J.M. Kooistra (CFRO)

S.J. Clausing (COO)

Comité de surveillance : J.W.T. van der Steen (président) Mme C.J. van der Weerdt-Norder L. Deuzeman Mme J.M.A. Kemna

A. Soederhuizen

b Règles comptables

Généralités

Les états financiers de la société BinckBank N.V. ont été préparés conformément aux dispositions de la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais. L'option détaillée à la Section 362 du livre 2 du Code civil néerlandais stipulant d'appliquer les mêmes principes dans les états financiers de la société que dans les états financiers consolidés a été utilisée. Les principes appliqués aux états financiers de la société sont donc les mêmes que ceux déclarés pour les états financiers consolidés, à l'exception de ceux énumérés ci-dessous.

Entreprises associées

Les investissements dans des entreprises du groupe sont comptabilisés et évalués selon la méthode de la mise en équivalence. Les dates de déclaration de ces entreprises sont les mêmes et les principes comptables appliqués à leurs rapports financiers sont conformes à ceux appliqués par BinckBank pour des transactions et événements ayant eu lieu dans des circonstances similaires.

NOTES AU BILAN DE LA SOCIÉTÉ

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015

C. CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

854.230

178.365

Ce poste comprend toutes les espèces ayant cours légal, y compris les billets et les pièces en devise étrangère, ainsi que les soldes créditeurs disponibles sur demande auprès des banques centrales dans les pays où BinckBank possède des agences, et la banque centrale européenne.

(chiffres en milliers d'euros)31 décembre 201631 décembre 2015D. BANQUESSoldes bancaires119.063170.420

Ce poste comprend l'ensemble de la trésorerie et équivalents de trésorerie concernant les activités commerciales détenues dans des comptes auprès d'organismes de crédit supervisés par des organismes de réglementation bancaire.

Ce poste comprend:

Les soldes créditeurs disponibles sur demande	85.849	139.170
Les prêts à vue	44	11
Les réserves obligatoires	29.038	27.162
Les créances en rapport au système de garantie des dépôts concernant la banque DSB.	4.132	4.077
	119.063	170.420

Les soldes créditeurs disponibles sur demande comprennent un montant de € 2 millions reçu sous la forme de garantie en espèces pour des opérations de prêt-emprunt de titres.

Les créances de prêts à vue ont des échéances initiales de moins de trois mois. Les intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux du marché.

La créance de DNB en rapport au système de garantie des dépôts concernant la banque DSB correspond à la demande de conversion en espèces en vue des flux de trésorerie futurs escomptés. Au 31 décembre 2016, aucune perte par rapport à cette demande n'est prévue.

Engagements envers les banques

2.017

23.582

BinckBank a passé des accords avec diverses banques par lesquels les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires sont régularisés par un compte de contrepartie de trésorerie fixe. Celui-ci n'apparaît que sur le relevé du jour ouvrable suivant et BinckBank peut ainsi avoir un découvert sur un seul compte bancaire pendant une très courte période.

Ce poste comprend également la garantie en espèces reçue pour des opérations de prêt-emprunt de titres.

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015

Ce poste comprend les créances des clients, y compris les prêts et les découverts à un jour qui sont garantis par des titres et des garanties bancaires (prêts sur titres).

La répartition est la suivante :

Créances garanties par des titres	433.181	498.722
Créances couvertes par des garanties bancaires	4.563	3.242
Créances couvertes par des droits hypothecaires	520.676	-
Autres créances	484	503
Prêts et créances, brut	958.904	502.467
Moins : provision pour dépréciation	(575)	(461)
	958.329	502.006

Le taux d'intérêt est basé sur EURIBOR ou EONIA. Le poste Autres créances concerne les montants restant à percevoir après exécution de la garantie.

(chiffres en milliers d'euros)		31 décembre 2016	31 (décembre 2015
F. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		1.514.419		1.980.605
Ceci comprend le portefeuille d'investissements composé de :				
- Actifs financiers disponibles à la vente	724.398		1.167.121	
- Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	790.021		813.484	
	1.514.419		1.980.605	
Actifs financiers disponibles à la vente				
Ce poste comprend :				
Obligations d'État/obligations garanties par l'État	57.002		317.184	
Autres obligations	667.396		849.937	
	724.398		1.167.121	

Ce poste concerne un portefeuille de titres productifs d'intérêts dont les échéances restantes sont comprises entre 0, 3 et 5 ans. À la fin de l'exercice 2016, le rendement effectif de ce portefeuille était de 0,41% (2015 : 0,54%).

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Ce poste comprend :		
Obligations d'État/obligations garanties par l'État	515.463	464.556
Autres obligations	274.558	348.928
	790.021	813.484

BinckBank conserve un portefeuille d'actifs financiers jusqu'à échéance, dans l'intention première de couvrir les flux de trésorerie provenant des intérêts et rachats. Ce poste concerne un portefeuille de titres productifs d'intérêts dont les échéances restantes sont comprises entre 1 et 3 ans. À la fin de l'exercice 2016, le rendement effectif de ce portefeuille était de 0,45% (2015: 0,33%).

(chiffres en milliers d'euros)31 décembre 201631 décembre 2015G. ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE9.56215.564Le portefeuille de négociation comprend :Passifs dérivés SRD63159Positions en fonds propres en rapport aux passifs SRD9.49915.4059.56215.564

BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Pour de plus amples informations concernant cet instrument financier, voir la note 7 relative aux états financiers consolidés.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre	2016 3	1 décembre 2015
H. INVESTISSEMENT DANS DES ENTREPRISES ASS	OCIÉES 6.4	163	6.759
Ce poste comprend :			
Entreprises du groupe	6.463	5.532	
Autres entreprises associées	-	1.227	
	6.463	6.759	
Les mouvements durant l'année ont été les suivants :			
Solde au 1er janvier	6.759	3.151	
Augmentations de capital et acquisitions	1.594	664	
Dépréciation	(1.744)	-	
Résultat dans les entreprises associées	(146)	2.944	
Solde au 31 décembre	6.463	6.759	

Les investissements et acquisitions ainsi que l'élément dépréciation concernent des investissements dans TOM Holding N.V.

Vue d'ensemble des entreprises du groupe

L'état suivant présente les entreprises du groupe.

	Lieu	Pays	Participation fin 2016	Participation fin 2015
Bew aarbedrijf BinckBank B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	100%	100%
Able Holding B.V.	Reeuw ijk	Pays-Bas	100%	100%
Think ETF Asset Management B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	60%	60%

Concernant la participation au capital susmentionnée, voir la note 11 relative à l'état consolidé de la situation financière sur les entreprises associées.

(chiffres en milliers d'euros) 31 décembre 2016 31 décembre 2015

I. Écart d'acquisition et actifs incorporels 168.086 190.300

Les mouvements en 2016 ont été les suivants :

	Dénomination	Fonds	Relations		Écart	Total
	commerciale	confiés	clients	Logiciels	d'acquisition	
Solde au 1er janvier 2016	245	16.819	26.674	1.680	144.882	190.300
Investissements	-	-	-	365	-	365
Cessions - coût	-	-	-	(68)	-	(68)
Cessions - amortissement cumulé	-	-	-	68	-	68
Dépréciation	(70)	(8.410)	(13.243)	(856)	-	(22.579)
Solde au 31 décembre 2016	175	8.409	13.431	1.189	144.882	168.086
Coût cumulé	31.755	84.095	131.708	10.294	144.882	402.734
Cumul des amortissements et dépréciations	(31.580)	(75.686)	(118.277)	(9.105)	-	(234.648)
Solde au 31 décembre 2016	175	8.409	13.431	1.189	144.882	168.086
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

Les mouvements en 2015 ont été les suivants :

	Dénomination commerciale	Fonds confiés	Relations clients	Logiciels	Écart d'acquisition	Total
Solde au 1er janvier 2015	315	25.228	39.912	2.898	144.882	213.235
Investissements	-	-	-	25	-	25
Cessions - coût	-	-	-	-	÷	-
Cessions - amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-
Dépréciation	(70)	(8.409)	(13.238)	(1.243)	÷	(22.960)
Solde au 31 décembre 2015	245	16.819	26.674	1.680	144.882	190.300
Coût cumulé	31.755	84.095	131.708	9.997	144.882	402.437
Cumul des amortissements et dépréciations	(31.510)	(67.276)	(105.034)	(8.317)	-	(212.137)
Solde au 31 décembre 2015	245	16.819	26.674	1.680	144.882	190.300
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

31 décembre 2016 31 décembre 2015 (chiffres en milliers d'euros) j. Immobilisations corporelles 34.805 34.363 Les mouvements en 2016 ont été les suivants : Biens Calendrier et Matériel Autre Total immobiliers inventaire inform atique Solde au 1er janvier 2016 26.439 4.029 3.847 48 34.363 3.768 Investissements 353 3.415 Cessions - coût (14) (10.455)(10.469) Cessions - amortissement cumulé 14 10.455 10.469 Dépréciation (618)(992)(1.709)(3.326)(7) Solde au 31 décembre 2016 25.821 3.390 5.553 41 34.805 Coût cumulé 29.827 9.942 60 56.988 17.159 Cumul des amortissements et dépréciations (4.006)(6.552)(11.606)(19) (22.183)Solde au 31 décembre 2016 25.821 3.390 5.553 41 34.805 Période de dépréciation en années 5 - 10 50

Les mouvements en 2015 ont été les suivants :

	Biens immobiliers	Calendrier et inventaire	Matériel informatique	Autre	Total
Solde au 1er janvier 2015	27.058	5.203	5.572	3	37.836
Investissements	-	112	487	48	647
Cessions - coût	-	(226)	-	-	(226)
Cessions - amortissement cumulé	-	46	-	-	46
Dépréciation	(619)	(1.106)	(2.212)	(3)	(3.940)
Solde au 31 décembre 2015	26.439	4.029	3.847	48	34.363
Coût cumulé	29.827	9.603	24.199	60	63.689
Cumul des amortissements et dépréciations	(3.388)	(5.574)	(20.352)	(12)	(29.326)
Solde au 31 décembre 2015	26.439	4.029	3.847	48	34.363
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	

L'investissement en biens immobiliers comprend des avances en rapport à un bail (contrat de location simple) qui expire le 15 avril 2056. En 2016, un montant de € 256 000 en rapport à l'amortissement du bail est inclus dans les amortissements et dépréciations (2015 : € 256 000).

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 20	116 31 décembre 2015
K. IMPÔT EXIGIBLE	12.10	7.616
Actifs d'impôt exigible	12.112	7.635
Dettes fiscales exigibles	(10)	(19)
Total actif/(passif)	12.102	7.616

Le solde en fin d'année concerne les deux derniers exercices.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décemb	re 2016	31 déc	embre 2015
L. IMPÔT DIFFÉRÉ		31.982		27.874
Origine des dettes fiscales différées :				
Actifs financiers disponibles à la vente	280		418	
Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	31.492		27.177	
Différences de durée d'amortissement des actifs	625		879	
Différences temporaires suite à des transactions interentreprises	(465)		(697)	
Autres obligations	50		97	
Dette fiscale nette	31.982		27.874	

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembr	e 2016 31 d	décembre 2015
M. AUTRES ACTIFS	8	32.345	38.335
Ce poste comprend :			
Créances commerciales	855	194	
Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés	33.716	16.721	
Instruments financiers dérivés	20.330	12.138	
Flux de trésorerie à régler - créances hypothécaires	21.188	-	
Instruments financiers dérivés	6.256	9.282	
	82.345	38.335	

Toutes les créances comprises dans Autres actifs ont une échéance à moins d'un an.

Le poste Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.

Les instruments financiers dérivés contiennent le cours du marché des turbos achetés par BinckBank en couverture du risque de marché sur les turbos émis. La valeur de marché de ces instruments financiers dérivés contient une décote pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie.

31 décembre 2016 31 décembre 2015 (chiffres en milliers d'euros) N. COMPTES DE RÉGULARISATION 37.687 48.727 Ce poste comprend: Intérêts à recevoir 20.533 27.268 Commissions à recevoir 7.420 11.007 Autres comptes de régularisation 9.734 10.452 37.687 48.727

Le poste Commissions à recevoir comprend les commissions régulières ainsi que la créance concernant les honoraires liés au résultat.

Le poste Autres comptes de régularisation concerne principalement les contrats de maintenance informatique réglés d'avance.

(chiffres en milliers d'euros)	31 dé	cembre 2016	31	décembre 2015
O. Fonds confiés		3.308.832		2.589.714
Ce poste comprend :				
Dépôts à vue dans les comptes d'épargne des clients	227.897		221.225	
Dépôts à vue dans les comptes courants des clients	3.069.342		2.368.489	
Facilités de crédit (dépôts de construction)	11.593		-	
	3.308.832	_	2.589.714	
(chiffres en milliers d'euros)	31 dé	cembre 2016	31	décembre 2015
P. Autres passifs		40.444		77.638
Ce poste comprend :				
Passifs dérivés SRD	77		142	
Instruments financiers dérivés	20.351		12.144	
Positions en fonds propres en rapport aux passifs SRD	1.018		46	
Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées	10.693		51.774	
Cotisations fiscales et sociales	2.714		4.644	
Dettes envers des entreprises du groupe	124		124	
Dettes fournisseurs	2.214		3.204	
Autres charges	3.253		5.560	
	40.444	_	77.638	

BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Pour de plus amples informations concernant cet instrument financier, voir la note 8 relative aux états financiers consolidés.

Les instruments financiers dérivés contiennent le cours du marché des turbos émis par BinckBank.

Le risque de marché de ces turbos est couvert par l'achat d'un turbo présentant des caractéristiques identiques. La valeur de marché de ces instruments financiers dérivés contient une décote pour l'exposition au risque de crédit.

Le poste Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre	2016 3 ⁻	1 décembre 2015
Q. Comptes de régularisation	9.	356	10.184
Ce poste comprend :			
Intérêts courus	338	350	
Frais de personnel	4.964	6.319	
Bourse et frais de compensation à payer	741	518	
Autres comptes de régularisation	3.313	2.997	
	9.356	10.184	

Les frais de personnel concernent essentiellement la rémunération sur résultat versée aux membres du directoire et aux employés de BinckBank.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
R. Provisions	8.891	7.884
Les mouvements dans la provision pour litiges ont été les suivants :		
Solde au 1er janvier	7.884	7.885
Intervenus durant l'année	3.375	8.011
Utilisés	(1.317)	(819)
Montants non utilisés reversés	(1.051)	(7.193)
Solde au 31 décembre	8.891	7.884

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
s. Fonds propres	395.569	436.184
Capital social émis	7.100	7.100

Le capital social est constitué de 71 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 €. Au total 71 000 000 actions ordinaires ont été émises. Stichting Prioriteit Binck détient 50 actions prioritaires (d'une valeur nominale de 0,10 € par action).

Réserve pour primes d'émission	361.379	361.379
--------------------------------	---------	---------

La prime d'émission est exonérée d'impôt et librement distribuable.

Actions propres	(29.468)	(4.979)

	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1er janvier	719.277	(4.979)	804.674	(5.570)
Achat actions	4.632.720	(24.950)	-	-
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	(70.472)	461	(85.397)	591
Solde au 31 décembre	5.281.525	(29.468)	719.277	(4.979)

Au 1er janvier 2016, le nombre d'actions propres détenues était de 719 277, acquises au prix d'achat moyen de € 6,92. En 2016, 4 632 720 actions ont été achetées à un prix d'achat moyen de € 5,39. En 2016, 70 472 actions au prix d'achat moyen de € 6,54 ont été accordées aux membres du directoire et aux employés en rapport à la mise en place du plan de rémunération.

Fin 2016, la valeur comptable des actions propres a été évaluée au prix d'achat moyen de € 5,58. Les mouvements dans les montants des actions propres achetées et vendues sont comptabilisés en fonds propres. À la fin de l'année 2016, le cours de l'action était de € 5,50 (2015: € 7,95).

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)	31 décemb	re 2016	31 déce	mbre 2015
Réserve de réévaluation		1.021		1.526
Solde au 1er janvier	1.526		3.777	
Mouvement dans la juste valeur	(708)		(2.869)	
Réévaluation réalisée par le biais du compte de résultat	66		-	
Impôt sur la plus-value latente sur les actifs financiers disponibles à la vente	137		618	
Solde au 31 décembre	1.021		1.526	

La réserve comprend les variations de juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente. Dans la détermination du bénéfice distribuable, toute réserve de réévaluation négative est déduite des réserves disponibles aux fins de distribution.

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre :	2016 31	décembre 2015
Autres réserves	53.0	660	51.371
Solde au 1er janvier	51.371	48.807	
Droits préférentiels de souscription	162	408	
Actions vendues au directoire et aux employés	(461)	(591)	
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	2.588	2.747	
Solde au 31 décembre	53.660	51.371	

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre	2016 31	décembre 2015
Report à nouveau	1.8	377	19.787
Solde au 1er janvier	19.787	24.534	
Paiement du solde du dividende	(17.199)	(21.787)	
Ajout aux/(déduction des) autres réserves	(2.588)	(2.747)	
Résultat de l'exercice	4.534	29.626	
Paiement de l'acompte de dividende sur l'exercice	(2.657)	(9.839)	
Solde au 31 décembre	1.877	19.787	

NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

(chiffres en milliers d'euros)	2016	2015
4. Dágultot mat allimtá váta	20.224	25 702

Celui-ci inclut tous les produits et charges en rapport au prêt et à l'emprunt d'argent, sous réserve qu'ils sont d'une nature similaire à la participation, ainsi que le produit d'intérêt sur soldes créditeurs ou la charge d'intérêt sur découverts.

Ce poste comprend	Ce	poste	com	pren	ıd:
-------------------	----	-------	-----	------	-----

Intérêts créditeurs		
Soldes auprès des banques centrales	3	14
Actifs financiers disponibles à la vente	4.534	7.275
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	3.260	2.622
Prêts et créances	22.201	19.486
Autres intérêts créditeurs	121	161
	30.119	29.558

Le produit d'intérêt comptabilisé pour les prêts non productifs est de € 19 000 (2015 : € 20 000).

Intérêts débiteurs		
Intérêts sur les fonds confiés, au coût amorti	609	1.268
Autres intérêts débiteurs	3.189	2.588
	3.798	3.856

Le poste Autres intérêts débiteurs comprend les charges d'intérêt auprès des organismes de crédit. En raison des taux d'intérêt continuellement bas (voire négatifs) sur les soldes auprès des organismes de crédit et de la BCE, BinckBank paie des intérêts sur ces actifs. Les intérêts payés sur des fonds confiés sont comptabilisés en intérêts débiteurs.

(chiffres en milliers d'euros) 2016 2015

u. Produit net des honoraires et commissions 105.901 129.136

Le résultat net des honoraires et commissions comprend les prestations de service réalisées pour et par des tiers en rapport aux opérations sur titres et services connexes.

Ce poste comprend:

Honoraires et commissions perçus		
Commissions perçues	96.263	118.760
Frais de gestion d'actifs	12.365	18.378
Autres commissions perçues	17.448	16.165
	126.076	153.303

Le poste Frais de gestion d'actifs inclut une commission de performance de \in 0,4 million en 2016 (2015 : \in 3,6 millions). Le poste Autres commissions perçues comprend les commissions forfaitaires, prestations de service, frais de garde, opérations BPO et autres prestations sur titres. Il comprend également les honoraires de distribution dans les succursales étrangères où les honoraires de distribution ne sont pas interdits.

Honoraires et commissions perçus		
Coût des opérations sur titres	17.105	20.189
Frais de gestion d'actifs	1.382	1.633
Autres commissions versées	1.688	2.345
	20.175	24.167

Le poste Autres commissions versées comprend les frais liés au dépôt et retrait de titres, les frais de transfert, autres activités de gestion et frais de garde.

(chiffres en milliers d'euros)	20	16 2015
V. Autres produits d'exploitation	2.43	1 3.204
Ce poste comprend:		
Services informatiques - recettes	2.254	2.208
Services informatiques - dépenses directes	(276)	(235)
Services informatiques - résultat net	1.978	1.973
Autres revenus	453	1.231
	2.431	3.204

Ceci inclut les frais d'abonnement, de cours, les soldes de conversion et autres recettes et dépenses qui ne peuvent pas être comptabilisées sous d'autres rubriques.

(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
W. Résultat des instruments financiers		2.530		2.031
Ce poste comprend:				
Resultaat uit SRD (Service de Règlement Différé)	-		-	
Resultaat uit turbo's	2.541		2.056	
Resultaat uit overige financiële instrumenten	(11)		(25)	
	2.530		2.031	
Résultat du SRD (Service de Règlement Différé)				
Résultat provenant des positions sur instruments dérivés du SRD	(1.837)		1.424	
Résultat provenant des positions en actions du SRD	1.837		(1.424)	
	-		-	

Les mouvements en valeur sont directement portées au compte de résultat sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers. BinckBank prenant une position en fonds propres qui compense exactement la position des produits dérivés SRD détenue par les clients, cela entraîne une couverture naturelle du risque de prix Les mouvements en valeur des actions correspondantes sont également comptabilisés sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers.

Résultat des turbos		
Résultat provenant des turbos	2.562	2.062
Résultat des turbos à leur juste valeur (méthodologie CVA/DVA)	(21)	(6)
	2.541	2.056

Pour son produit turbo, BinckBank a passé un accord de coopération avec UBS, qui supporte le risque de marché. Les revenus dépendent du niveau financier des turbos émis. Le résultat des turbos à leur juste valeur comprend la décote appliquée à l'évaluation des produits turbo relevant du risque de crédit des diverses parties contractantes dans la valeur de marché des turbos BinckBank émis et des turbos de couverture correspondants achetés.

Résultat des autres instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	(66)	-
Autres résultats des instruments financiers	55	(25)
	(11)	(25)

Les autres résultats des instruments financiers comportent essentiellement le mouvement dans l'évaluation des créances sur DNB au regard du système de garantie des dépôts de la banque DSB.

(chiffres en milliers d'euros)	2016	2015
X. Pertes de valeur (reprises) sur instruments	(116)	15
financiers, Net		

Ce poste comprend le mouvement dans la provision rattachée aux prêts garantis.

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
Y. Frais de personnel		44.855		44.500
Ce poste comprend:				
Salaires	31.922		30.330	
Cotisations sociales	5.307		5.151	
Coûts des pensions	2.071		2.018	
Participation au bénéfice et rémunération liée aux résultats	1.015		2.884	
Autres frais de personnel	4.540		4.117	
	44.855		44.500	
(nombres)		2016		2015
Nombre d'employés (y compris les membres du directoire)				
Moyenne au cours de l'exercice (FTE)		607		598
dont aux Pays-Bas		507		504
Fin de l'exercice (effectifs)		617		608
dont aux Pays-Bas		511		510
4 1 2 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
Les dépenses suivantes sont incluses dans les frais de personnel liés aux parties associées (directoire et comité de surveillance)				
Salaires		1.705		814
Cotisations sociales		30		20
Coûts des pensions		40		163
Rémunération liée aux résultats		141		538
Rémunération des membres du Comité de surveillance		210		294
		2.126		1.829

Les détails de la rémunération versée à chaque membre du directoire et du comité de surveillance de BinckBank N.V. sont présentés dans la section rémunération du rapport annuel, page 102. Fin 2016, comme ce fut le cas fin 2015, les membres du directoire n'avaient aucun prêt garanti par des titres selon les conditions générales s'appliquant aux employés.

ÉTATS FINANCIERS

(chiffres en milliers d'euros)		2016		2015
Z. Dotation aux amortissements		25.905		26.900
Ce poste comprend:				
Actifs incorporels	22.579		22.960	
Immobilisations corporelles	3.326		3.940	
	25.905		26.900	

(chiffres en milliers d'euros)		2016	2015
AA. Autres charges d'exploitation		57.664	52.989
Ce poste comprend:			
Frais de marketing	12.669	10.800	
Frais TIC	12.055	16.470	
Audit et services professionnels	15.321	11.756	
Frais de logement	1.987	1.862	
Frais de communication et d'information	8.958	7.172	
Frais généraux divers	6.674	4.929	
	57.664	52.989	

Le poste Divers autres frais comprend les frais administratifs, les frais bancaires, les assurances et les mouvements dans les provisions.

AB. Impôt exigible		
Taux	(2.218)	(9.017)

Le solde en fin d'année concerne les deux derniers exercices.

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition applicable est le suivant :

	2016 Montant	2016 Pourcentage	2015 Montant	2015 Pourcentage
Taux d'imposition normal	1.688	25,0%	9.661	24,7%
Effet des différents taux d'imposition (dans d'autres pays)	45	0,7%	93	0,2%
Effet des exonérations pour participation importante	473	7,0%	(736)	-1,9%
Effet des facilités fiscales	(68)	-1,0%	(798)	-2,0%
Autres effets	80	1,1%	797	2,1%
Impôt total/charge fiscale	2.218	32,8%	9.017	23,1%

AC. NOTES AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU GROUPE

Les honoraires suivants, TVA comprise, ont été facturés à la société, ses filiales et autres entités consolidées en rapport aux procédures réalisées par le cabinet d'audit externe et ses affiliés tel que visé à la Section 2:382a du Code civil néerlandais.

(chiffres en milliers d'euros)	Deloitte Accountants B.V.	Affiliés Deloitte	Total
2016			
Audit des états financiers	391	44	435
Autres missions d'audit	107	18	125
Autres services fiscale	-	-	-
Autres services non liés à l'audit	-	-	-
	498	62	560
2015			
Audit des états financiers	393	42	435
Autres missions d'audit	79	18	97
Autres services fiscale	-	-	-
Autres services non liés à l'audit	-	-	-
	472	60	532

AD. Engagements et passifs éventuels

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Passifs éventuels		
Passifs au titre des contrats de cautionnement et garanties	946	1.738
Passifs au titre des engagements susceptibles d'entraîner des prêts		
Passifs au titre de facilités irrévocables	194.823	817

Cautionnements et garanties

Pour répondre aux besoins de ses clients, BinckBank propose des produits liés aux prêts, tels que des contrats de cautionnement et des garanties. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas comptabilisée en actif ou passif dans l'état de la situation financière. Le chiffre ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximum lié à ces produits pour BinckBank en supposant que toutes ses contreparties ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles et que toutes les garanties existantes s'avèreraient sans valeur. Les garanties comprennent aussi bien celles se substituant au crédit que celles ne se substituant pas au crédit. Dans la plupart des cas, les garanties sont supposées expirer sans qu'il soit nécessaire d'y faire appel et qu'elles ne donneront pas lieu à de futurs flux de trésorerie.

Alex Bottom-Line

Avec l'acquisition d'Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a également acquis le produit Alex Bottom-Line, qui est un accord avec la VEB (Association des investisseurs néerlandais). Si BinckBank met un terme à cet accord, alors elle devra payer un montant égal aux frais de garde et à la commission de dividende versés par chaque client d'Alex Bottom-Line au moment de la signature de l'accord, augmenté du montant de tous les frais de garde et commissions de dividende versés en supplément par chaque client ayant dépassé les seuils fixés.

Engagements de location

L'entreprise gère des contrats de location et de service pour des immeubles de bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également signé des contrats de location simple pour la flotte de véhicules pour des périodes de moins de cinq ans.

Les engagements par échéance résiduelle sont les suivants :

(chiffres en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins d'un an	3.697	2.288
Un à cinq ans	5.145	2.150
Plus de cinq ans	959	443

Procédures judiciaires

BinckBank est impliquée dans diverses procédures judiciaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir la conclusion des poursuites actuelles ou prochaines, les membres du directoire estiment - sur la base des informations actuellement disponibles et après avoir fait appel à un conseiller juridique - que les conclusions ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats de BinckBank, à l'exception des affaires signalées dans la note sur les provisions.

Alex Asset Management

BinckBank a conclu un accord avec la VEB (Association des actionnaires) et l'organisme d'orientation et d'éducation des consommateurs Vermogensmonitor concernant le règlement des plaintes émanant de membres et de clients au sujet des informations fournies par Alex Asset Management, notamment les alertes sur les risques liés au marché en 2014, durant la période allant du 8 septembre 2012 au 26 août 2014. La VEB et Vermogensmonitor seront en position d'offrir une compensation aux clients qui ont déposé plainte et répondent à des critères spécifiques. BinckBank a pu ainsi régler autant de plaintes que possible. Mais BinckBank n'est pas à l'abri d'autres plaintes susceptibles d'être déposées par des clients au sujet d'Alex Asset Management, si bien que le risque de procédure judiciaire reste présent.

Procédure judiciaire Euronext

Le 22 juillet 2015, la Cour de La Haye a rendu son arrêt dans l'affaire portée par Euronext N.V. et Euronext Amsterdam N.V. à l'encontre de TOM Holding N.V. et ses filiales et BinckBank N.V. La Cour a jugé en faveur d'Euronext relativement à certaines plaintes dont celle concernant la violation des droits de marques d'Euronext BinckBank a été condamnée à dédommager Euronext et le montant sera déterminé lors des procédures de suivi. BinckBank a décidé de faire appel de ce jugement de la Cour. Le directoire est de l'avis - sur la base des informations actuellement disponibles et après avoir fait appel à un conseiller juridique - que le montant des préjudices ne peut pas être estimé de manière fiable pour le moment.

Services provenant de fournisseurs de données nationaux et internationaux et autres services BinckBank procure des services provenant de fournisseurs de données nationaux et internationaux et d'autres services, tels que des données de marché, sur la base de contrats complexes qui présentent des risques de différences inhérents en matière d'interprétation juridique. Le directoire estime que du fait qu'il est difficile de savoir avec exactitude à quelle conclusion peuvent aboutir les discussions que soulèvent des interprétations, il n'y a aucune raison actuellement de supposer que celle-ci pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière ou les résultats de BinckBank.

Système de garantie des dépôts

Le système de garantie des dépôts est destiné à garantir certains dépôts par des détenteurs de comptes dans le cas où une banque n'est pas en mesure de remplir ses obligations. Le système procure une sécurité des dépôts d'un montant maximum de 100 000 € et s'applique par détenteur de compte par banque, indépendamment du nombre de comptes détenus. En cas de compte commun utilisé par deux personnes, le maximum s'applique par personne. Tous les comptes d'épargne, comptes courants et dépôts à terme sont plus ou moins couverts. Les titres ou obligations ne sont pas couverts. Si un organisme de crédit se retrouve en difficulté et ne dispose pas des fonds suffisants pour payer l'intégralité ou une partie des montants garantis à ses détenteurs de compte, De Nederlandsche Bank prendra à sa charge la différence du maximum susmentionné. Au 26 novembre 2015, le financement du système de garantie des dépôts est passé d'une base ex-post à une base ex-ante. Depuis le premier trimestre 2016, les banques versent chaque trimestre un contribution au fonds pour le système de garantie des dépôts. Si les ressources du fonds de garantie des dépôts ne sont pas suffisantes pour compenser la phase de constitution, le reste sera couvert par les banques, au prorata.

Système d'indemnisation des investisseurs

Le système d'indemnisation des investisseurs protège les investisseurs privés et les « petites » entreprises qui ont confié de l'argent ou des instruments financiers (tels que titres ou options) à une banque habilitée ou une entreprise d'investissement sur la base d'un service de placement. Bien que les banques et les entreprises d'investissement aux Pays-Bas soient soumises à des règlements par la DNB et l'AFM, on ne peut pas exclure la possibilité qu'une banque ou une entreprise d'investissement rencontre des problèmes de paiement. Le système d'indemnisation des investisseurs garantit un niveau de protection minimum dans le cas où la banque ou l'entreprise d'investissement ne peut remplir ses obligations découlant des services de placement qu'elle fournit à ses clients. En résumé, les demandes d'indemnité (en espèces ou titres) relatives à la performance de certaines prestations et services de placement sont admissibles pour paiement. Ceci concerne les liquidités ou titres de l'investisseur détenus en rapport à ces placements ou autres services, qui ne peuvent pas être remboursés à l'investisseur dans l'éventualité où la banque ou l'entreprise d'investissement ne serait pas en mesure de remplir ses obligations envers ses clients. Les pertes d'investissement sur instruments financiers ne sont pas couvertes par le système. Le système d'indemnisation des investisseurs fournit une garantie à hauteur de € 20 000 par personne, par organisme.

AE ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le 10 février 2017, les actionnaires de TOM Holding N.V. ont décidé d'apporter une garantie conjointe et inconditionnelle à TOM Holding N.V. pour couvrir un déficit éventuel relativement aux exigences de solvabilité existantes. La participation de BinckBank dans la garantie émise s'élève à 1,1 million € maximum et a été émise pour la période se clôturant le 31 décembre 2017 ou dès la réalisation du positionnement stratégique.

Aucun autre événement n'a eu lieu après la date du bilan.

AF Proposition de distribution du bénéfice

Sur proposition du conseil de fondation, rien ne sera transféré dans les réserves. L'ensemble du bénéfice de la période est à la disposition des actionnaires. Il est proposé de le distribuer sous la forme d'un solde de dividende de € 0,19 par action ordinaire. Dans ce but un montant maximum de € 11 613 000 sera retiré des autres réserves.

La répartition du bénéfice et la distribution de dividendes proposée seront alors les suivantes:

(chiffres en milliers d'euros)

Résultat net 2016	4.534
Moins: acompte sur dividende 2016	(2.657)
À la disposition des actionnaires	1.877
Ajout : prélèvement sur autres réserves	11.613
Dividende proposé	13.490

Cette proposition n'est pas reflétée dans le bilan.

AUTRES INFORMATIONS

RAPPORT D'AUDIT INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires et du Comité de surveillance de BinckBank N.V.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2016 INCLUS DANS LES COMPTES ANNUELS

NOTRE AVIS

Nous avons vérifié les états financiers 2016 de BinckBank N.V., société établie à Amsterdam. Les états financiers comprennent les états financiers consolidés et les états financiers de la société.

À notre avis :

- Les états financiers consolidés inclus dans ces comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. à la date du 31 décembre 2016, ainsi que de son résultat et de ses flux de trésorerie pour 2016, conformément aux normes internationales d'information financière (les « IFRS ») adoptées par l'Union européenne (UE-IFRS) et à la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.
- Les états financiers de la société inclus dans ces comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. à la date du 31 décembre 2016, ainsi que de son résultat pour 2016, conformément à la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.

Les états financiers consolidés comprennent :

- 1. L'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016.
- Les états suivants concernant 2016 : le compte de résultat consolidé, les états consolidés du résultat étendu, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des fonds propres.
- 3. Les notes présentant une synthèse des principales règles comptables et autres informations explicatives.

Les états financiers de la société comprennent:

- 1. Le bilan de la société au 31 décembre 2016;
- 2. Le compte de résultat de la société et les variations en fonds propres de la société pour 2016;
- 3. Les notes présentant une synthèse des règles comptables et autres informations explicatives.

ÉLÉMENTS SUR LESQUELS REPOSE NOTRE AVIS

Nous avons effectué notre audit selon le droit néerlandais, y compris les normes néerlandaises de vérification. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont expliquées plus en détail dans la section « Nos responsabilités concernant l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de BinckBank N.V. selon le « Verordening inzake de onafhankelijkheid van accountants bij assurance-opdrachten » (ViO) et autres règlements d'indépendance pertinents aux Pays-Bas. En outre, nous avons respecté le « Verordening gedrags- en beroepsregels accountants » (VGBA).

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour pouvoir formuler un avis.

MATÉRIALITÉ

En nous fondant sur notre appréciation professionnelle, nous avons déterminé que globalement la matérialité des états financiers représentait 1 380 000 €. La matérialité est basée sur 5% du résultat moyen avant impôt des trois dernières années. Nous avons également pris en compte les inexactitudes et/ou les inexactitudes possibles qui, à notre avis, sont importantes pour les utilisateurs des états financiers, pour des raisons qualitatives.

Nous avons convenu avec les membres du Comité de surveillance que les inexactitudes excédant 69 000 €, qui sont identifiées durant l'audit, leur seraient signalées, ainsi que les inexactitudes de moindre importance qui, à notre avis, doivent être signalées pour des raisons qualitatives.

CADRE D'APPLICATION DE L'AUDIT DU GROUPE

BinckBank N.V. est à la tête d'un groupe d'entités. Les informations financières de ce groupe sont incluses dans les états financiers consolidés de BinckBank N.V.

Notre audit du groupe a porté sur des éléments significatifs du groupe. Nous avons réalisés nous-mêmes les procédures de vérification concernant les branches au sein des entités du groupe. Nous avons également utilisé des auditeurs de composantes du réseau Deloitte pour réaliser des procédures de vérification spécifiques visant les succursales en Belgique, en France et en Italie. Concernant les autres entités, nous avons réalisé des procédures d'examen ou de vérification spécifique.

En réalisant les procédures susmentionnées au niveau des entités du groupe, ainsi que des procédures supplémentaires au niveau du groupe, nous avons été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières du groupe en vue de donner un avis sur les états financiers consolidés.

NOS PRINCIPALES QUESTIONS DE VÉRIFICATION

Les principales questions de vérification sont celles qui, selon notre appréciation professionnelle, présentaient la plus grande importance pour notre audit des états financiers. Nous avons communiqué les principales questions de vérification au comité de surveillance. Les principales questions de vérification ne reflètent pas complètement toutes les questions abordées.

Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit de l'ensemble des états financiers et pour formuler notre avis sur ces derniers et nous n'émettons pas d'avis spécifique sur ces questions.

Seuil, exhaustivité et exactitude des intérêts créditeurs et revenus des commissions

Principale question de vérification

BinckBank N.V. dispose de plusieurs sources de revenu, présentées dans la note 4 des états financiers, dont les intérêts créditeurs et les revenus des commissions sont les plus significatifs. Vu le volume relatif de ces sources de revenu, nous avons identifié le seuil, l'exhaustivité et l'exactitude des intérêts créditeurs et revenus des commissions comme un point de vérification important.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des **contrôles** (d'application) au regard du seuil, de l'exhaustivité et de l'exactitude des intérêts créditeurs et revenus des commissions. Par ailleurs, nous avons réalisé un examen analytique de fond en utilisant des techniques d'analyse de données en complément des procédures de corroboration détaillées en vue de vérification des accords de prix sous-jacents. Enfin, nous avons évalué la conformité des règles comptables internes aux normes UE-IFRS.

* Évaluation de l'écart d'acquisition

Principale question de vérification

BinckBank N.V. a capitalisé 145 millions € d'écart d'acquisition. Vu le volume relatif de ce solde, associé à l'incertitude de l'estimation, nous avons décidé de classer l'évaluation de l'écart d'acquisition en principale question de vérification.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié le modèle de dépréciation préparé par la direction ainsi que l'estimation basée sur le modèle de dépréciation ayant été préparé par l'expert externe mandaté par la direction. En outre, nous avons vérifié les hypothèses de la direction, notamment les flux de trésorerie projetés, le taux d'actualisation et les pourcentages de croissance escomptés. Dans le cadre de nos procédures, nous avons obtenu des informations de la direction et de l'expert externe et avons abordé et étudié les données et les hypothèses. Par ailleurs, nous avons vérifié i) l'exactitude arithmétique du modèle de dépréciation ; ii) vérifié l'analyse de sensibilité et ; iii) réalisé nos propres analyses de sensibilité. Le test de dépréciation et les hypothèses sont détaillés dans la note 13 des états financiers.

Fiabilité et continuité des systèmes automatisés

Principale question de vérification

Étant donné les activités de BinckBank N.V., la continuité d'exploitation dépend en grande partie de l'infrastructure informatique, comme cela est expliqué dans les comptes annuels, dans le paragraphe sur la gestion du risque. Par conséquent, la fiabilité et la continuité des systèmes automatisés ont constitué un point principal de vérification durant notre audit.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la fiabilité et la continuité des systèmes automatisés concernés par notre audit. Dans ce but, nous avons fait appel à des auditeurs informatiques de notre équipe. Nos procédures de vérification ont porté sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques généraux et des contrôles des applications pertinents.

Litiges et conformité aux lois et réglementations

Principale question de vérification

Les lois et règlementations relatives aux institutions financières sont nombreuses et sujettes à modifications. BinckBank N.V. opère dans plusieurs juridictions qui ont toutes leurs exigences spécifiques. Par ailleurs, BinckBank N.V. est impliquée dans plusieurs litiges. Nous nous sommes concentrés sur l'aspect comptable et informatif relatif aux litiges.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des processus pertinents pour l'audit en ce qui concerne les fonctions juridiques et de conformité. En outre, nous avons réalisé des procédures de corroboration détaillées sur les provisions connexes et avons demandé confirmation auprès des conseillers juridiques concernés. Durant ces procédures, nous avons fait appel à des spécialistes locaux selon les besoins. Nous avons également examiné si les éléments d'information, figurant dans la note 20 des états financiers, au regard de ces risques de poursuite étaient conformes aux exigences comptables pertinentes. Nous nous sommes concentrés sur le caractère satisfaisant de la communication des risques et hypothèses connexes.

Évaluation des prêts hypothécaires

Principale question de vérification

En 2016, BinckBank N.V. a investi 521 millions £ dans des hypothèques. En raison de ce montant appréciable, l'évaluation et le fait qu'investir dans des hypothèques est une nouvelle activité de BinckBank N.V., nous avons décidé de classer l'évaluation des prêts hypothécaires en principale question de vérification.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents concernant l'évaluation des prêts hypothécaires. Nous avons vérifié les hypothèses de la direction, le modèle d'évaluation présenté dans la note 39.3 des états financiers et l'utilisation de ce modèle pour le calcul des provisions individuelles et collectives. Dans le cadre de nos procédures, nous avons obtenu des informations de la direction et avons abordé et étudié les données et les hypothèses. Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique du modèle de dépréciation et réalisé une analyse de sensibilité.

RAPPORT SUR LES AUTRES INFORMATIONS INCLUSES DANS LES COMPTES ANNUELS

Outre les états financiers et notre rapport d'audit, les comptes annuels contiennent d'autres informations qui comprennent

- Le rapport du Conseil d'administration
- Les autres informations requises conformément à la Partie 9 du Livre 2 du Code civil néerlandais

Sur la base des procédures suivantes réalisées, nous concluons que les autres informations :

- Sont conformes aux états financiers et ne comportent pas d'inexactitudes importantes
- Contiennent les informations requises conformément à la Partie 9 du Livre 2 du Code civil néerlandais

Nous avons pris connaissance des autres informations. Nous fondant sur notre connaissance et notre compréhension acquises suite à l'audit des états financiers ou autrement, nous avons examiné si les autres informations contenaient des inexactitudes importantes.

En réalisant ces procédures, nous respectons les exigences de la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais et de la norme néerlandaise 720. Le cadre d'application des procédures réalisées est sensiblement moins étendu que celui des procédures réalisées au titre de l'audit des états financiers.

La direction est responsable de la préparation des autres informations, notamment du rapport du Conseil d'administration conformément à la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais, et des autres informations requises selon la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.

RAPPORT SUR LES AUTRES EXIGENCES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

ENGAGEMENT

Nous avons été engagés par le comité de surveillance à titre de contrôleur de BinckBank N.V. le 22 avril 2014 pour l'audit de l'exercice 2014 et opérons en qualité de contrôleur légal depuis cette date.

DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation en bonne et due forme des états financiers, dans le respect des normes UE-IFRS et de la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais. En outre, la direction est responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'inexactitudes importantes, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de la société de poursuivre ses activités. Selon le cadre d'information financière mentionné, la direction doit préparer les états financiers sur la base du principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider la société ou de cesser toute activité.

La direction doit divulguer dans les états financiers les événements et les circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Le Comité de surveillance est responsable de la supervision du processus d'information financière de la société.

NOS RESPONSABILITÉS CONCERNANT L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Notre objectif est de planifier et d'effectuer la mission d'audit d'une façon qui nous permet d'obtenir des preuves de vérification suffisantes et appropriées pour exprimer notre avis.

Notre audit a été réalisé avec un degré d'assurance élevé mais non absolu, ce qui signifie que nous n'avons peut-être pas détecté toutes les erreurs et fraudes importantes.

Des inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et elles sont considérées comme importantes si, individuellement ou regroupées, elles pourraient raisonnablement avoir une influence sur les décisions économiques des utilisateurs, sur la base de ces états financiers.

La matérialité affecte la nature, le calendrier et l'étendue de nos procédures de vérification ainsi que notre jugement de l'évaluation de l'effet des inexactitudes identifiées.

Nous avons fait preuve de jugement professionnel et d'esprit critique tout au long de l'audit, conformément aux normes néerlandaises de vérification, exigences éthiques et exigences d'indépendance. Notre audit incluait notamment :

- D'identifier et d'évaluer les risques d'inexactitude importante dans les états financiers, qu'elle soit due à une fraude ou une erreur; de déterminer et réaliser les procédures de vérification en réponse à ces risques et d'obtenir des éléments probants suffisants en vue de donner un avis. Le risque de ne pas détecter d'inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour celle résultant d'une erreur car une fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des présentations tendancieuses ou une neutralisation du contrôle interne.
- D'acquérir une compréhension du contrôle interne concerné par l'audit en vue de déterminer les procédures de vérification qui sont appropriées dans ces circonstances, mais non aux fins d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- D'évaluer la pertinence des règles comptables appliquées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et informations connexes présentées par la direction.
- De décider de la pertinence de l'usage fait par la direction de s'appuyer sur le principe de continuité d'exploitation, et d'après les éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous avons alors l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes dans les états financiers ou, si celles-ci sont inadéquates, de modifier notre avis. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des évènements ou circonstances à venir pourraient empêcher la société de poursuivre son activité.
- D'évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations incluses.
- D'évaluer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière qui donne une présentation fidèle.

ÉTATS FINANCIERS

Étant donné que nous assumons, au final, la responsabilité de l'avis d'audit, nous sommes également chargés de diriger, superviser et réaliser l'audit du groupe. À cet égard, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures de vérification à effectuer pour les entités du groupe. La taille et/ou le profil de risque des entités ou opération du groupe ont été des facteurs décisifs. Sur cette base, nous avons sélectionné des entités du groupe pour lesquelles un audit ou examen devait être réalisé sur l'ensemble des informations financières ou des éléments spécifiques.

Nous communiquons avec le Comité de surveillance notamment sur l'étendue et le calendrier planifiés de l'audit et sur les résultats importants de l'audit, dont les constatations importantes que nous avons faites au cours de la vérification et portant sur les contrôles internes.

Nous fournissons au Comité de surveillance une déclaration que nous avons établie dans le respect des règles d'éthique en matière d'indépendance pour lui communiquer toutes les relations et autres questions qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

D'après les questions abordées avec le Comité de surveillance, nous déterminons celles qui ont le plus d'importance dans l'audit des états financiers de l'exercice en cours et qui constituent par conséquent les principales questions de vérification. Nous présentons en détail ces questions dans notre rapport d'audit sauf si la loi ou la réglementation s'oppose à la divulgation publique de celles-ci ou, dans des circonstances très rares, orsqu'il n'est pas de l'intérêt public de les communiquer.

Amsterdam, le 6 mars 2017

Deloitte Accountants B.V.

Signature sur l'original R.J.M. Maarschalk

Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (articles 15 et 21)

Les droits rattachés aux actions prioritaires incluent le droit de mise en candidature non obligatoire pour une nomination au comité de surveillance et au directoire de la société et de prendre diverses autres mesures.

Les actions prioritaires sont détenues par Stichting Prioriteit Binck, Amsterdam.

Ce conseil de fondation, qui est composé de trois membres, est nommé par le comité de surveillance et le directoire de la société.

Les membres du conseil de Stichting Prioriteit Binck sont : J.W.T. van der Steen Mme C.J. van der Weerdt-Norder V.J.J. Germyns Dispositions des statuts concernant la distribution du bénéfice (article 32)

- La société ne peut effectuer de distributions aux actionnaires que dans le cas où les fonds propres de la société dépassent le montant du capital social émis et libéré, augmenté des réserves dont la tenue est requise par la loi ou les statuts.
- 2. Premièrement et seulement dans la mesure où les bénéfices le permettent un montant égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des actions prioritaires sera distribué sur ces actions.
- 3. Le Conseil de fondation déterminera dans quelle mesure le bénéfice restant sera transféré aux réserves. Le bénéfice restant après application de la sous-section précédente et la phrase précédente sera à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Tout montant non distribué sera transféré dans les réserves de la société.
- 4. Des retraits des réserves distribuables peuvent être effectués conformément à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve du consentement du conseil de fondation.
- 5. Le directoire peut se résoudre à autoriser la société à procéder à des distributions intermédiaires, à condition de prouver sous la forme d'un état intermédiaire des actifs et passifs tel que mentionné à la Section 105(4) du livre 2 du Code civil néerlandais qu'elle respecte l'alinéa 1 ci-dessus et sous réserve du consentement préalable du conseil de fondation. Les distributions mentionnées dans cette sous-section peuvent être effectuées en espèces, en actions dans les fonds propres de la société ou en droits négociables y afférents.
- 6. L'assemblée générale des actionnaires peut prendre la résolution de déclarer que les distributions sur actions autres que les distributions intérimaires telles que mentionnées à la sous-section 5 des statuts (à la discrétion des actionnaires ou autrement) peuvent, au lieu d'être effectuées en espèces, être faites intégralement ou partiellement (à la discrétion des actionnaires ou autrement) en :
 - a. actions ordinaires (qui seront, si cela est souhaité et possible, imputées à la réserve de primes d'émission) ou en droits négociables sur actions ordinaires, ou
 - b. instruments de fonds propres de la société ou en droits négociables y afférents.

Une résolution telle que mentionnée à l'alinéa précédent peut être soumise seulement après avoir été proposée par le directoire et approuvée par le comité de surveillance.

La proposition de soumettre une résolution telle que mentionnée en b ne pourra être soumise qu'après une consultation avec Euronext Amsterdam N.V.

- 7. Aucune distribution ne sera effectuée à la société concernant les actions qu'elle détient dans ses fonds propres ou sur des actions pour lesquelles la société détient des certificats de dépôt.
- 8. L'évaluation du bénéfice distribuable sur les actions ne tiendra pas compte de celles qui ne sont pas admissibles pour une telle distribution, conformément à la sous-section 7.
- 9. Dès qu'une résolution de procéder à une distribution est adoptée, le montant est déclaré payable dans un délai de quatorze jours. Le droit de recevoir une distribution prendra fin cinq ans après la date à laquelle le montant est déclaré payable, et ledit montant reviendra alors à la société.

Principales succursales

Bewaarbedrijf BinckBank B.V.

Barbara Strozzilaan 310 1083 HV Amsterdam Pays-Bas +31(020) 522 03 30

Fagro Holding B.V.

Reeuwijkse Poort 114 2811MX Reeuwijk Pays-Bas Téléphone +31 (0)182 398 888 www.able.eu

ThinkCapital Holding N.V.

Barbara Strozzilaan 310 1083 HV Amsterdam Pays-Bas Téléphone +31 (0)20 314 96 70 www.thinkcapital.nl

Agences étrangères

BinckBank Belgique

Quellinstraat 22 2018 Anvers Belgique Téléphone +32 (0)3 303 3133 www.binck.be

BinckBank France

1 Rue Collange 92300 Levallois-Perret CEDEX France Téléphone +33 (0)170 36 70 62 www.binck.fr

BinckBank Italie

Via Ventura 5 20134 Milan Italie Téléphone +39 (0)2 360 16 161 www.binck.it

BinckBank Espagne (Alex Spanje)

Urbanizacion Marbella Real, local 15 Carretera de Cadiz, km 178.7 29602 Marbella Malaga Espagne Téléphone +34 (0)952 92 4011 www.alexspanje.com





